# **DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**

# COMMUNES DE ROMAZIERES ET DE SALEIGNES 17510 REQUALA PREGEGGERANT

REÇUA LA PREFECTURE

2 8 OCT. 2019

CHARENTE-MARITIME

# **ENQUETE PUBLIQUE**

26 AOUT / 26 SEPTEMBRE 2019

Portant sur le projet d'implantation d'un parc éolien de huit machines sur les communes de ROMAZIERES et SALEIGNES

# PIECES JOINTES AU RAPPORT DU 24/10/2019

- registres de Romazieres et de Saleignes
- TOME 1:
  - o copie des 28 courriels reçus à la Préfecture et à la mairie de Romazieres
  - o copie de la pétition de 2016, renouvelée en 2019
- TOME 2
  - o certificats d'affichage : constat d'huissier
  - o exemplaire de l'affiche
  - o avis de parutions

1/6

Sujet: [INTERNET] Romaziere et saleigne De: Jane160 < Jane160@protonmail.com>

Date: 03/09/2019 11:11

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" cpref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr"

maritime.gouv.fr>

Monsieur le prefet

Encore un parc eolien non accepté par la population dans sa grande majorité. Les eoliennes emettent dans la proportion de 0.001Hz a 20 Hz. Inaudibles. Puis 20Hz a de hautes frequences

Les basses frequences cognent les organes car ceux ci ont leur propre frequence et ceci a 15 Kms a la ronde. Par consequent la sante publique est menacee. L Anses devrait etre dissoute car ces gens sont endormis au volant.

Le Lrad long range acoustic device est un canon infrasonique produit aux USA pour controler les foules et il a ete utilise par les Israeliens, les Americains en Afghanistan, les Britanniques en Irlande du Nord et les français en 1972 avec une pyissance de 7 Hz qui perturbe les ondes cerebrales et le coeur pyisque c est la frequence du coeur. Ryan Littlefield a documente ces guerres soniques. Quand on pulse deux frequences legerement differentes, le cerveau en construit une troisieme encore plus deletere.

Donc halte a la guerre contre la population civile!

Sent with ProtonMail Secure Email.

# Etude statistique : éoliennes et santé

Une méthode objective permettant d'évaluer les effets possibles des éoliennes sur la santé humaine.

Claude Brasseur mathématicien

#### Les éléments importants :

- 1. La toxicité des éoliennes est prouvée pour les animaux.
- 2. D'après, entre autres, les études du Docteur Rachel Leproult (ULB), ne pas dormir assez pendant longtemps raccourcit la vie.
- 3. La présence d'éoliennes semble empêcher un nombre croissant de personnes de dormir.
- 4. Toutes choses étant égales par ailleurs, si les chiffres enregistrés par les maisons du 3e âge proches d'éoliennes montrent une rotation plus rapide après l'installation d'éoliennes qu'avant, si le renouvellement est statistiquement moins grand au même moment dans des maisons éloignées des éoliennes, ces chiffres sont une preuve objective de la nocivité des éoliennes pour les humains indépendamment de tout témoignage.

#### Le raisonnement suivi :

Imaginons le cas théorique d'une résidence du 3e âge qui aurait le même nombre d'occupants depuis 10 ans. Il existe une liste d'attente et, aussi vite qu'un lit devient vacant suite au décès de son occupant, un nouveau résidant l'occupe. On peut imaginer un taux de mortalité de 10% par an dans cette résidence classique.

Supposons, une certaine année, l'installation d'éoliennes à proximité. Les années suivantes, la mortalité augmente. Elle monte à 11% la première année, à 11,5% la seconde, à 12% la troisième... jusqu'à établir un nouveau taux de mortalité.

Si, comme dit dans l'introduction, toutes les autres données sont restées les mêmes – pas de changement de nourriture, d'environnement, de température, pas d'épidémie et pas de changement significatif dans la pyramide des âges des résidents ou dans leur état de santé – cette évolution de la mortalité peut signifier que la présence d'éoliennes raccourcit la vie de personnes vivant à proximité.

Bien évidemment, toutes les autres données ne sont jamais à 100% identiques et cela peut causer des distorsions. Le niveau de changement d'occupation peut varier pour d'autres raisons, avec ou sans éoliennes. Mais ces raisons, ces variables, peuvent être éliminées de l'étude statistique puisque nous disposons en masse de données assez loin dans le temps avant l'installation d'éoliennes. Nous pouvons établir une échelle de variations de ces données. Elle peut être comparée à l'échelle obtenue après l'inauguration des éoliennes.

De toute façon, on ne peut obtenir une valeur statistique qu'avec un grand nombre de données. En d'autres mots, si nous étudions le taux de mortalité d'un grand nombre de personnes âgées, des variations locales vers le haut ou vers le bas finissent par s'annuler. Et c'est précisément ce qui rend cette idée intéressante : dans mon petit pays, la Belgique, il y a des centaines de maisons du 3e âge à moins de 10 km d'éoliennes. Des différences statistiques peuvent facilement être obtenues.

Un autre avantage de cette étude est que les données qui lui sont nécessaires sont disponibles dans chaque institution et probablement aussi au niveau des administrations publiques locales. Le seul problème consiste à obtenir l'autorisation de les demander. Il faudra, bien sûr, les exploiter

correctement mais cela est le travail des statisticiens. Ils savent éliminer les distorsions créécs par des éléments particuliers et aussi tenir compte de la distance comme de la puissance des éoliennes proches ou éloignées des homes.

L'idée de cette étude m'est venue en entendant un membre du personnel d'un home dire : « Depuis l'installation d'éoliennes, nos pensionnaires meurent comme des mouches. » Il peut, bien sûr, s'agir d'une coïncidence et c'est aussi pour cette raison qu'il est indispensable de pouvoir disposer du plus grand nombre de données possible.

Mathématicien ayant enseigné « Probabilités et Statistique », j'ai imaginé un modèle pouvant traiter les données et éliminer tout ce qui n'est pas objet de la recherche. L'exemple théorique qui suit est un cas simplifié. La méthode « Anova » sera utilisée avec les vraies mesures.

### Un exemple type:

Le but de ce qui suit est de décrire la procédure à suivre pour traiter statistiquement les données recueillies avec un exemple imaginaire.

Il s'agit d'un seul home où le nombre de places mises à la disposition des personnes âgées est resté le même au fil des années. Ce qui signifie que le nombre de lits n'a pas changé et nous savons qu'aucun lit ne reste vide car la liste d'attente est en permanence surchargée.

Supposons que nous connaissons le nombre de nouveaux résidants pour les 10 années qui précèdent 2005 alors qu'il n'y avait pas d'éoliennes et pour les 10 années après 2005 où un parc éolien a été installé à proximité de la maison du 3e âge.

#### Les données :

Nombre de nouveaux résidents chaque année avant 2005 : 93, 105, 115, 82, 75, 110, 75, 98, 101, 120

Nombre de nouveaux résidents chaque année après 2005 : 104, 98, 125, 132, 117, 89, 131, 115, 122, 117

Le nombre moyen de nouveaux résidents avant 2005 est :

M1 = 97,4 chaque année

Le nombre moyen de nouveaux résidents après 2005 est :

M2 = 115,0 chaque année

L'écart type relatif à M1 est S1 avec

 $S1^2 = \{(93^2 + 105^2 + ....)/10\} - M1^2 = 231,04$ 

S1 = 15,2

L'écart type relatif à M2 est S2 avec

 $S2^2 = \{(104^2 + 98^2 + ....)/10\} - M2^2 = 178.8$ 

S2 = 13,4

Supposons pour le moment que nos deux listes de mesures proviennent de la même « population » (au sens statistique, c'est à dire l'ensemble des nombres de nouveaux résidents disponible). Dans cette hypothèse temporaire, les différences entre les deux listes de mesures seraient dues au hasard et cela signifierait que les éoliennes n'ont pas d'effet sur la santé des personnes âgées et qu'en moyenne le nombre de nouveaux résidents reste stable durant les 20 ans. En statistique, cela s'appelle l'hypothèse nulle. Voyons si cela se confirme.

L'écart type de la différence des moyennes M1 et M2 : S

4/5

Pour être capable de comparer des distributions de mesures entre elles, nous calculons la variable centrée réduite Z :

$$Z = (97.4 - 115)/1.7 = -10$$

Avec un test unilatéral de signification de 0,05 (5% de risque de se tromper), l'hypothèse nulle est refusée.

Z = -10 est plus petit que -1,645 fourni par la loi normale. Ce n'est donc pas par hasard que les deux listes de mesures diffèrent.

Les parcs éoliens sont donc nocifs et nous pouvons alors nous intéresser à découvrir par quels processus ils raccourcissent la vie des habitants. En particulier, la piste des effets des infrasons est à suivre car il y a moyen de se protéger du bruit des éoliennes mais pas des infrasons. Par de nombreuses études scientifiques indépendantes, nous savons que les basses fréquences, les infrasons et les variations d'amplitude sont coupables de beaucoup de problèmes (et c'est bien pour cette raison que les gouvernements refusent de les prendre en compte).

Disons, en conclusion, que cet exemple est uniquement « de principe ». Les vraies mesures dont on peut disposer viendront de plusieurs maisons du 3e âge et même d'un nombre aussi élevé que possible pour éviter toute influence autre que les éoliennes (épidémies, nutrition, hasard...). Certaines de ces maisons seront à l'abri des éoliennes (10 km?) et serviront à étalonner les résultats des mesures faites pour les maisons à proximité des parcs éoliens.

La méthode statistique d'analyse ANOVA sera alors mise en application pour mettre en évidence, s'ils existent, les effets nocifs des éoliennes géantes.

#### Quelques références :

1/NASA Technical Memorandum 83288, Guide to the evaluation of human exposure to noise from large wind turbines, March, 1982

2/NASA Contractor Report 172482 Response measurements for two building structures excited by noise from a large horizontal axis wind turbine generator, November, 1984

3/ N.D. Kelley, Solar Energy Research Institute, Colorado 1987 - A proposed metric for assessing the potential of community annoyance from wind turbine low-frequency noise emissions.

4/D.S.Nussbaum, S.REINIS, Some individual differences in human response to infrasound, Institute for Aerospace Studies, University of Toronto, January, 1985

5/Acoustic Noise Associated with the MOD-1 Wind Turbine: its Source, Impact and Control, Prepared for the U.S. Department of Energy, February, 1985

6/J.Chatillon,Limites d'exposition aux infrasons et aux ultrasons, INRS, 2006

7/Nina Pierpont, MD, PhD, Wind Turbine Syndrome: a report on a natural experiment, December, 2009

8/Shepherd Daniel and alter. Evaluating the impact of wind turbine noise on health related quality of life - Noise and Health - 7-10-2011

9/Carl V. Phillips, Properly Interpreting the Epidemiologic Evidence About the Health Effects of Industrial Wind Turbines on Nearby Residents, Bulletin of Science, Technology and Society, 2011

10/Nissenbaum Michael A and alter, Effects of industrial wind noise on sleep and health - noise and health. 7-10-2012, vol. 14, p. 243

11/Rand Acoustics, Brunswick, ME, A Cooperative Measurement Survey and Analysis of Low Frequency and Infrasound at the Shirley Wind Farm in Brown County, Wisconsin, December, 2012

12/Steven Cooper, Cape Bridgewater Wind Farm Acoustic Study, January, 2014

13/Steltenrich Nate. Wind Turbines. A different Breed of noise? Environmental Health Perspectives, vol. 122 - number 1, 1-2014

14/Dr. Mariana Alves Pereira, How to test for the effects of low-frequency turbine noise, Lusofona University, Portugal, February, 2014

15/Robert Y McMurtry, Carmen ME Krogh, Diagnostic criteria for adverse health effects in the environs of wind turbines, JRSM Open, October, 2014

16/Denise Wolfe, Review of the Health Canada Wind Turbine Noise and Health Study, November, 2014

17/ Final report — Parliament of Australia. Senate Select Committee on Wind Turbines. Australian Federal MP Alby Schultz said that wind farms are the "biggest government sponsored fraud in the history of our country". <a href="http://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/search/display/display.w3p;db=CHAMBER;id=chamber%2Fhansardr%2F5e3b7f89-dcdf-4e27-919a-1183ececfed8%2F0104;query=Id%3A%22chamber%2Fhansardr%2F5e3b7f89-dcdf-4e27-919a-1183ececfed8%2F0000%22</a>



1/2

Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE

De: Michel Schwerdfeger <schwerdfeger.michel@sfr.fi>

Date: 07/09/2019 14:32

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES ROMAZIERS / SALEIGNES

Madame, Monsieur vous trouverez ci-joint notre avis sur ce projet.

Cordialement,

- Pièces jointes :	

ENQUETE ROMAZIERES : SALEIGNES.pages

30 octets



SCHWERDFEGER MICHEL CHEZ CHAUCHE 17510 SEIGNE schwerdfeger.michel@sfr.fr

07/09/2019

#### Monsieur.

Nous sommes contre le projet du parc éolien sur les communes de ROMAZIERES et SALEIGNES

Notre région, nord Charente Maritime, Charente et sud Deux Sèvres, Viennes est déjà très impactée par la présence d'éoliennes.

Rien que sur un secteur entre 4 et 20 km en partant de SEIGNE, voila la situation.

4 éo	liennes	GOURVILETTE.	en cours d'instruction
4 éc	liennes	HAIMPS/MASSAC	en cours d'instruction
		LES TOUCHES DE PERIGNY	en cours d'instruction
7 éoi	iennes	LA BROUSSE/BAGNIZEAU.	autorisé-recours
6 éc	liennes.	CHERBONNIERES	en cours d'instruction
		ANTEZANT LA CHAPELLE/ST PARDOULT	autorisé
4 éc	liennes.	VARAIZE	autorisé
11 éa	liennes	VERVANT/LES EGLISES D'ARGENTEUIL.	en cours d'instruction
5 éc	liennes.	ST PIERRE DE JUILLERS	en fonctionnement
5 éc	liennes,	ST MARTIN DE JUILLERS	en projet
6, éc	liennes.	ST MANDE SUR BREDOIRE	en fonctionnement
3 éo!	iennes.	LOIRE SUR NIE	en projet
9 éo	liennes.	LES EDUTS	en cours d'instruction

Ce nombre est la raison principale de notre désaccord car si nous comptons bien:

77+8 (Romazières/Saleignes) =. 85 éoliennes

Aussi, il faut également savoir que le projet LES EDUTS sera proche du projet éolien ROMAZIERES / SALEIGNES ce qui aura pour conséquence de se retrouver avec 17 aréogénérateurs sur une surface agricole de 12 km2.

Nous pensons que cette concentration entre la forêt d' AUNAY et la forêt de FONTAINE aura des conséquences écologiques sur la faune, la flore et l'humain. Imaginer également le coté visuel de ce groupe compact de 17 éoliennes en fonctionnement.

Nous posons la question:

Veut-on rester dans un milleu agricole ou vivre dans un milleu industriel?

Recevez Monsieur nos sincères salutations

Mr Mme SCHWERDFEGER,



1/1

Sujet: [INTERNET] Éolienne à Saintonge Romane
De: Jean Pierre KOLLHOFF <jpgkollhoff@gmail.com>

Date: 15/09/2019 09:44

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Halte au scandale financier des éoliennes. Cette soit disant énergie verte qui remplie les poches des promoteurs et de certains hommes politique et c'est le bon peuple qui paye sur sa facture d'électricité les générosités des politiques.

Jean Pierre KOLLHOFF n° 9 lieu dit Vron 86510 BRUX

7777

632

 $L \otimes$ 

~\***T** 

 $\mathbf{Sujet}: [\mathbf{INTERNET}]$  Osbservations projet éolien de Romazières

De: Marcel Puygrenier < marcel.puygrenier@gmail.com>

Date: 15/09/2019 17:08

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

#### Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièces-jointes mes observations sur le projet éolien de Romazières, ainsi que :

- la lettre du dr Allary au député Jérome Lambert
- la contribution du Dr Martin à l'enquête publique (projet éolien de La Faye-La Chèvrerie 16)
- l'article de l'éclaireur (santé animale et éoliennes)

#### Cordialement

### Marcel Puygrenier

- Pièces jointes :	30 octets
Dr Martin, contribution à l'enquête publique de La Chèvrerie-La Faye (16) 7 01 2019 au 7 02 2019.pdf	30 octets
Allary Jérôme Lambert.pdf	30 octets
Eoliennes NOZAY L'éclaireur.pdf	30 octets

1,500



Marcel Puygrenier 4, lieu dit Bachellerie 16420 Saulgond

Le 15 septembre 2019

Monsieur Philippe Thiery Commissaire Enquêteur 14, rue de la Mairie 17510 Romazières

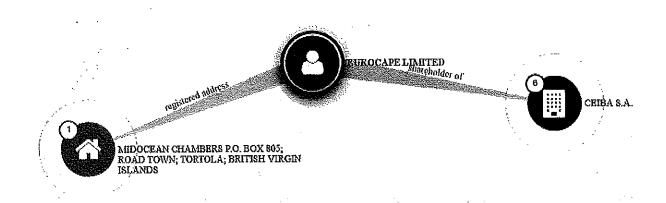
#### pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Enquête projet éolien « Ferme éolienne de Romazières »

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien de la société EUROCAPE sur les communes de Romazières et Saleignes, pour les raisons suivantes :

- On peut se poser des questions sur l'origine et la destination des fonds financiers qui entourent ce projet.
- . On trouve des sièges sociaux au Luxemburg et à Malte qui sont des paradis fiscaux.
- Eurocape est cité dans les « PANAMA PAPERS », voir capture d'écran ci-dessous :



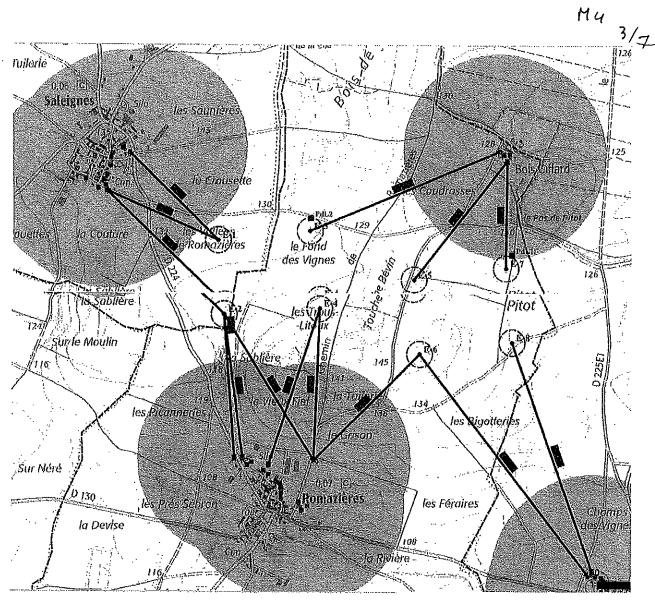
source: https://offshoreleaks.icij.org/nodes/12176494

- il est choquant de voir cette entreprise soupçonnée de pratiquer l'évasion fiscale être candidate à des projets éoliens.

- les loyers excessifs promis aux propriétaires fonciers et à leurs fermiers. Ceux-cl sont uniquement destinés à rémunérer la signature de la promesse de bail emphytéotique. En se basant sur un loyer annuel de 2 500 € le MW, le montant perçu par les propriétaires serait de 7 500 € par machine, ce chiffre n'inclut pas les rémunérations pour les servitudes comme le survol, le passage des câbles et des chemins (source : enquête publique sur le projet éolien de L'Isle-Jourdain(86), réponse de la société Eurocape à la demande du commissaire enquêteur, Monsieur Roger Orvain). Dans un souci de transparence, je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur de faire la lumière sur le total des loyers et indemnités versés aux propriétaires des terrains, aux exploitants agricoles, etc... Il en résulte des distorsions importantes de revenus entre propriétaires et exploitants agricoles qui ont des éoliennes sur leur terrain et les autres qui subissent les nuisances et la dévalorisation de leur patrimoine. La réalisation de ce type de projet par de telles méthodes est inacceptable.

ce projet est dangereux pour l'environnement, notamment les chiroptères et les oiseaux. Il entraîne la destruction de milieu naturel. Les mesures d'évitement proposées ne font l'objet d'aucun retour d'expérience. Il s'agit d'affirmations gratuites non vérifiées.

- Les nuisances sonores et visuelles que subiraient les habitations proches : (tableau ci-dessous)

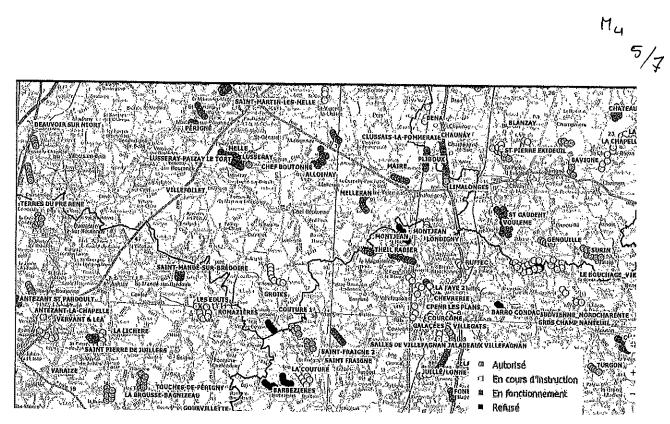


Source: dossler

Les mesures règlementaires n'ont pas évolué avec l'apparition de machines de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes. L'application de la règlementation est trop difficile à faire appliquer pour les riverains, en pratique celle-ci est insuffisante pour ne pas nuire aux habitants proches. L'application d'une distance minimum éolienne/habitation de 10 fois la hauteur des machines pâles comprises, comme cela se pratique en Bavière (Allemagne) devrait être observée.

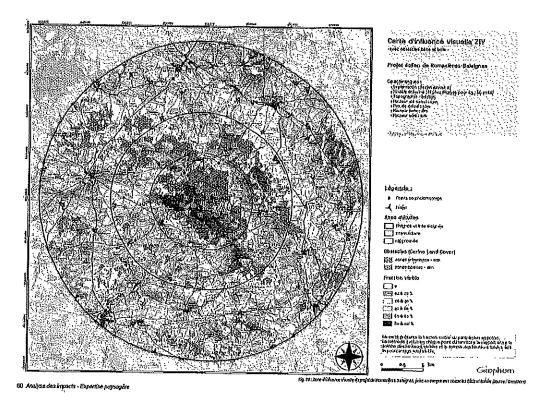
Ci-dessous : tableau 90 (capture d'écran) - étude d'impact\_ V2 : la hauteur totale est erronnée.

Lämbert 93						
Eo lenne et poste de l'oracon	X (metres)	Y(metres)	ineres)	Hanjeugustale (manes)		
<b>ED</b> ]	454051700	6229865231	idālā	74.		
	d alloy all	650356474	ī, io			
	15-15-17-1	654390923	126	240		
E Da	4345083	GE-49560 Z		241		
FOE	<b>455072 49</b>	658965642	1.0	257		
	A95100-331	65,49,825,9	142	242		
EOV	455540.91	654971258	130	244		
FOR	465600,00	6549382,07		, 201		
Pale	arka (d. g.	65499741	视	W) Head		
9412	459 587	6549 /81 6	128			



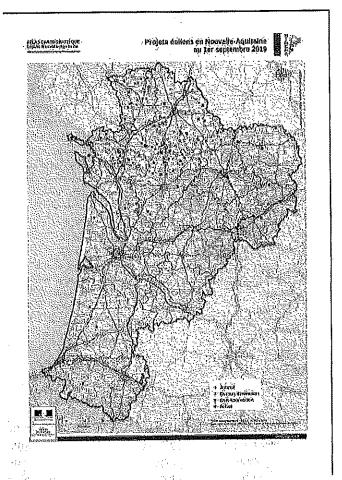
Source: http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/parcs eoliens 16 01092019.pdf

- comme le montre la carte ci-dessus, la zone proche comporte un nombre très important d'éoliennes en 🗼 fonctionnement, autorisées et en projet. Il en résulterait à l'avenir beaucoup trop de nuisances dangereuses pour la santé, le cadre de vie de la région et son potentiel économique si ces projets se réalisent.
  - ci-dessous la Zone d'Influence Visuelle : (capture d'écran du dossier)



- à l'évidence, les constructions ne font pas 12 m de haut sur la zone étudiée, 5 m semble être une valeur proche de la réalité. Voir photo ci-dessous de l'entrée de Romazières :

- Le productible 1 293 h est supérieur à la moyenne observée sur la région au cours des dernières années.
- L'impact visuel d'une éolienne de 180 m de haut est énorme. Ce n'est pas un bâtiment, mais une machine en fonctionnement. Si le projet se concrétise, les habitants seraient contraints de vivre au sein d'une usine à ciel ouvert équipée de 8 turbines géantes de 3,6 MW.
- J'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les Infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que la contribution du Dr Christian Martin à l'enquête publique du projet éolien sur les communes de La Faye et de la Chèvrerie. Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <a href="https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm100.html">https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall---unerhoerter-laerm100.html</a>
- Les conséquences de la proximité des parcs éoliens peuvent être très graves pour les éleveurs et leurs troupeaux. Voir en pièce-jointe l'article de l'Eclaireur (journal de Loire Atlantique)
  - La densification éolienne dans le nord de la Nouvelle Aquitaine est insupportable. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.
  - ci-dessous, carte de la région :



- Source : http://www.nouvelle-aquitaine.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/carte\_regionalena\_eolien\_01092019.pdf

- on constate que les éoliennes sont implantées uniquement dans le nord de la région. Cette dernière est considérée par les autorités comme une zone poubelle, de non droit, que l'on peut polluer à volonté, comme par exemple par des éoliennes.
  - carte des éoliennnes DREAL pour les environs de Romazières et Saleignes :

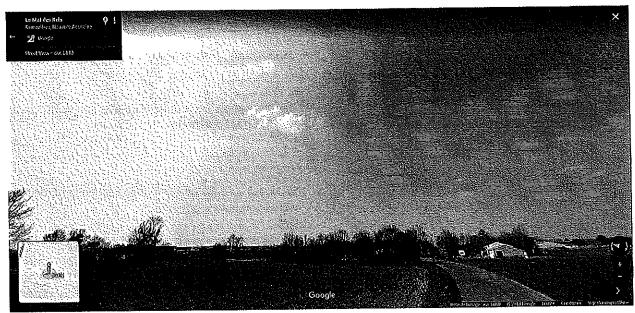
- Dans notre vie quotidienne nous nous déplaçons pour travailler, faire les courses, aller chez le médecin et nous passons du temps libre à l'extérieur, dans le jardin, le verger et dans les champs. La présence de ces machines en mouvement, bruyantes à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, constituerait une agression permanente et un facteur de stress portant atteinte à notre santé.
- La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet, ce qui ne peut être contesté au vu du nombre important de personnes refusant de voir des éoliennes dans leur environnement.
- . L'implantation d'éoliennes en détruirait à jamais le potentiel économique.
- les mesures de bridage prévues ne sont pas vérifiables par les riverains. Ce projet n'offre aucune garantie sur leur respect et plus généralement de la valeur de cette étude acoustique qui est à rejeter.
  - Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue,
  - La mise en danger des espèces d'oiseaux présentes sur le site. L'Inventaire effectué n'est que partiel, il est insuffisant. Les oiseaux migrent et seule une observation permanente pendant plusieurs années peut être considérée comme fiable.
- de nombreuses espèces d'oiseaux menacées ou protégées sont présentes sur le site.
- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : hales, bois.
- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.
- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashs rouges, la nuit).
- Les éoliennes produisent de l'électricité de manière intermittente, en l'absence de vent, ce sont des centrales électriques thermiques ou nucléaires qui doivent prendre le relai, ce qui implique un investissement double, avec une augmentation du prix de l'électricité pour le consommateur du même ordre.
- Les courbes de production des parcs éoliens ne sont pas publiées, ce qui rend impossible d'étudier la pertinence de ces installations.
- Les conditions trop favorables de rachat de l'électricité éolienne ne sont pas justifiées. Les prix de marché sont suffisamment élevés pour assurer la rentabilité de telles installations.
- Il est immoral de proposer de l'argent aux propriétaires, agriculteurs, communes et communeutés de communes contre l'installation d'éoliennes qui créent des nuisances et dévalorisent fortement les régions où elles sont implantées.
- Ces projets éoliens entrainent des conflits de voisinage, ils sont à la source d'injustices grandissantes entre les personnes qui encaissent de l'argent sans travailler et les autres qui doivent subir la dévalorisation de leur maison, subir les nuisances, devoir payer des frais de justice, perdre du temps à lutter contre l'imposture éolienne.
- Ces machines sont totalement importées, elles contribuent au déficit commercial de notre pays.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ma profonde considération.

Signature: Marcel Puygrenier





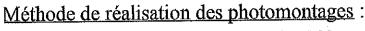
source: Google map.

- les zones boisées ne font pas 18 m de hauteur. La carte de la Zone d'implantation visuelle constitue une tromperie manifeste en cause les hauteurs des bâtiments et des bois trop élevée.
- les photomontages réalisés par le promoteur ne respectent pas les recommandations suivantes qui sont extraites d'un module de formation des commissaires enquêteurs de la Côte-d'Or (voir la capture d'écran ci-après) :



# VOLET PAYSAGER et PHOTOMONTAGES

Direction départementals des territoires de Côle d'Or Les photomontages doivent permettre la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue d'un observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de 1,70 m de hauteur environ.



- l'angle de vue ne doit pas excéder 90° (même si la totalité du parc n'est pas perceptible) pour respecter la perception du champ visuel humain ressenti (focale 50 mm format photographique 24 x 36 mm).
- Ne pas réduire le photomontage pour faire tenir l'image dans le format de papier imparti (Un photomontage sur deux pages A3 restitue une vision objective et impartiale du projet dans le paysage)

Source: https://ccebo.cnce.fr/uploads/documents/prise-encompte-paysage-dossiers-eoliens-mmes-bonnaud-bouvatier-2589.pdf

- Je vous prie en tant que commissaire enquêteur de vous placer aux distances indiquées d'une éolienne de 180 m, pour constater que les photomontages ne restituent pas l'impact d'une éolienne.
- Ces éoliennes contribueraient en une destruction totale du paysage qui pour être attractif doit conserver son authenticité.

## Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur ,on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bei et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrôme éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrôme éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'orellles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.

1.12

- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndrômes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, J'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil ,les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant,moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavent et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entrainent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succintement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les degâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde, pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de nôtre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la la dévaluation de nôtre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur nôtre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LERTERPS.

DR CHRISTIAN MARTIN

MR LE COMMISAIRE ENQUETEUR

27 CHEMIN DE LA BALLADE

79190 MONTALEMBERT

JE SUIS OPPOSE A CE PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES INDIJETRIELLES SUR UN TERRITOIRE DEJA SATUIRE DE CES MACHINES AVEC DES CONSEQUENCES PAYSAGERES CATASTROPHIQUES : SUR LE PLAN VISUEL, ENTRAINANT UNE BAISSE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE ENVIRONNANT CHEZ DES POPULATIONS APPAUVRIS, ET UNE DESERTIFICATION QUI NE FERA QUE S'AMPLIPIER.

Medecin dans cette campagne durant quarante anners, l'ai Malheureusement constate les nuisànces sur l'à sànte des riverains de Ces « parcs écliens » : nuisànces sonores, visuelles entrainant un mal etre non justifiable vis a vis d'une energie renouvelable mais intermittente, verte quelques heures par jour, indirectement noire le reste du temps, noire comme le chardon, le fuel et le gaz.

notre environnement nord charente, sud deux-sevres et eud vienne me doit plus etre livre aux interets de quelques uns race à « des populations que l'on meprise, dont l'avis de compte pas et qui ont l'impression de passer sous un rouleau compresseur » citation de xavier bertrand president de la region des hauts de france.

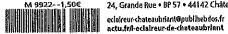
MONTALEMBERT LE 30/01/2019

DRÜCHRISTIAN MARTIN.



# Ine femme périt dans un incendie

Châteaubriant et sa région



Vendradi 22 (Avvier 2019 N. 3001 - 1,500

BOURGUILLEAU FRERES 16, pince St Nicolas (place de l'église) - CHATEAUBRIANT 02 40 28 14 23 - www.chembreo-traveux-chatesubrien).fr

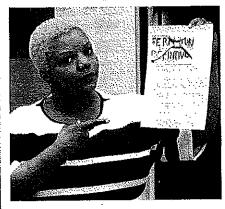
Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay?

Des éoliennes



## Châteaubriant

Food truck: les restaurateurs n'en veulent pas!



Châteaubriant

Un nouvel aménagement contre les inondations

**Coupe de France** 

Page 33

Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit



# A la Une

# Un scandale sanitaire

# TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012!

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair.

Cela fait plusieurs années que le parc éollen des Quatre seigneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saifré, fait couler beaucoup d'encre et alimente la polémique.

Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nom-breux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mais diffl ciles à relier scientifiquement

### Les humains

touchés aussi En mai 2016, L'Éclaireur avait rencontré un couple d'agriculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la réalisation des éoliennes : maux de tête, troubles du som meil, sensation permanente de grande fatigue éprouvée sur leur exploitation, et disparaissant dès qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...
Des problèmes intervenus

après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement rélicentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éoliennes : « On a observé que les vaches effectualent moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en balsse aussi. On a égale ment constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés », relataient

les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu par des géobiologues ont conclu ment provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques Issues du câble en cu reliant, sous terre, les huit écllennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socle rocheux sous-jacent ; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les éollennes et ces problèmes de santé an male et humaine », soulignait Didier Patiron.

## « Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trois ans plus tard, leur situation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggrayée, sans gu'aucune solution n'alt encore été trouvée. Murielle Potiron, éplleptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé depuis la construction du parc. Depuls 2016, J'al même



Didier Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le sol. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort, « Le bâtiment est construit sur un croisament de failles d'eau », explique l'éleveur. Dapuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux

fait deux ou trois crises de convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée suite à l'une d'elles...» Un nouveau traitement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'inconfort ressenti sur leur lieu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est

#### Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquents : « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 i », indique Didier Potiron.

Solt plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éollen I

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutalent chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la paille, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants électromagnétiques », montre Murielle Potiron.

## Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechignent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes rai-sons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

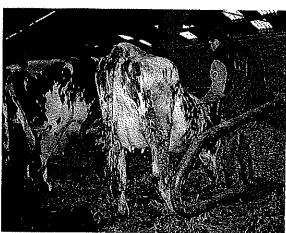
compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de

convulsions et de désorientation. Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experis payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éollen, ont permis de prou-ver que ces divers problèmes ne venaient ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équipement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus, Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs, Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du narc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5) « Pour la nouvelle exper-

tise qui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifier à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne

En effet, toujours suivis et soutenus de près par le dépu-té Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), ils ont obtenu le lancement d'une nouvelle expertise, plus pous-sée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre). Ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mois d'avril..

Cécile Rossin





À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement strassées, refusant de quitter laurs logattes pour passer au robot de traite. À droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées »,

# en région de Nozay ?

# En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des caméras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré, « Les apparells de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Poliron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris. de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. » À partir du 25 février, la socié-

A partir du 25 février, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le soi pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'està-dire le câble de mise à la terre ». Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provoqués chez les animaux et les humains. « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de culvre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-





À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc écilen ces prochains jours, efin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pilquer pourquoi l'électricité se propage autant », poursuit Pélousur

Le parc éolien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements de hêtes, pour constaters'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'activité des éoliennes. Pour Didier Poliron, cela fait peu de doules: « En févrler

2017, Il y a eu une panne de 4 jours du parc. Nous avons d'allieurs fait venir un huissier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on

a retrouvé le sommell ». Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du soi là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

#### témoignage d'une agricultrice. « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-mèrne et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement ils ne veulent plus blore dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite l », témoigne cette exploitante basée à Safiré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement: « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois ! Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ca pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle, « Mais ce qui m'inquiète le

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est auniveau de la santé humaine, On est très nombreux à souffir de troubles du sommeil. Mon mari serveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

# vves daniel. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La Répubique en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement blen ce dossier. Il avalt ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour aletter sur la situation.

Le député avait interpellé Ségolène Royal, alors ministre de l'écologie, ou développement durable et de l'énergie, sur les éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes émises par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il sembleralt que, dans certains cas, les ondes émises par les éollennes et véhiculées par le sol, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants.»

If avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dons la Région de Nozay. « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bêtes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vélages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niveau financier qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parc éoilens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenin diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éoilen. »

Ségolène Royal lui avait répondu. « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pour-

raient affecter la population. Les éoliennes et leurs câbles de raccordement peuvent être à l'origine d'ondes électromagnétiques à falble fréquence, les valeurs mesurées à proximité des éoliennes sont largement Inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'allmentation, de l'environnement et du travail (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécunité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une meilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les problèmes pathologiques des animaus d'élevage mentionnés, et aider, à leur traitement.' »

La question d'un éventuel impact des infrasons praduits par les éoliennes avait aussi été soulevée. « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient élotgnées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de février 2019, Yves Danlei n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux attendre sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gène l'exploitant du parç, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc éollen. »

Gwendal le Priellec

### témoignage d'une riveraine. « J'ai cru que j'allais en mourir ! »

tes exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuls à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éollen des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riveràins qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommeil réguliers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lleu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffre, Josette Hardy-Popotte, 65 ans, vit un veritable enfer « depuis que ces éoliennes se sont installées ». Comme le couple Poliron (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

« Je suls diabétique depuis plus de 30 ans. Mais cela ne m'a jamais empéché d'aller travailler I », souligne cette ancienne alde-solgnante d'un 'hôpital psychiatrique pour adultes, « Et 'qu'on ne vienne pas me dire que j'ai un comportement délirant, Je sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon métier I », précise-t-elle. Chez elle, ouvre les voubles

chez elle, outre les troubles du sommell, les symptomes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pancréas s'est complètement atrophé et les docteurs ne sevent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir ! Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulères maigré cela. J'aimerais partir d'id, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement i »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnementales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encore de délirant, ce n'est

pas la pelne... ».
Quo qu'il en soli, et comme
toutes les personnes interrogées, exploutants agricoles
compris, elle assure : « Je ne
suis en aucun cas opposée
a l'éolien en général. Mais
je pense qu'il faut absolument que des études de sols
approfondles solent faltes
avant tout nouveau projet,
pour éviter de reproduire la
situation que l'on vit id ».

#### Note de la rédaction

Pour ce dossier, *L'Eclaireur* a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éoilen, ainsi que la présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theyaniau.

Malgré nos messages, ceux-ci n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.



Sujet: [INTERNET] Observations, parc éolien de Romazières

De: Brisevent <bri>brisevent74@gmail.com>

Date: 15/09/2019 21:43

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les observations de l'association Brisevent sur l'enquête publique, "Ferme éolienne de Romazières" ainsi que les documents intitulés : Alain Belime, risques sanitaires et Mystère autour des éoliennes accusées de tuer des vaches à Nozay.

#### Cordialement

Marcel Puygrenier Président de l'association Brisevent

- Pièces jointes :	
Alain Belime risques sanitaires.pdf	30 octets
Mystère autour des éoliennes accusées de tuer des vaches à Nozay.pdf	30 octets
Observations de l'association Brisevent, Parc éolien de Romazièrespdf	30 octets

1 2302



Association Brisevent 4, lieu dit Bachellerie 16420 Saulgond

• N° W163001154 Julilet 2015

Le 15 septembre 2019

Monsieur Philippe Thiery Commissaire Enquêteur 14, rue de la Mairie 17510 Romazières

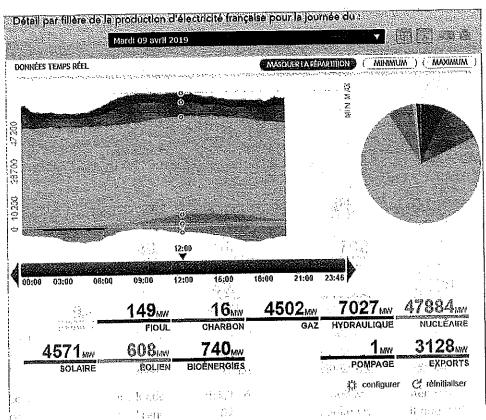
## pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Enquête projet éolien « Ferme éolienne de Romazières »

## Monsieur le Commissaire Enquêteur,

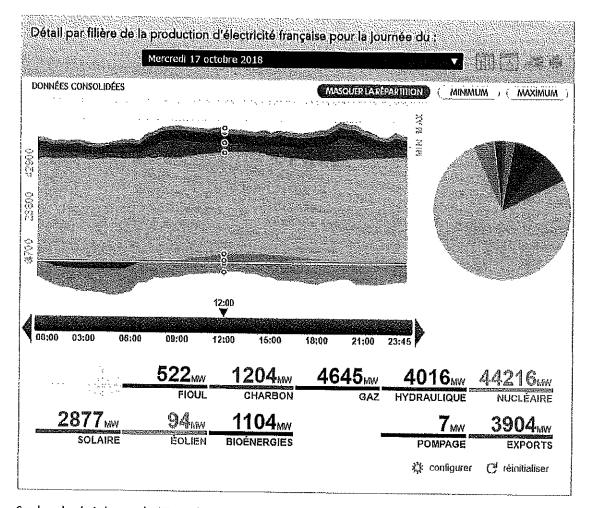
Nous vous prions de prendre en compte nos observations qui sont défavorables au projet éolien de la société EUROCAPE sur sur les communes de Romazières et de Saleignes, pour les raisons suivantes ;

 - manque d'informations sur l'éolien. Les éoliennes sont-elles capables de satisfaire les besoins en électricité des consommateurs de notre pays. Observons la production en temps réel de l'éolien ;



Source du graphique précédent : https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique

Le 9 avril à 12 h, la production d'électricité éolienne est de 608 MW, à la même heure la consommation pour la France était de 62 368 MW, donc l'éolien n'assurait que 0,97 % des besoins. La vérité c'est que les conditions de vent ne permettent pas de répondre à la demande d'électricité.



Sur le relevé ci-dessus, le 17 octobre 2018 à 12 h, la production éolienne n'était que de 94 MW, ce qui correspond à un facteur de charge de 0,6 %, ce qui prouve que les éoliennes sont particulièrement inutiles pour produire de l'électricité.

La société EUROCAPE doit mettre en ligne les courbes de production pour chaque parc éolien qu'elle a en fonctionnement. Le consommateur qui doit régler sa facture d'électricité et le contribuable payeur des différents impôts et taxes a le droit et le devoir d'être informé.

Le 17 juin 2019, la production d'électricité éolienne était de 640 MW, pour une puissance installée de l'ordre de 15 000 MW, ce qui fait un taux de charge de 4, 2 %. Ce chiffre représente 1,3 % de la consommation. 5Voir le graphique ci-dessous)

Il en résulte un surcoût important pour le consommateur qui doit financer les subventions à l'industrie éolienne, les centrales électriques qui fonctionnent quand le vent ou le soleil sont insuffisants et la construction de nouvelles lignes électriques dimensionnées pour transporter l'électricité produite par les centrales éoliennes. Ces dernières ne seront utilisées à pleine capacité que lors des pics de production que quelques jours par an. Il en résulte un coût faramineux pour le consommateur.

Ces surcoûts payés par le consommateur d'électricité, de carburant, de gaz et de fioul domestique ne sont pas suffisamment portés à la connaissance du public.

1	Périmètre	Date	Heures	Consommati	Eolien
4558	France	17/06/2019	11:00	51605	745
4559	France	17/06/2019	11:15	52014	738
4560	France	17/06/2019	11:30	51859	730
4561	France	17/06/2019	11:45	52378	717
4562	France	17/06/2019	12:00	52969	702
4563	France	17/06/2019	12:15	52989	696
4564	France	17/06/2019	12:30	53001	689
4565	France	17/05/2019	12:45	53908	666
4566	France	17/05/2019	13:00	53093	651
4567	France	1.7/06/2019	13:15	53118	655
4568	France	17/06/2019	13:30	52426	635
4569	France	17/06/2019	13:45	52651	646
4570	France	17/06/2019	14:00	52533	630
4571	France	17/06/2019	14:15	52602	624
4572	France	17/06/2019	14:30	52154	615
457	France	17/06/2019	14:45	51909	623
4574	France	17/06/2019	15:00	51540	616
4575	France	17/06/2019	15:15	51439	617
4570	France	17/06/2019	15:30	51232	616
457	France	17/06/2019	15:45	50755	612
457	France	17/06/2019	16:00	50551	612
4579	France	17/06/2019	16:1	5 50190	615
458	France	17/06/2019	16:30	-1	
458	1 France	17/06/2019	16:4	5 4960	619
458	2 France	17/06/201	1,7:00	0 49438	624
458	3 France	17/06/201	9 17:1	5 4908	633
458	4 France	17/06/201		0 4881	4 637
458	5 France	17/06/201	9 17:4:	5 4888	
458	France	17/06/201	9 18:0	0 4907	640
458	7 France	17/06/201	9 18:1	5 4905	0 633
458	8 France	17/06/201	9 18:3	0 4950	7 637
458	9 France	17/06/201	9 18:4	5 5013	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
459	0 France	17/06/201	9 19:0		
459	1 France	17/06/201	9 19:1		2 530
	€ .b.	eCO2mix_R	TE_En-cours-1	r ⊕	

Source: https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique

CI-dessous, un relevé de la production électrique en Allemagne (en anglais) :

Source	Minimum Power (GW)	Date	Maximum Power (GW)	Date
Import Balance	-15.212	27.01.19 20:00	1.888	24.01.19 15:00
Hydro Power	1,413	27.01.19 15:00	2.94	21.01.19 18:00
Biomass	5.063	21.01.19 00:00	5.063	21.01.19 00:00
Uranium	8,471	27.01.19 06:00	9.486	24.01.19 11:00
Brown Coal	8.411	27.01.19 04:00	16,593	24.01.19 14:00
Hard Coal	3.553	27.01.19 04:00	18.55	I
Oil	0.185	24.01.19 22:00	0.631	24.01.19 10:00
Gas	3.894	27.01.19 03:00	16.035	24.01.19 10:00
Others	0.06	26.01.19 01:00	0.088	21.01.19 12:00
Pumped Storage	0.049	26,01.19 06:00	6.09	21.01.19 08:00
Seasonal Storage	ე 0.002	26:01.19:05:00	0.619	21.01.19 18:00
Wind	10.665	24.01.19 23:00	30.304	27.01.19 04:00
Solar	7 - 1 - 1 - 0	21.01.19 00:00	11.861	21.01.19 12:00

Net generation of power plants for public power supply.
Datasource: 50 Hertz, Amprion, Tennet, TransnetBW, EEX
Last update: 02 Feb 2019 23:08

Source: https://www.energy-charts.de/power,htm?source=all-sources&year=2019&week=4

- <u>- 2</u>41,

On peut observer que la production éolienne (wind) a varié de 665 MW le 2 janvier 2019 à 23 h à 30 304 MW le 27 janvier à 4 h. La capacité de production installée est de 59 710 MW en Allemagne.

L'installation massive d'éoliennes n'a pas permis de réduire les capacités pilotables de production installées qui est de l'ordre de 100 000 MW (il s'agit de l'hydraulique, de la biomasse, du nucléaire, de la lignite, du charbon, du fuel et du gaz) Voir la capture d'écran ci-dessous :

2019		20	02	<u> </u>
Hydro Power Blomass Uranlum Brown Coal Hard Coal Mineral Oil Gas Wind onshore Solar	9.52 21.20 23.71 4.30 29.39		Hydro Power Blomass Uranium Brown Coal Hard Coal Mineral Oll Gas Wind onshore Wind offshore Solar	4.94 1.32 22.43 20.30 28.29 5.30 20.30 11.98 0.00 0.30

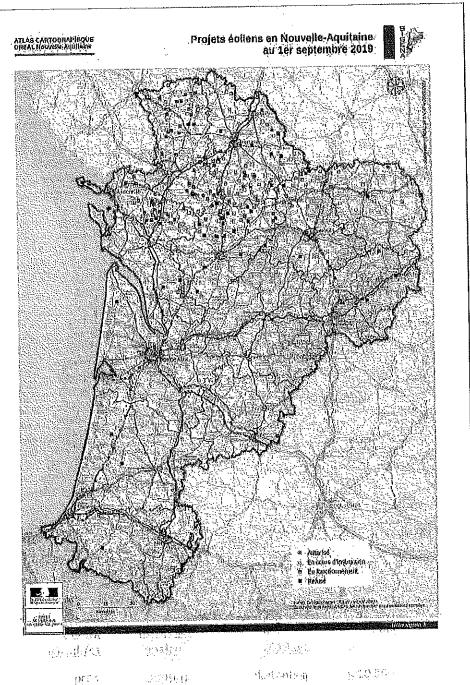
Source:

https://www.energy-charts.de/power\_inst.htm

Le plan de programmation de l'énergie voulu par le gouvernement français, c'est-à-dire le triplement de l'éolien, la multiplication par 5 de la surface de panneaux photovoltaïques avec la fermeture de 14 réacteurs nucléaires n'est pas crédible. Des éclaircissements manquent à ce sujet.

- les éoliennes détruisent les paysages, ce sont de véritables zones industrielles qui sont imposées aux riverains. Cette implantation s'accompagne de la baisse de la valeur de l'immobilier, voir de l'impossibilité de vendre comme on peut le constater sur la commune de Saulgond en Charente.
- les prétendues mesures de bridage pour éviter que les riverains soient incommodés par le bruit ne sont pas efficaces. Les riverains du village de Beaupuy (commune de Lesterps) ont mesuré devant leur domicile une valeur de 70 dB lorsque les éoliennes (situées à 500 m) tournent et que le vent est à l'Ouest.
- l'installation d'éoliennes entraîne la destruction des milieux naturels avec pour conséquence une réduction de la biodiversité.
- les éoliennes portent atteinte à la santé humaine. Qui peut accepter de voir sa maison dévalorisée sans qu'il y ait des conséquences sur sa santé : stress, problèmes cardiaques, impression d'être sacrifié sur l'autel de l'argent facile (pour les propriétaires fonciers et les communautés de communes, les grands gagnants de la manne financière. Des scientifiques décrivent la dangerosité des infrasons qui rendent les riverains malades. Voir l'étude d'Alain Belime en pièce-jointe.
- les parcs éoliens sont dangereux pour les éleveurs et leurs animaux : Yann Joly, un éleveur du Nord de la France a dû liquider son élevage de vaches laitières. Des problèmes similaires existent en Loire Atlantique à Nozay. (Voir pièce-jointe)
- la richesse des Charentes, c'est une forte présence des espaces naturels qui sont jusqu'à présent préservés. Elles ne méritent pas d'être transformées en usine géante avec des machines de 180 m de haut.
- il y a également un patrimoine bâti remarquable qu'il est impératif de préserver contre ces installations.

- il ne fait aucun doute qu'une éollenne, c'est un énorme moteur électrique avec des pâles qui balayent l'atmosphère. Il y a en conséquence une production d'ombres portées, de bruit, d'infrasons, de pollution visuelle et lumineuse.
- la carte suivante met en évidence la sur-concentration des éoliennes dans le Nord de la région Nouvelle Aquitaine :



Source: http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-alagranderable.gouv.fr/IMG/pdf/carte\_regionalena\_eolien\_01092019.pdf

- les loyers exorbitants proposés aux propriétaires et exploitants agricoles, 10 500 € par éolienne (3 500 € par MW dans le cas de Pieuville en Charente, selon le commissaire enquêteur) génèrent un sentiment d'injustice et de violence qui va grandissant dans nos campagnes.

re enter

- le dossier est beaucoup trop volumineux pour être compris du grand public, il est destiné à le tromper (voir le dossier photomontages en particulier).

- la fillère éolienne rapporte beaucoup trop d'argent grâce notamment à une législation aberrante qui consiste à garantir l'achat de toute l'électricité produite à un prix double de celui du marché.
- c'est une filière qui fait beaucoup trop de lobbying auprès du monde politique aux dépends du consommateur.
- en conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre haute considération.

Pour Brisevent Marcel Puygrenier Président

- la filière éolienne rapporte beaucoup trop d'argent grâce notamment à une législation aberrante qui consiste à garantir l'achat de toute l'électricité produite à un prix double de celui du marché.
- c'est une fillère qui fait beaucoup trop de lobbying auprès du monde politique aux dépends du consommateur.
- en conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre haute considération.

Pour Brisevent Marcel Puygrenier Président



M5 aunexe 1 1142

Rus

# Nouvelle étude sur les risques sanitaires générés par les éoliennes

Alain BELIME

Janvier 2016 v1.0.0



Contact:

alain-chazourne@live.fr / +33 (0)4 77 32 26 74 (France)

Que vals-je aborder dans cette mise à jour ?

Je n'al aucune intention de revenir, même de façon superficielle, sur les centaines de prises illégales d'Intérêts, puisque la presse s'en est fait largement l'écho, ou sur des faits encore plus graves comme les rétro commissions en Espagne, voire plus récemment sur l'escroquerle à grande échelle autour des éoliennes dont beaucoup de particuliers viennent d'être victimes. Éolien rime avec argent et pour en comprendre l'origine, nous recommandons l'émission « Pièces à conviction : éoliennes, le vent du scandale du 7 mai 2015 ».

Mon objectif est de transposer en français ce que nous avons pu collecter de par le monde dans le domaine de la santé et de la mise en danger provoquée par les éoliennes.

En l'état actuel de nos connaissances, sommes-nous capables de répondre à quatre questions :

- 1. Les éoliennes sont-elles dangereuses pour la santé ? Oui et nous allons démontrer que le monde scientifique dispose des informations qui vont en ce sens.
- 2. Les industriels éoliens tiennent-ils compte de la santé des concitoyens ? Non, car ils nient toutes les études qui les dérangent.
- 3. Est-ce que nos politiques prennent en compte cette problématique sanitaire ? La réponse n'est pas simple car les courants sont multiples et apolitiques.
- 4. Peut-on dire qu'aujourd'hui, le principe de précaution est appliqué par nos responsables politiques ? Là encore, nous alions tenter d'apporter une réponse la plus large possible.

## 1 TABLE DES MATIÈRES

1	Table	e des matières	. 3
1.	Défi	nitions	. 5
	1.1	Définition : douleur, nom féminin (C.N.R.T.L.)	. 5
	1.2	Principe de précaution	. 5
	1.3	Le recours au principe de précaution	. 6
	1.4	Les mesures de précaution	. 6
	1.5	La charge de la preuve	
	1.6	Article R 1334-31 du Code de la santé publique	. 7
	1.7	Article R 1334-31 du Code de la santé publique	
	1.8	Article 1382 du Code Civil	. 7
2	Scar	ndale sanitaire : les victimes d'éoliennes racontent	8
3	Infra	asons	
	3.1	Le pic nauséogénique	10
4	Calo	cul du nombre d'impulsions infra soniques :	11
5	Con	grès professionnels	12
	5.1	Journée de l'audition – Congrès national des otorhinolaryngologistes 2015	12
	5.2	43è Congrès international d'Ingénierie pour le Contrôle Sonore – Australie 16-19 novemb	
	2014	12	
٠	5.3	Congrès des professionnels de l'éolienne – 23 avril 2015 :	1.2
	5.4	Congrès de Francfort des médecins allemands - Mai 2015 :	
6	Pub	olications étrangères	. 15
	6.1	Traduction du courrier du Docteur Laurie, expert mondial dans la santé et les éoliennes,	15
		sé au premier ministre australien – 18 janvier 2015	16
	6.2		
	6.3	La commission du service public du Wisconsin	10
	6.4	Acoustics Today – Numero hiver 2014	77
7		nexes	22
	7.1	Compléments d'articles rapport de 2014	22
	7.2	Articles scientifiques	20
8	B Ani	nexe 2 : Positionnement des politiques sur le sujet éolien	. zc
	8.1	Extrait d'une séance au parlement	, 4,5 0
	8.2 nover	Lettre ouverte du Président de la grande région du Nord de la France, Xavier BERTRAND nbre 2015 :	- ¤ 3(
	8.3	Éollennes, le point de vue du sénateur PS Jean Germain	
	8.4	à Mme Marisol Touraine, par Mme la sénatrice Anne Catherine LOISIER	

8,5	La c	haine de responsabilité de remise en état d'un site pollué	37
8,5	5.1	La responsabilité de l'exploitant	37
8.5	5.2	Qui est "l'exploitant" ?	38
8.5	5.3	La responsabilité du propriétaire	
8.6	Scar	ndale sanitaire : des villages pour les électro sensibles	
8.7		Annexe 5 - Photos	
8.8		œufs sans jaune	
8,9		e d'études importantes	

## 1 DÉFINITIONS

## 1.1 DÉFINITION: DOULEUR, NOM FÉMININ (C.N.R.T.L.)

Domaine de la vie physique. Souffrance plus ou moins vive, produite par une blessure, une brûlure, une lésion ou toute autre cause, qui manifeste une rupture du bien-être, de l'équilibre de la santé, la perte ou la diminution de l'Intégrité physique. Épicure place le bonheur dans la jouissance du plaisir et dans l'absence de la douleur

« La lutte contre la douleur en France, depuis 10 ans, est un droit fondamental de la personne, une volonté éthique et humaniste... » Philippe Douste-Blazy, Ministre de la Santé et de la Protection Sociale

« La douleur selon l'International Association for the Study f Pain (IASP) se définit comme « une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable liée à une lésion tissulaire existante ou potentielle ou décrite en termes d'une telle lésion ».... La douleur se caractérise par son aspect désagréable. .....

Ainsi la douleur doit être comprise comme une expérience psychosensorielle d'un être vivant inséré dans un environnement social et culturel spécifique. Plusieurs conséquences pratiques découlent de ces conceptions modernes de la douleur :

- La douleur est un phénomène pluridimensionnel;
- La douleur est une expérience existentielle et individuelle, elle est donc fatalement subjective;
- La mesure de la douleur est par essence, réductrice, imparfaite, voire aléatoire. »

Paul Pionchon - Président de la SETD (Société d'Étude et de Traitement de la Douleur)

#### 1.2 PRINCIPE DE PRÉCAUTION

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Al32042

Le principe de précaution permet de réagir rapidement face à un possible danger pour la santé humaine, animale ou végétale, ou pour la protection de l'environnement. En effet, dans le cas où les données scientifiques ne permettent pas une évaluation complète du risque, le recours à ce principe permet, par exemple, d'empêcher la distribution ou même de retirer du marché des produits susceptibles d'être dangereux.

#### ACTE

Communication de la Commission sur le recours au principe de précaution (COM(2000) 1 final du 2 février 2000)

#### SYNTHÈSE

Le principe de précaution est mentionné dans l'article 191 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (UE). Il vise à garantir un niveau élevé de protection de l'environnement grâce des prises de décision préventives en cas de risque. Toutefois, dans la pratique, le champ d'application du principe est beaucoup plus large et s'étend également à la politique des consommateurs, à la législation européenne concernant les aliments, à la santé humaine, animale et végétale.

Ainsi, la présente communication établit des lignes directrices communes concernant l'application du principe de précaution.

La définition du principe doit également avoir un impact positif au niveau international, afin de garantir un niveau approprié de protection de l'environnement et de la santé dans les négociations internationales. En effet, il a été reconnu par différentes conventions internationales, et il figure notamment dans l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## 1.3 LE RECOURS AU PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Selon la Commission européenne, le principe de précaution peut être invoqué lorsqu'un phénomène, un produit ou un procédé peut avoir des effets potentiellement dangereux, identifiés par une évaluation scientifique et objective, si cette évaluation ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude.

Le recours au principe s'inscrit donc dans le cadre général de l'analyse du risque (qui comprend, en dehors de l'évaluation du risque, la gestion du risque et la communication du risque), et plus particulièrement dans le cadre de la gestion du risque qui correspond à la phase de prise de décision.

La Commission souligne que le principe de précaution ne peut être invoqué que dans l'hypothèse d'un risque potentiel, et qu'il ne peut en aucun cas justifier une prise de décision arbitraire.

Le recours au principe de précaution n'est donc justifié que lorsque trois conditions préalables sont remplies :

- 1. l'identification des effets potentiellement négatifs ;
- 2. l'évaluation des données scientifiques disponibles ;
- 3. l'étendue de l'incertitude scientifique.

#### Remarque de l'auteur :

Le point 1 est très largement développé dans le présent rapport et nier la réalité du syndrome éolien relève aujourd'hui du mépris pour le genre humain puisque des industriels éoliens, des scientifiques et le monde médical le reconnaissent de par le monde ;

Le point 2 bénéficie d'études scientifiques connues validées par des sommités internationales ;

Le point 3 est le thème préféré des industriels puisque pour eux « le syndrome éolien n'est pas une certitude scientifique » et que nombre de gouvernements demandent des études complémentaires pour connaître l'impact exact des infrasons.

Les trois	point	s sont	donc	validés
-----------	-------	--------	------	---------

\*

#### 1.4 LES MESURES DE PRÉCAUTION

Les autorités chargées de la gestion du risque peuvent décider d'agir ou de ne pas agir, en fonction du niveau de risque. Si le risque est élevé, plusieurs catégories de mesures peuvent être adoptées. Il peut s'agir d'actes juridiques proportionnés, du financement de programmes de recherche, de mesures d'information du public, etc.

Les lignes directrices communes

Trois principes spécifiques doivent guider le recours au principe de précaution:

- une évaluation scientifique aussi complète que possible, et la détermination, dans la mesure du possible, du degré d'incertitude scientifique;
- une évaluation du risque et des conséquences potentielles de l'absence d'action;
- la participation de toutes les parties intéressées à l'étude de mesures de précaution, dès que les résultats de l'évaluation scientifique et/ou de l'évaluation du risque sont disponibles.

De plus, les principes généraux de la gestion des risques restent applicables lorsque le principe de précaution est invoqué. Il s'agit des cinq principes suivants:

- la proportionnalité entre les mesures prises et le niveau de protection recherché;
- la non-discrimination dans l'application des mesures;
- la cohérence des mesures avec celles déjà prises dans des situations similaires ou utilisant des approches similaires;
- l'examen des avantages et des charges résultant de l'action ou de l'absence d'action;
- le réexamen des mesures à la lumière de l'évolution scientifique.

#### 1.5 LA CHARGE DE LA PREUVE

Dans la plupart des cas, les consommateurs européens et les associations qui les représentent doivent démontrer le danger associé à un procédé ou à un produit mis sur le marché, sauf pour les médicaments, les pesticides ou les additifs alimentaires.

Pourtant, dans le cas d'une action prise au titre du principe de précaution, il peut être exigé du producteur, du fabriquant ou de l'importateur, qu'il prouve l'absence de danger. Cette possibilité doit être examinée au cas par cas. Elle ne peut être étendue de façon générale à l'ensemble des produits et des procédés mis sur le marché.

Dernière modification 21.09.2015

## 1.6 ARTICLE R 1334-31 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

http://www.legifrance.gouv.fr

#### 1.7 ARTICLE R 1334-31 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

100

« La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. »

4 - 1 - 1

http://www.legifrance.gouv.fr

#### 1.8 ARTICLE 1382 DU CODE CIVIL

«Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. Le propre de la responsabilité civile est de rétablir aussi exactement que possible l'équilibre détruit par le dommage et de replacer la victime dans la situation où elle se serait trouvée si l'acte dommageable n'avait pas eu lieu » Arrêt rendu par la cour de cassation le 28 octobre 1954.

1.36

## 2 SCANDALE SANITAIRE: LES VICTIMES D'ÉOLIENNES RACONTENT

Le 27 Juin 2015, le journal Capital met en ligne un article de Guillaume Chazouillères sur les impacts sanitaires liés aux éoliennes.

Jacques Pernoud raconte ainsi subir un véritable calvaire dans son petit village de Saint Félix en Midi-Pyrénées : "le matin quand le soleil se lève l'ombre des pales en mouvement provoque des effets stroboscopiques qui me donnent des nausées. Sans compter le bruit insupportable, les jours de vent donnant l'impression d'être au bord d'une autoroute." En 2010, son médecin lui a diagnostiqué "un état anxio-dépressif continu (...) réactivé quotidiennement par les bruits et les différents jeux d'ombre et de lumières projetées sur sa maison par les pales du parc éolien."

Parmi les nombreux témoignages publiés dans le Figaro du 4 septembre 2015, nous pouvons lire l'histoire de cette dame qui « Ne pouvant plus dormir chez elle, est contrainte d'aller se réfugier chaque soir à quelques kilomètres de son domicile. »

Transposer tous les témoignages écrits et vidéos de personnes souffrant du syndrome éolien est impossible. Pour ceux qui le souhaitent, nous vous proposons de consulter les vidéos et reportages mis en ligne sur le site de l'association FETEM: www.fetem.fr. Vidéos collectées et regroupées par l'auteur sur internet.

#### Réflexion de l'auteur :

Nous commençons à parler de villages sans ondes, sans champs électromagnétiques, c'est-à-dire que nous ne sommes pas dans la logique de supprimer la cause mais de fabriquer des « parcs » pour ceux dont la vie devient un enfer (voir annexe 4). Avez-vous déjà vu sur internet la mesure des champs électromagnétiques dans les villes ? C'est un véritable scandale.

lci encore, nous avons un nouvel exemple en termes de dangerosité qui donne lieu à des batallles entre les experts payés par le lobbying éolien et ceux qui osent venir en aide aux victimes industrielles. Ceci pourrait rejoindre la longue liste des scandales décrits par Mme Annie Thébaud-Mony, grande spécialiste des questions de sécurité au travail, qui parle d'une « forme de crime organisé » dans le domaine industriel et de la non application des règles de prévention des risques au travail. Ceci étant tout-à-fait assimilable à l'obscurantisme de certains responsables politiques face aux dangers des éoliennes et au négationnisme de certains représentants du monde éolien :

 Toujours dans l'article publié par Capital.fr, la filière éolienne minimise l'importance du phénomène: "Bien sûr qu'il peut y avoir des problèmes Icl et là, mais ces malaises sont aussi largement alimentés par des groupuscules anti-éoliens. Je rappelle que nous avons l'une des réglementations les plus dures d'Europe", se défend Frédéric Lanoë, président de France énergie éolienne.

Concernant la médecine du travail qui commence à s'émouvoir de ce problème éollen en France, il faut rappeler, pour leur rendre hommage que leurs homologues Danois dénonçaient ce scandale sanitaire dès juillet 2013 (Mauri Johansson, Spécialiste en médecine du travail) :

« <u>il n'y a pas d'étude épidémiologique indépendante qui montre que leur produit (éoliennes) est inoffensif</u> et ne provoque pas de privation de sommeil et d'effets néfastes sur la santé pour les riverains. Au contraire, <u>ll y a un nombre croissant d'études révisées par des pairs qui montrent qu'il y a une détresse humaine considérable, une privation de sommeil et des effets sur la santé et la qualité de la vie pour les riverains d'éoliennes</u>. [9] Un certain nombre de ces études a été mené en Suède sur

les petites éoliennes il y a près de 10 ans [10] confirmant que ce problème n'a rien de nouveau. Et que les problèmes de sommell et de santé signalés ne sont pas causés par "l'alarmisme" ou "l'effet nocebo" dans les pays anglophones, comme certains avocats de la cause sanitaire de l'industrie éolienne, comme le professeur Simon Chapman, sociologue à l'Université de Sydney en Australle, semblent prétendre. » (http://www.epaw.org/victims.php?lang=fr&article=ns102)

Combattre le lobbying éolien expose aux menaces de mort\*, aux menaces professionnelles\*, à l'histoire du professeur Henrik Møller, licencié de la faculté d'Aalborg (voir annexe...) auquel s'ajoute le cas d'une expert judiciaire menacée par téléphone par ses pairs ou à des répercussions directes\* : tracteur brûlé, piscine polluée avec de l'huile...

\*Témoignages directes donnés à l'auteur. Il a bien été recommandé à ma femme de me faire enfermer avec une camisole de force... IIII

Il est aujourd'hui indiscutable que l'éolien va finir par exploser à la tête de ceux qui le défendent au nom de l'écologie, de la COP 21... Le seul problème c'est qu'un élu n'est là que pour un temps alors que les victimes des éoliennes, s'ils n'ont pas la possibilité d'abandonner leur maison, sont piégées comme des rats dans un laboratoire l

<u>Demandez à votre maire, votre député</u>, si vous n'êtes pour lui qu'un rat de laboratoire sans importance, alors qu'il sait très bien que ces installations industrielles sont dangereuses !!

En 2020, les communes n'existeront plus. Le risque d'accusation pour prise illégale d'intérêt n'existera plus ou quasiment plus. Nos champs seront livrables aux industriels sans scrupules, sans aucune limite, face à des propriétaires naîfs et crédules.

Comment fabrique-t-on un scandale sanitaire? Vous prenez une cause génératrice de troubles médicaux, vous mettez en place un lobbying professionnel pour convaincre les politiques que les victimes ne sont que « des groupuscules hystériques » et vous laissez le temps passer. La question est : quel/quelle politique va assumer d'être le/la responsable de milliers de victimes de l'industrie éoliennes et rester comme tel dans l'histoire?

#### Suggestions de l'auteur :

Votre mairie veut des éoliennes ? Proposer leur le plan suivant, à signer devant notaire :

 En cas de gêne pour un particulier, la société éolienne s'engage à garantir le rachat/vente des biens au prix du marché avant l'arrivée des éoliennes (faite faire une expertise avant par un notaire et un agent immobilier) et à prendre en charge le déménagement de la famille concernée et les frais médicaux éventuels engendrés.

Lorsque j'al proposé cecl à la société qui veut implanter des éoliennes à proximité de mon domicile, j'al reçu un mail me proposant de devenir actionnaire.... | | | |

### 3 INFRASONS

Débattre de l'existence des infrasons ou de leurs nuisances est aussi utile que de prouver que la terre est ronde tellement les scientifiques ont accumulé de preuves depuis quelques mois. Vous trouverez ci-dessous les principaux textes et ou des extraits qui nous paraissent essentiels dans ce domaine.

« Dès 1982, la NASA qui avait testé les premiers prototypes d'éoliennes géantes, soulignait la gravité de la pollution infrasonore des éoliennes industrielles sur plusieurs kilomètres I » explique Claude Brasseur (mathématicien, chercheur, et fondateur d'un centre de recherche sur les énergies renouvelables).

Nous souhaitons apporter une réflexion au préalable : nous évoluons dans un monde libre (européen, australien ou américain), un scientifique ou un médecin, qu'il soit allemand ou australien reste un spécialiste, expert dans son domaine. Qui peut nier cela ?

- La faculté de médecine française demandait une distance minimale de 1.500 mètres...ignorée;
- L'assemblée des médecins allemands alerte en mai 2015 sur la dangerosité des infrasons émis par les éoliennes... ignorée à la COP 21 qui veut toujours plus d'éoliennes;
- Des experts lancent des alertes...ignorées ;
- Le congrès 2015 des professionnels de l'éolien fait désormais état des infrasons et de leurs impacts sur la santé...ignorés par nos politiques qui veulent de plus en plus d'éoliennes (COP 21).

Je vais terminer ma réflexion personnelle sur cette phrase extraite d'un texte figurant ci-dessous :

Dans le rapport figurant sur son site, <u>Pacific Hydro</u> reconnaît le lien irréfutable entre les infrasons de ses propres éoliennes et les « sensations » allant de « migraines, pression dans la tête, les oreilles et la poitrine, bourdonnement d'oreilles, tachycardie, sensation de lourdeur..., » ressenties par les riverains alors qu'ils n'entendaient pas les éoliennes et ne savaient pas si elles fonctionnaient ou non. La personne affectée le plus sévèrement par ces infrasons étant d'ailleurs un malentendant.

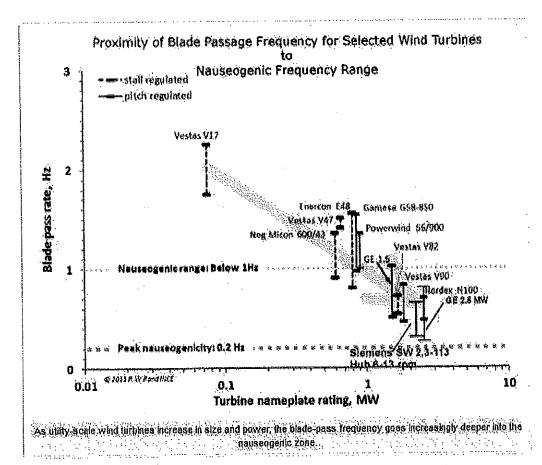
Donc la question que je pose est simple :

Faut-II des morts par suicide pour que nos politiques réagissent ?

Comme dirait Nadia : « Non mais allô quol » I (marque déposée par Nadia)

#### 3.1 LE PIC NAUSÉOGÉNIQUE

En novembre 2014, Jerry Punch et Richard James ont établi l'importance des fréquences éoliennes inférieures à 1 Hz, qui deviennent d'autant plus basses que les éoliennes modernes deviennent plus puissantes (figure ci-dessous) et ont comparé les symptômes des riverains avec ceux provoqués par les mêmes fréquences dans le mai des transports. Le lien entre ces fréquences et les symptômes des pilotes de la Navy (Motion Sickness Incidence) avait déjà été identifié et décrit, le « pic nauséogénique » se situant à 0.167Hz (Griffin 1990).



Pour mémoire, l'étude de P.D. Schomer de 2013 tirait plusieurs conclusions capitales :

- 1°) La corrélation entre la sensibilité aux infrasons des éoliennes et la sensibilité au mai des transports est certaine avec une probabilité d'erreur inférieure à 2 pour 1 million ;
- 2°) Les symptômes ne sont pas corrélés avec le bruit audible ;
- 3°) Les personnes affectées identifiaient parfaitement le fonctionnement des machines sans les voir ni les entendre ;
- 4°) Le sens du vent ne change pratiquement pas la gêne ;
- 5°) La pondération A utilisée pour évaluer l'impact acoustique est totalement inadaptée Les otolithes de l'oreille interne permettent au cerveau d'évaluer les mouvements de la tête. Dans cette étude, le calcul des pressions exercées sur ces otolithes établit que celles des éoliennes sont entre 1.5 et 3 fois supérieures à celles générées par une accélération concordant aux critères nauséogéniques retenus dans l'étude de l'US Navy, (c'est-à-dire qu'entre 0.5 et 0.7 Hz, 74 dB, elles entrainent une force égale ou 1.5 fois supérieure à celle d'une accélération de 2 m/s2.)

## 4 CALCUL DU NOMBRE D'IMPULSIONS INFRA SONIQUES :

Contexte: ENERCON de 2,3 MW, modèle E-70 - Vitesse du vent: 45km/h

Nombre de tours par minute : 21,5 tours \* 60 mn = 1.290 impulsions infra soniques/heure pour une éolienne soit sur un champ moyen d'éoliennes de huit appareils industriels : 10.320 impulsions infra soniques par heure et plus de 250.000/jour sachant que selon un effet physique, ces impulsions ne s'additionnent pas mais subissent un effet multiplicateur, le résultat est donc largement supérieur.

Calcul de la vitesse d'une éolienne (par Mark Duchamp President, World Council for Nature): Contexte : ENERCON de 2,3 MW, modèle E-70 — Vitesse du vent : 45km/h « ...qui aurait dit à vue d'œil qu'une pale d'éolienne tourne à près de 300km/h en son extrémité? Il faut prendre un papier et un crayon pour le découvrir... :

71m (diamètre) x 3,14 = circonférence de 223m x 21,5 révolutions par minute = 4.794m parcourus par la pointe de chaque pale en une minute x 60 minutes = 287.640m parcourus en une heure, soit 287km/h ».

## 5 CONGRÈS PROFESSIONNELS

## 5.1 JOURNÉE DE L'AUDITION — CONGRÈS NATIONAL DES OTORHINOLARYNGOLOGISTES 2015 « Point 94 :

Lorsque le niveau de bruit est supérieur à 80 dB, le bruit détruit les cellules sensorielles de l'audition, ce qui conduit à la surdité et/ou à la perception d'acouphènes. Cependant, des bruits plus faibles et non nocifs pour l'oreille peuvent être gênants et conduire à des désordres d'ordre psychologique : troubles du sommell, irritabilité, nervosité excessive, accélération de la tension artérielle, troubles de la digestion, dérèglement du système cardiovasculaire.... »

#### Remarque de l'auteur :

Je vous suggère de reprendre la définition du syndrome éolien au chapitre 10 du rapport primaire 2.4.4 et vous constaterez l'extrême analogie dans les symptômes.

Point à l'attention de vos élus locaux :

Quid du principe de précaution alors que nos spécialistes de l'audition, synthétisent dans leurs travaux lors de leur congrès national la description du syndrome éolien ?

## 5.2 43È CONGRÈS INTERNATIONAL D'INGÉNIERIE POUR LE CONTRÔLE SONORE — AUSTRALIE 16-19 NOVEMBRE 2014

https://www.wind-watch.org/documents/wind-turbine-noise-papers-from-inter-noise-2014-conference/

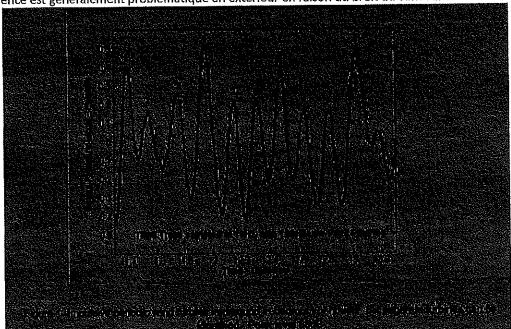
Parmi les études publiées, nous relevons celles de Ms David Mcbride, Daniel Shepherd, Robert Thorne qui détaillent une étude réalisée sur 25 personnes vivant entre 1.000 et 3.500 mètres d'une installation industrielle éolienne. Ces personnes ont été soumises à un questionnaire d'évaluation sanitaire sur la qualité de vie (HRQOL) développé par l'Organisation Mondiale de la Santé. Les résultats ont été comparés aux données démographiques normatives et ont montré une réduction cliniquement significative de la qualité de vie.

## 5.3 Congrès des professionnels de l'éolienne – 23 avril 2015 :

http://www.economiematin.fr/news-wind-turbine-noise-une-nouvelle-preuve-de-la-nuisance-des-eoliennes

La 6° biennale internationale « Wind Turbine Noise » vient de s'achever à Glasgow ce 23 avril. La dernière journée était consacrée aux présentations des problèmes liés aux infrasons des éoliennes. Les efforts déployés depuis la première édition de Berlin 2005 et les nombreux rapports qui ont été présentés depuis, témoignent de la réalité du problème sanitaire auquel sont confrontés les constructeurs et de l'augmentation de ses effets, parallèlement à l'augmentation de la puissance des machines.

La principale « nouveauté » de cette dernière édition venant probablement du rapport de M.A.Swinbanks, (MAS Research Ltd): « Direct experience of low frequency noise and Infrasounds within a windfarm community » concernant les effets sanitaires d'Infrasons et basses fréquences subis par des riverains de la centrale éolienne d'Ubly, Michigan. L'auteur travaille depuis 1974 sur les mesures et effets sanitaires des infrasons et a acquis une expérience considérable dans ce domaine. Il a clairement mis en évidence l'identification des différences de pression dues au passage des pales devant les mats de 6 éoliennes différentes dans une chambre à coucher, alors que cette mise en évidence est généralement problématique en extérieur en raison du bruit du vent sur les sonomètres.



Mais surtout, il décrit les effets sanitaires directs et sévères de ces infrasons sur sa propre personne, pendant ses mesurages dans la maison du riverain. Alors qu'aucun son n'était audible, il fut pris de malaise, migraine, nausées, vertiges et impossibilité totale de se concentrer. Symptômes identiques au mai de mer dont se plaignent les riverains d'éoliennes. La sensibilité à cette exposition semble extrêmement variable selon les individus. C'est ce qu'a confirmé, il y a tout juste 2 mois, P.Schomer expliquant dans le journal de la principale revue acoustique américaine « Acoustical Society of America », le mécanisme par lequel les infrasons des éoliennes provoquaient le mal des transports ou Motion Sickness Incidence » (MSI).

En 2008, l'AFFET considérait dans son rapport sanitaire sur les éoliennes (p13 et 85) qu'aucun effet sanitaire des infrasons n'avait encore jamais été observé sur l'homme, même à des niveaux d'exposition élevés. Des centaines de publication, depuis, ont clairement rapporté observé ou décrit les effets cliniques de ces infrasons, notamment ceux d'origine éolienne. (1.490 résultats avec les mots clés Health infrasounds sur le site Wind Watch) Il n'est plus possible aujourd'hui d'en occulter les effets sanitaires potentiels. Ceux-ci doivent être quantifiés, il ne serait plus plaidable de prétendre les avoir Ignorés.

## 5.4 CONGRÈS DE FRANCFORT DES MÉDECINS ALLEMANDS - MAI 2015 :

http://www.economiematin.fr/news-eolienne-scandale-sante-allemagne-interdiction-eolien

L'assemblée des médecins allemands, réunis en congrès à Frankfort du 12 au 15 mai 2015 vient de lancer une alerte concernant l'impact néfaste sur la santé de l'implantation d'éoliennes à proximité des habitations.

Elle attire l'attention sur les graves carences des critères de danger retenus et tout particulièrement sur les risques liés aux basses fréquences et infrasons. Ce rapport souligne les effets sanitaires néfastes des fréquences éoliennes inférieures à 1 Hz et mentionne leurs effets potentiels même en l'absence de toute rotation des pales, sous la seule action des vibrations solidiennes\* (vibrations analysables par l'oreille interne) générées par le mat.

## La motion considère que ces effets peuvent se propager jusqu'à 10km.

Ajoutons qu'une étude de Düsseldorf avait déjà insisté sur l'importance de ce phénomène en imputant même à ces vibrations du mat l'apparition de fissures dans une maison riveraine.

C'est pourquoi l'assemblée de médecins allemands vient de demander l'arrêt de tout développement éolien.

Saluons « Renewable Energy News » qui relaye avec transparence cette information parue dans « The Australian », mais qui ne semble pas avoir eu beaucoup d'écho en Europe et aucun en France, au moment inopportun où nos députés votaient la loi concernant la distance de sécurité convenable entre éoliennes et habitations....

Mentionnons au passage que ces vibrations malgré l'arrêt du rotor soulèvent le problème de la validité des comparaisons d'infrasons avec et sans le fonctionnement des machines puisque la mesure du bruit de fond se trouve ainsi définitivement faussée par leur implantation.

Il y a peu, <u>l'État du Wisconsin avait demandé à 4 cabinets d'acoustique</u>, une étude sanitaire sur le sujet. La déclaration commune de ces 4 cabinets spécialisés fut que les *infrasons constituaient un problème grave* susceptible de compromettre l'avenir de la filière.

## (Beschlussprotokoll des 118. Deutschen Ärztetages in Frankfurt am Main vom 12. bis 15.05.2015 [PDF] p353)

\*Voir étude « Les sons solidiens : une préoccupation émergente » CETE de Lyon 10-10-2012. L'émission de sons solidiens est à craindre pour :

- Les circulations ferroviaires à hautes fréquences...
- La circulation routière...
- Les sources continues...

En isolation acoustique, la transmission solidienne est la transmission des bruits dans le milieu structurel par micro-vibration.

#### Remarques de l'auteur :

- Concernant les vibrations, nous rappelons l'étude publiée dans le rapport primaire pour le haras portugais et les mesures sismiques réalisées par Mme Teresa Margarida Pereira Costa e Curto qui démontrent également la répercussion des ondes par le sol.
- Nous pouvons également établir un parallèle avec le cas de M. JOLY, éleveur de vaches laitières, victime d'une implantation d'éoliennes à proximité de sa ferme où passe une rivière souterraine: vecteur de transmission des ondes (voir article du 25 sept. 2015 Journal de Picardie). Contacté par téléphone, M. JOLY m'a personnellement confirmé que ses vaches dépérissent depuis l'implantation des éoliennes et vont jusqu'à ne plus boire. Contraint de donner progressivement son troupeau à d'autres éleveurs, il a constaté que ses vaches retrouvaient la santé une fois arrivées chez ses confrères.

#### Remarque de l'auteur :

Ayant eu une maison située à moins de deux mètres d'une voie TGV, nous avons constaté que le bruit de passage d'un TGV est supportable car très éphémère et le cerveau « gomme » assez alsément ce bruit.

Ce qui n'est pas le cas du métro, par exemple, qui transforme votre sommeil en une épreuve assez pénible.

Dormir au bord d'une route ? Entre le bruit et les vibrations, cela peut devenir un enfer assez rapidement.

Sur ces deux points, tout le monde est d'accord, ayant plus ou moins vécu ce type d'expérience.

Pourtant, de nombreuses victimes du syndrome éolien parlent de quelque chose de plus pénible qu'un train, plus pénible qu'une route, quelque chose qui ressemble à « une machine à laver tournant en continu »...

Lorsque l'éolienne tourne, cela devient une gêne continue, permissive,incessante, (je pense à ce supplice chinois qui consiste à faire tomber des gouttes d'eau sur le crane pendant des heures) qui pénètre dans les maisons par les fenêtres et par le sol, mais curieusement, cela devient un tabou, une chose qui n'existe plus que dans la tête des victimes car l'éolien est « écologique » Il

Saviez-vous que l'étude des bruits, notamment des sons de basses fréquences, faisait l'objet d'un département appelé NVH « Noise Vibration Harshness » chez les constructeurs automobiles ?

## **6 PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES**

# 6.1 TRADUCTION DU COURRIER DU DOCTEUR LAURIE, EXPERT MONDIAL DANS LA SANTÉ ET LES ÉOLIENNES, ADRESSÉ AU PREMIER MINISTRE AUSTRALIEN — 18 JANVIER 2015

Monsieur Abbott,

Je confirme que je suis conforme avec la directive 5.4 relative aux témoins experts (article 160), et que je l'ai lu et compris. Il m'a été demandé par vous de fournir un rapport pour répondre à la question suivante: "Quel sera le-bruit ou les autres conséquences directes ou indirectes de l'opération de construction d'une ferme éolienne de la Stony Gap, comme prévu dans la demande, et en impliquant les turbines de type et dimensions vises dans la requête, qu'àvotre avis, elle est susceptible de provoquer comme effets néfastes sur la santé ou d'aggraver sensiblement les effets néfastes sur la santé existant sur un pourcentage Important de la population vivant dans jusqu'à 10 kilomètres des turbines de la Stony Gap Wind Farm? »

À mon avis, il est inévitable que ce projet de développement de l'éolien si il est construit à cet endroit avec des turbines de la taille spécifiée, causera un préjudice grave à la santé physique et mentale d'un pourcentage important de la population environnante, en particulier aux groupes vulnérables comme les jeunes enfants, les personnes âgées, et ceux avec des antécédents médicaux et psychiatriques existants, qui vivent et travaillent dans la zone d'impact de l'énergie sonore de ce projet de Stony Gap Wind Farm (SGWF), sur une distance d'au moins 10 kilomètres des turbines, au cours de la durée de vie du projet. Ce préjudice sera causé directement par l'énergie de son audible et inaudible générés par les éoliennes, ce qui entraînera significativement des troubles du sommeil répétitifs, et du stress physiologique. Ces mécanismes physiologiques ont été démontrés chez des animaux provoqués par une activation anormale du système vestibulaire et du système nerveux sympathique suite à l'effet d'infrasons et du bruit de basses fréquences (ILFN) sur l'oreille interne.

Ce sont des graves effets néfastes sur la santé, qui conduisent à une gamme d'autres symptômes et maladies en interférant avec l'axe hypothalamo-hypophysaire (mécanisme « maître » du contrôle du système endocrinien), perturbation du système nerveux autonome et qui compromet les compétences immunologique.

Ce rapport se limite aux effets néfastes sur la santé humaine de l'énergie sonore, rapportés par les résidents vivant à proximité d'éoliennes car ceci est mon domaine spécifique de connaissances et d'expertise. Autres effets néfastes pour la santé tels que les symptômes et les maladies résultant de l'exposition à l'effet stroboscopique qui ont certainement été signalés par des voisins d'éoliennes, mais ne sont pas abordés dans ce rapport.

Mon opinion est d'informer par ma connaissance directe des problèmes de santé signalés par des voisins d'éoliennes existantes, notamment en Australie et en Ontario. Mon opinion est également d'informer sur les conséquences néfastes sur la santé connus résultant de cette exposition au bruit dans l'environnement, et les graves conséquences connues néfastes sur la santé llés à la privation chronique de sommeil ainsi que le stress chronique.

Privation de sommeil et stress sont les symptômes les plus fréquents dans les plaintes de santé rapportées par les résidents vivant à proximité des éoliennes, et à mon avis, ils sont individuellement et collectivement responsables pour observer et rapporter les détériorations de la santé de certains d'entre eux suite à l'exposition cumulée aux éoliennes.

Il y a des revues considérables et publiées depuis longtemps, en recherche clinique détaillant les interconnexions connues et les associations entre la privation chronique de sommeil, le stress et de nombreux troubles cliniques, y compris les cardiopathies ischémiques, l'hypertension, le diabète, l'immunosuppression entraînant une augmentation des infections et les tumeurs malignes (cancers), la dépression et l'anxiété.

L'observation de ces symptômes préexistants particuliers et les problèmes d'aggravation de la santé avec l'exposition au bruit de l'éolienne n'est pas surprenant pour les cliniciens et professionnels de la santé mentale, quand ils apprennent ce qui est maintenant connu sur la façon dont les infrasons et le bruit de basse fréquence, quelle que soit la source du bruit, ils sont connus pour affecter la santé par l'intermédiaire des troubles répétitifs du sommeil, et les voies de stress physiologiques et psychologiques. »

#### Réaction de M. ABBOTT:

 En juin 2015, M. ABBOTT, annonce la fin prévue des aides aux éoliennes. Jugeant la rentabilité discutable, il met en avant le caractère « visuellement terrible », le bruit et les autres impacts sur la santé et commande une étude sur les risques sanitaires.

## 6.2 ÉTUDE COOPER — PUBLICATION NEXUS - 30 JANVIER 2015

http://www.nexus.fr/actualite/planete/eoliennes-infrasons-troubles-sante-correles/

La revue Nexus nous donne les résultats de la nouvelle étude publiée par COOPER qui prouve encore une fois, la dangerosité des éoliennes.

« La relation de cause à effet est confirmée : les infrasons émis par les éoliennes sont en relation directe avec les troubles et les sensations souvent insupportables perçus par les riverains. C'est ce que révèle une étude\* menée par l'ingénieur en acoustique australien, Steven Cooper, dans le parc éolien de Pacific Hydro à Cape Bridgewater (Etat de Victoria). Les résultats montrent la corrélation entre un patron (modèle) d'infrasons, qu'il a baptisé « signature acoustique de l'éolienne » et l'apparition et la

gravité des symptômes ressentis par les victimes. Troubles du sommeil, maux de tête, tachycardie, pressions dans la tête, dans les oreilles ou la politrine... Il est avéré que les symptômes réunis sous le nom de syndrome éolien (SE) résultent des effets néfastes des infrasons mais aussi « des signaux discrets à basse fréquence modulés en amplitude » identifiés par l'acousticien comme étant d'autres facteurs perturbateurs ».

## 6.3 LA COMMISSION DU SERVICE PUBLIC DU WISCONSIN

Économie Matin - JP RIOU - 18 mai 2015 :

Après les millers de publications rapportant les effets sanitaires néfastes d'éoliennes, Patrick Evans, Supervisor du Comté de Brown, dans le Wisconsin, avait alerté l'autorité sanitaire en réclamant l'ouverture d'une enquête sur les éoliennes en mars 2010.

La commission du service public du Wisconsin a commandé et partiellement financé une étude concernant 3 familles de Shirley, dans le comté de Brown, qui s'étaient plaintes des effets sanitaires des éoliennes. Deux d'entre elles ayant même dû abandonner leurs maisons pour préserver leur santé.

Le cabinet Hessler, habitué à travailler avec la filière, a été retenu par Clean Wisconsin pour mener cette étude, mais en raison de plaintes d'opposants aux projets éoliens et de la défiance envers ce cabinet d'acoustique, les avocats des opposants ont obtenu que lui soient adjoints trois autres cabinets indépendants.

L'acousticien Rick James, indisponible pendant les mesures et remplacé par Rob Rand, souligne que la participation du cabinet Hessler et de Clean Wisconsin, dont l'objet est entre autre de promouvoir les énergies renouvelables, dissipe, vis-à-vis de la fillère professionnelle, tout soupçon de biais méthodologique dans l'étude.

La conclusion de cette étude est sans appel (p 7 du rapport) « Les quatre cabinets acoustiques considèrent qu'il y a suffisamment de preuves pour classer les basses fréquences et infrasons éoliens comme un problème grave pouvant affecter l'avenir de la filière. »

(The four investigating firms are of the opinion that enough evidence and hypotheses have been given herein to classify LFN and infrasound as a serious issue, possibly affecting the future of the industry.)

Les symptômes, parfaitement corrélés avec les enregistrements d'infrasons, même en l'absence de tout bruit audible, établissant l'effet sanitaire de ces infrasons.

En toute logique, le 14 octobre dernier, l'autorité sanitaire du Comté de Brown (County Board of Health), classait, à l'unanimité, les éoliennes en tant que « Danger pour la santé humaine ». (Human health Hazard)

Le jour même l'« Illinois Leaks », réclamait cette même classification pour l'Illinois, comparant l'exposition aux éoliennes à une piscine sans aucune protection pour les enfants.

La filière professionnelle n'en ignore rien, bien sûr, puisque P.Schomer, l'un des 4 acousticiens concernés, en a rapporté les principales conclusions au congrès « Wind Tubine Noise de Denver 2013 ». Il explique même, dans son rapport, le mécanisme physiologique permettant aux infrasons éoliens inférieurs à 1 Hz d'agir sur les otolithes de l'oreille interne et d'entraîner les nausées, vertiges, migraines et pression dans les oreilles et la poitrine, décrits par les riverains et qui sont les symptômes bien connus du MSI (motion sickness incidence) liés à ces mêmes fréquences, dont le pic nauséogénique se situe à 0.167Hz, dans le mai des transports, selon l'étude menée pour les pilotes de l'US Navy.

Après révision par la communauté scientifique, cette étude de Schomer vient d'être publiée en février dernier dans le Journal de l'Acoustical Society of America. Schomer regrette cependant que l'exploitant, Duke Energy, ait refusé de collaborer au protocole proposé en permettant des tests on/off qui auraient fourni une preuve supplémentaire de la responsabilité des infrasons des éoilennes dans l'apparition des symptômes des riverains.

Entre temps, cependant, Pacific Hydro avait accepté, avec le cabinet S.Cooper, ce type de protocole on/off dans une étude commandée et financée par elle-même, pour répondre aux plaintes de riverains australiens, concernant ces mêmes symptômes.

Dans le rapport figurant sur son site, Pacific Hydro reconnaît le lien irréfutable entre les infrasons de ses propres écliennes et les « sensations » allant de « migraines, pression dans la tête, les oreilles et la poitrine, bourdonnement d'oreilles, tachycardie, sensation de lourdeur..., » ressenties par les riverains alors qu'ils n'entendaient pas les écliennes et ne savaient pas si elles fonctionnaient ou non. (p212). La personne affectée le plus sévèrement par ces infrasons étant d'ailleurs un malentendant. (p214)

Cependant, une infime minorité d'acousticiens prétend encore, dans des études payées par la fillère, (EWEA, AWEA, ou CANWEA) que le lien entre les symptômes et les éoliennes est encore insuffisamment démontré. Leurs principaux arguments semblant d'ailleurs s'écrouler devant les dernières études qui comportent donc les tests on/off qui leur semblaient manquer, ainsi que le lien avec des marqueurs biologiques incontestables (Mikolajczak, taux de cortisol d'oies élevées à 500m d'éoliennes mai 2014).

L'argument suprême semblant l'affirmation que l'attitude hostile envers les éoliennes renforcerait ces symptômes I Ce qui est incontestable, bien sûr, l'aspect psycho somatique étant manifeste dans <u>toutes</u> les maladies, sans que cela fasse beaucoup avancer la question.

Mais nul ne songe à nier que des milliers de riverains d'éoliennes, dans le monde entier, se plaignent des mêmes symptômes. Ni que ces symptômes représentent un grave préjudice sanitaire. Le journal des **Médecins de Famille canadiens** prépare ceux-ci à rencontrer un nombre croissant de ces victimes, la **Royal Society of Medicine** précise les critères de diagnostic permettant d'en reconnaître les effets dans un rayon de 10 km autour d'éoliennes industrielles.

L'éthique des politiques publiques exige de quantifier chaque risque sanitaire. L'Académie de Médecine réclame cette étude épidémiologique concernant les éoilennes, depuis mars 2006.

La Convention d'Aarhus est transcrite en droit français, dans le préambule de notre Constitution, par le respect de Charte de l'Environnement. Son article 7 assure au citoyen la transparence de toutes les informations concernant les projets relatifs à l'environnement.

Comment oser lui affirmer, pour solde de toute information relative aux risques qu'il encourt, qu'aucun effet sanitaire concernant les éoliennes n'est recensé à ce jour ?

#### Remarque de l'auteur :

Que faudra-t-il comme preuves ? Les fabricants eux-mêmes reconnaissent le problème, des experts en acoustiques, des médecins dans le monde entier signalent ce scandale sanitaire...

Au nom d'un profit gargantuesque pour les industriels de l'éolien, notre société est disposée à sacrifier des centaines de milliers de personnes de par le monde pour des sombres intérêts financiers et personnels de quelques individus qui sont théoriquement censés être là pour nous protéger.

L'Histoire nous donne beaucoup d'exemples de profiteurs peu scrupuleux qui se sont largement enrichis en présentant leur projets comme « miraculeux » face à de la crédulité de pauvres gens qui malheureusement en subissent les conséquences par la suite.

Lorsque nous nous élevons contre l'implantation d'éoliennes dans nos villages, nous avons droit à la gendarmerie, parfois même au R.G....

À midi, aux informations, un représentant de l'état trouvait normal de « gazer » des manifestants pacifiques car ils n'évacuaient pas assez vite l

La question est la suivante : l'absurdité de notre monde aura-t-elle une limite ? Les témoignages et les preuves apportées par les scientifiques n'ont-ils aucun poids face à l'argent des éoliens ?

Nous ne faisons que reprendre une littérature mondiale très abondante qui a commencé depuis longtemps. Des médecins, des spécialistes comme Nina Pierpont, Nicole LACHAT, Alec N. Salt ou Christopher Hanning qui dénonce des perturbations du sommeil depuis novembre 2013 (https://www.wind-watch.org/documents/statement-of-dr-christopher-hanning/), et tant d'autres. Serions-nous les seuls à lire et à se documenter ?

## 6.4 ACOUSTICS TODAY - NUMÉRO HIVER 2014

Voici les extraits d'un rapport (Acoustics Today) d'un groupe de chercheurs américains en science fondamentale et appliquée qui démontre la perception des infrasons pour l'être humain.

«...Le but de notre travail dans ce domaine est de comprendre si la physiologie de l'oreille peut ou ne peut pas expliquer les symptômes que les gens attribuent au bruit des éoliennes....

... Il peut être extrêmement difficile d'établir la vérité quand certains ont un programme pour protéger le statu quo. Ce n'est que lorsque des preuves scientifiques suffisantes sont compilées par les personnes qui ne travaillent pas pour l'industrie, que la question est prise au sérieux ».

L'industrie des éoliennes bien financée, prétend que les infrasons sont à ignorer puisque les niveaux mesurés sont inférieurs à l'audition. Presque toutes les mesures de bruit des éoliennes sont pondérées A (base de référence en acoustique) en faisant l'hypothèse injustifiée que l'audition serait le seul moyen par lequel les infrasons généreraient des effets physiologiques.

« ....Des mesures expérimentales montrent des réponses électriques robustes de la cochlée en réponse aux infrasons (Salt et DeMott, 1999 ; Salt et Lichtenhan, 2013). Cette découverte fut d'abord difficile à concilier avec les mesures montrant que l'audition était notamment insensible à ces sons, mais l'explication est devenue évidente depuis les études physiologiques désormals classiques de l'orellie montrant que les deux types de cellules sensorielles dans la cochlée avalent des propriétés mécaniques très différentes (Cheatham et Dallos, 2001)... ».

La partie auditive de l'oreille interne, la cochiée, comprend deux types de cellules sensorielles :

- les CCI (cellules ciliées internes) qui modulent l'audition. C'est la perception sonore normale ;
- les CCE (les cellules ciliées externes) qui captent les basses fréquences, donc les infrasons.

Leurs emplacements sont différents, les CCI flottent librement dans le liquide endolymphatique de l'oreille interne et dépendent du mouvement de ce liquide. Dans les Infrasons, la faible vitesse du liquide rend les CCI insensibles aux sons. En revanche, les CCE sont ancrés dans la membrane tectoriale.

Ce couplage mécanique direct leur confère des propriétés sensibles « aux déplacements », ce qui signifie qu'ils répondent bien aux basses fréquences et donc aux infrasons.

« ... Les sons de basse fréquence et les infrasons produits par les éoliennes peuvent donc stimuler l'oreille à des niveaux bien inférieurs aux sons qui sont entendus... ».

Conséquences, ces tonalités de basses fréquences peuvent conduire à une hydropisie.

Explications: il existe un équilibre entre la production d'endolymphe et sa réabsorption. S'il y a une augmentation du volume d'endolymphe cela entraîne un gonflement et une distension excessive de l'appareil endolymphatique désigné par le terme hydropisie, entraînant une obstruction partielle de l'hélicotreme. Cette surpression peu créer une grave compression allant jusqu'à la rupture de petits vaisseaux, quand cela se produit, le cerveau n'arrive plus « à lire » notre position dans l'espace, d'où les vertiges et nausées. Quand on arrive à ce degré de surpression, les cils (les CCI et CCE) peuvent être lésés de façon fatale.

- « ... Contrairement à la perte auditive causée par des sons forts, les symptômes résultant de l'hydropisie labyrinthique ne sont pas permanents et peuvent disparaître, ou au moins fluctuer, puisque la sévérité de l'hydropisie change. Le retour au calme ou un déménagement loin de l'environnement de bruit de basse fréquence permettent de résoudre l'hydropisie et les symptômes de l'hydropisie.... »
- « ... Comme l'hydropisie est un gonfiement mécanique de l'espace endolymphatique lié à la membrane, elle affecte d'abord les régions les plus dilatables, à savoir l'apex de la cochlée et le saccule vestibulaire. Les patients présentant des troubles sacculaires ressentent typiquement une sensation de vertige subjectif, qui serait accompagné par des déséquilibres et des nausées... »

Ceci explique exactement les symptômes des personnes vivant près d'un champ éolien (cf. syndrome éolien : vertiges, vomissements, pertes d'équilibre, acouphènes...). Sachant que l'émission d'infrasons se fait à chaque passage de pale devant le mat, soit en moyenne 45 passages par minutes (15 tours x 3 pales) par éolienne, donc sur une ferme industrielle de 10 éoliennes : 27.000 impulsions infrasoniques par heure !

#### « ...Conclusions et préoccupations :

Sur la base des principes bien établis de la physiologie de l'oreille et de la manière dont elle réagit aux sons de très basse fréquence, il est amplement justifié de prendre ce problème plus au sérieux qu'il ne l'a été jusqu'à aujourd'hui.... Le rôle principal des acousticiens devrait être de protéger et de servir la société contre les effets négatifs de l'exposition au bruit. Dans le cas du bruit des éoliennes, il semble que beaucoup ont échoué dans ce rôle. Pendant des années, ils se sont cachés derrière le mantra, démontré aujourd'hui comme faux, qui a été présenté à maintes reprises sous de nombreuses formes, semblables à « Ce que vous ne pouvez pas entendre, ne peut pas vous affecter. » ; « Les infrasons produits par les éoliennes sont en-dessous du seuil audible et ils ne vous affectent pas. » ; « les infrasons produits par ce type d'éolienne sont négligeables. » ; « Je peux affirmer catégoriquement que les éoliennes conçues actuellement ne produisent pas d'infrasons significatifs. » Toutes ces affirmations présument que l'audition, dérivée de la réponse des CCI insensibles aux basses fréquences, serait le seul mécanisme par lequel le son de basse fréquence pourrait affecter le corps. Nous savons que cette hypothèse est fausse et nous lui reprochons d'être bâtie sur un manque de compréhension détaillé de la physiologie de l'oreille. (compréhension qu'ils apparemment, ne cherchent pas à connaître !!)

Une autre préoccupation qui doit être traitée, est le développement de mesures du bruit des éoliennes qui ont une pertinence clinique. L'utilisation de la pondération A doit être réévaluée parce qu'elle est basée sur l'audition modulée par les CCI insensibles aux basses fréquences et qu'elle donne une fausse idée de la stimulation de l'oreille interne générée par le bruit. Dans le domaine scientifique, les mesures sonores de pondération A seraient inacceptables lorsque de nombreux éléments de l'oreille présentent une sensibilité plus élevée que l'audition. L'industrie éolienne devrait

se conformer aux mêmes normes élevées. La surveillance du spectre complet, qui a été adoptée dans certains rapports, est essentielle....

Nous sommes d'accord avec la vision de Nancy Timmerman (Acousticienne – Massachussetts) : il est temps « de reconnaître le problème et de travailler pour l'éliminer ».

#### Auteurs:

Alec N. Salt est Professeur d'otorhinolaryngologie à l'Université de Washington. Il est un membre de longue date de l'Acoustical Society of America, l'Association for Research in Otolaryngology et l'Otological American Society. Ses recherches portent sur de larges aspects de la physiologie cochiéaire à l'échelle du système avec une attention toute particulière pour les fluides de l'oreille interne, l'administration de médicaments vers l'oreille interne, et les effets des sons à faible fréquence sur l'oreille.

Jeffery T. Lichtenhan est Professeur adjoint d'otorhinolaryngologie à l'université de Washington à St. Louis. Il a récemment terminé ses études postdoctorales dans le laboratoire Eaton-Peabody de physiologie auditive à la Harvard Medical School. Ses recherches se penchent sur les questions relatives aux mécanismes de l'audition des sons acoustiques de basse fréquence, et le système auditif efférent. En fin de compte, L'objectif de son travail est d'améliorer les diagnostics différentiels de la surdité neurosensorielle.

### 7 ANNEXES

#### 7.1 COMPLÉMENTS D'ARTICLES RAPPORT DE 2014

Article 17.6.3 du rapport de septembre 2014 v2.4.4, il était précisé que le Docteur Mariana Alves-Pereira avait obtenu la fermeture d'un parc éolien proche d'une ferme car les sabots des chevaux se développaient anormalement. Ce que j'ignorais, c'était que des problèmes mentaux étaient apparus chez les enfants.... Decision No. 2209/08.0TBTVD.L1.S1, 30 May.

## 7.2 ARTICLES SCIENTIFIQUES

Articles scientifiques traitant de la Santé et des Éoliennes Industrielles, publiés sur http://stopthesethings.com/2014/12/17/21-peer-reviewed-articles-on-the-adverse-health-effects-of-wind-turbine-noise/

Tous les articles n'ont pas été traduits pour des questions de temps et de couts.

## Éoliennes Industrielles et Santé : les Éoliennes peuvent nuire aux humains si elles sont trop proches des habitations

Contrairement à ce que les promoteurs de parc éolien et 'les spécialistes' du Vredenburg WEF développement (ancien IDP) d'Évaluation d'Impact sur l'Environnement et la santé à cause du bruit des éoliennes, voudraient nous faire croire, il y a beaucoup d'articles concordant, publiés, traitant des effets néfastes sur la santé liés aux projets d'énergie éolienne industrielle qui sont installés trop proches de nos maisons.

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des articles disponibles au Bulletin de Technologie de Science et de la Société.

Il est important que les années de travail et de recherches des professionnels de santé et les champs d'investigation traitant des questions liées à l'énergie éolienne industrielle soient reconnues par les décideurs, les professionnels de l'environnement, les spécialistes du bruit et de la santé

Continuer à ignorer ces chercheurs spécialisés et experts souligne la négligence actuelle, le manque de soin, et l'insuffisance des vérifications préalables pour les voisins de parcs éoliens qui souffrent à travers le monde : en bon français aucune application du principe de précaution !

## 1 Le problème de l'échelle de mesures pour l'évaluation du bruit des éoliennes

Par le professeur Bob Thorne, consultant principal acousticien au service Pty Ltdn Australie.

Son travail implique l'utilisation de technologies spécialisées pour l'évaluation du bruit intrusif, c'est-àdire nocif dans les bâtiments.

#### Résumé:

La perception humaine répond principalement aux caractères du son plutôt qu'au niveau du son. Les parcs éoliens (industriels) sont des sources sonores uniques et présentent des caractéristiques sonores inaudibles spéciales qui peuvent être décrites comme la modulation sonore ou comme un complexe tonal\*

Les mesures de conformité de parc éolien basées sur une seule échelle sonore, échoueront à cibler les problèmes de la nuisance phonique (= onde sonore).

On examine la caractéristique du son de parcs éoliens, des émissions sonores provenant de parcs éoliens (industriels), la prévision de l'impact sonore dans les domiciles et les échecs systémiques\*\* dans les processus d'évaluation. La perception humaine du son des parcs éoliens (industriels) est comparée avec des mesures d'évaluation sonores et avec des historiques de plaintes (des riverains).

Les effets indésirables sur la santé de personnes réceptives (au sens de sensibilité) au bruit de parcs éoliens (industriels) est une hypothèse émise : Le concept de zones sonores intensifiées (variations de pression) est avancé comme marqueur pour la cause et l'effet.

Un niveau sonore de Laeq\*\*\*32dB à l'extérieur d'une résidence et au-dessus du seuil d'audition d'un individu à l'intérieur de la maison, sont identifiés comme des marqueurs pour les effets défavorables sur la santé qui touchent les personnes sensibles.

\* tonal : selon http://www.inrp.fr/JIPSP/phymus/m\_lexiq/lexbc2.htm

Hauteur (ou hauteur tonale)

Définition normalisée : caractère de la sensation auditive lié à la fréquence d'un son périodique, qui fait dire que le son est algu ou grave selon que cette fréquence est plus ou moins élevée. Par extension, la notion de hauteur peut s'appliquer avec une facilité plus ou moins grande à des sons non périodiques.

\*\*systémique : (Définitions Web)

Le nom féminin « systémique » désigne une méthode scientifique. Grâce à une vision holistique, la systémique permet d'aborder des sujets complexes qui étaient réfractaires à l'approche parcellaire des sciences exactes issues du cartésianisme.....http://fr.wikipedia.org/wiki/Systémique

\*\*\*Laeq: Niveau de Pression acoustique équivalent : comme le niveau sonore d'une source varie dans le temps, il est nécessaire de calculer la moyenne énergétique sur une durée donnée. (Leq) afin d'observer et de comparer différentes valeurs .Lorsque cette valeur est pondérée A, on la nomme Laeq.

L'article fait référence dans les recherches, mesures et observations de parcs différents éoliens en Nouvelle-Zélande et Victoria, l'Australie par Bob Thorne

2 L'évaluation de l'impact du bruit des éoliennes (industrielles) sur la qualité de vie.

Par Daniel Shepherd, David McBride, David Welch, Kim N.Dirks, Erin M.Hill, Noise and Heath

(Bruit et Santé), Septembre Octobre 2011

#### Résumé :

Nous rapportons une étude transversale\*comparant la qualité de vie (HRQOL\*\*) d'individus résidant à proximité d'un parc éolien à ceux résidant dans une zone démographiquement correspondante suffisamment éloignée d'éoliennes. L'étude a employé un groupe de comparaison non équivalent, conçu seulement comme post test. Les questionnaires auto-administrés, qui ont inclus la version simplifiée de l'échelle de qualité de la vie de l'Organisation Mondiale de la Santé, ont été fournis aux résidents dans deux zones adjacentes en Nouvelle Zélande semi-rurale

90 1 1 1 W

en der Egen

On a aussi demandé aux participants d'identifier des bruits perturbants, d'indiquer leur degré de sensibilité sonore et évaluer (noter) le cadre de vie (charme de l'endroit). Des différences

statistiquement significatives ont été notées dans un certain nombre de domaines HRQOL, avec des résidents vivant à 2kms d'une installation d'éoliennes (industrielles) rapportant globalement la qualité de vie, la qualité de vie physique et la qualité de vie environnementale les plus basses. Ceux exposés au bruit d'éoliennes (industrielles) ont aussi rapporté une qualité de sommeil significativement inférieure et ont évalué leur environnement comme moins reposant. Nos données suggèrent que le bruit de parc éolien puisse négativement avoir un impact sur les facettes de l'étude HRQOL.

\*Transversales : Des études différentes dont les conclusions sont les mêmes

\*\* HRQOL = Health Related Quality Of Life : La qualité de Vie liée à la Santé

#### Remerciements:

Nous sommes reconnaissants à nos collègues et à d'autres personnes dont les relectures ont considérablement amélioré le manuscrit. Nous sommes particullèrement reconnaissants pour l'examen approfondi entrepris par le Professeur Rex Billington, qui en tant que LE Directeur de Santé mentale dans les années 1990 a surveillé le développement du programme WHO sur la qualité de la vie, la santé et l'environnement.

## 3 Atténuer les Impacts Acoustiques des Technologies Modernes :

Acoustique, Santé et Facteurs Psycho-sociaux: informer l'implantation de parcs éoliens (industriels)

Par Daniel Sheperd, Doctorat en Psycho-acoustique. Rex Billington est un chercheur sur la psychologie de la santé, après 18 ans au service de l'OMS et la Direction du programme sur la Santé Mentale et le programme mondial sur le SIDA.

#### Résumé

Le bruit d'éolienne dérangeant est lié aux niveaux élevés de détresse psychologique, au stress, à la difficulté de s'endormir et à l'interruption du sommeil. Pour ces raisons, il y a besoin de normes sonores conçues pour sauvegarder la santé communautaire et le bien-être.

Les auteurs identifient des considérations clefs pour le développement de normes de bruit d'éolienne, qui soulignent une approche plus sociale et humaniste pour l'évaluation des nouvelles technologies d'énergie dans la société.

## 4 Éthique de Santé Publique, Légitimité et les Défis d'Éoliennes Industrielles : le cas de l'Ontario, Canada

Par Martin Shain S.J.D. formé en droit et en sciences sociales. Il est fondateur du Neighbour at Work Center® et le professeur adjoint à l'École de Santé publique de Dalla Lana, la Division de Santé Professionnelle et Environnementale à l'Université de Toronto.

#### Résumé

Tandis que les éoliennes industrielles (IWTs) soulèvent clairement des questions concernant les menaces sur la santé d'un nombre d'habitants non négligeable, par opposition avec les bénéfices revendiqués pour la santé, le compromis n'a pas été plelnement pris en compte dans un cadre de santé publique.

Ce rapport passe en revue des justifications d'éthique de santé publique pour l'octroi d'une licence et l'installation d'IWTS. Il conclut que les méthodes actuelles utilisées par le gouvernement pour évaluer des demandes de licence pour IWTS ne respectent pas la plupart des critères éthiques de santé publique.

En outre, ces méthodes sont contraires aux principes fondamentaux largement tenus du droit administratif et de la légitimité gouvernementale. Un ensemble de principes de prise de décisions suggère d'aborder cette situation en prenant en compte les principes légaux existants ou nouveaux au Canada et ailleurs. Ceux-ci incluent le Principe de Précaution, les Moyens Effectifs Moindres (la Proportionnalité) le Test et le Principe du Respect du Voisin (d'un parc d'éoilennes industrielles).

#### 5/ Les infrasons d'Éoliennes pourraient affecter la santé des humains

Par Alec N. Salt et James, doctorat à l'Université de Birmingham, Royaume-Uni en 1977, activement impliqué dans la recherche dans la physiologie de l'oreille pendant plus de 35 ans.

Par James A. Kaltenbach, doctorat à l'Université de Pennsylvanie en 1984. Il se spécialise dans la neurobiologie des désordres de l'Audition et est actuellement le Directeur de Recherche d'Otologie (Ensemble des connaissances sur l'oreille et ses maladies) à la Clinique de Cleveland.

#### Résumé

Les éoliennes produisent des sons de basse fréquence qui affectent l'oreille. L'oreille est superficiellement semblable à un microphone, convertissant des ondes sonores mécaniques dans des signaux électriques, mais ceci est fait par des processus physiologiques complexes. Des idées fausses ont été énoncées sérieusement au sujet du son de basse fréquence et de l'oreille. Cela est à l'origine de l'échec de la compréhension du fonctionnement détaillé de cette oreille. Bien que les cellules qui fournissent l'audition soient insensibles aux infrasons, d'autres cellules sensorielles dans l'oreille sont beaucoup plus sensibles, ce qui peut être démontré par des enregistrements électriques. Les réponses aux infrasons atteignent le système nerveux du cerveau par des chemins qui n'impliquent pas l'audition consciente, mais peuvent au lieu de cela, produire des sensations de niveau sonore de grande ampleur, de pression ou des bourdonnements d'oreilles, ou n'avoir aucune sensation. L'activation de ces chemins subconscients par infrasons pourrait perturber le sommeil. Basé sur notre connaissance actuelle des travaux sur l'oreille, il est tout à fait possible que les sons de basse fréquence, aux niveaux produits par des éoliennes (industrielles), puissent affecter ceux qui vivent à proximité.

## 6 Réponses de l'oreille aux fréquences basses, infrasons, et éoliennes industrielles

Alec N. Sel et T.E. Hullar, Département d'Oto-rhino-laryngologie, École d'Université de Washington de Médecine, St. Louis, MO, USA

#### Résumé

Des sons infrasonores sont produits intérieurement dans l'organisme par la respiration, le battement de cœur, la toux, etc... et par des sources externes, comme des systèmes de climatisation, à l'intérieur des véhicules, quelques processus industriels et, maintenant de façon de plus en plus répandu, par les éoilennes industrielles. Il est largement présumé que les infrasons présentés à une amplitude audessous de ce qui est audible n'a aucune influence sur l'oreille.

Dans cet examen, nous considérons la possibilité de ne pas entendre des sons de basse fréquence qui peuvent, ou pourraient, influencer la fonction de l'oreille. L'oreille interne a des mécanismes élaborés pour atténuer des composants de son de basse fréquence avant qu'ils ne soient transmis au cerveau.

La partie auditive de l'oreille, le limaçon, a deux types de cellules sensorielles, des cellules de poils intérieurs (IHC) et des cellules de poils extérieures (OHC).

L'IHC est accroché aux fibres centripètes qui transmettent "l'audition" au cerveau. Les stéréocils sensoriels (« poils ») sur l'IHC sont «hydrauliquement reliés» aux stimuli mécaniques, donc leur réponse dépend de la vitesse de stimulus et leur sensibilité décroit quand la fréquence du son baisse.

Au contraire, l'OHC est directement assujetti aux stimuli mécaniques, si leur signal est plus important que pour l'IHC aux basses fréquences.

Aux fréquences très basses l'OHC est stimulé par des sons à des niveaux inférieurs à ceux que l'on entend. Bien que les cellules pollues dans d'autres structures sensorielles comme le saccule puissent être réceptives aux fréquences infrasonores, l'addition de stimulus auditif à ces structures est inefficace au point qu'elle ne soit probablement pas influencée par des infrasons aéroportés. On connaît aussi les structures qui sont impliquées dans le règlement du volume endolymphe, pour être influencées par les infrasons, mais leur sensibilité est aussi estimée trop basse.

Il y a, cependant, des états anormaux dans lesquels l'oreille devient hypersensible aux infrasons. Dans la plupart des cas, on peut considérer les réponses de l'oreille interne aux infrasons comme normales, mais les infrasons pourraient être associés aux sensations peu familières ou à des changements subtils de la physiologie. Cela augmente la possibilité que l'exposition au composant des infrasons des bruits éoliens pourrait influencer la physiologie de l'oreille.

## 7/ La santé et les industriels éoliens : une étude de cas

Par Robert W. Rand, auteur principal avec plus de 30 ans d'expérience dans le contrôle sonore industriel, le son environnemental et l'acoustique générale. Un membre de l'Institut Technique de Contrôle Sonore (www.inceusa.org) depuis 1993, il dirige une petite entreprise de conseils, investigation et services de conception dans l'acoustique.

Par Stephen E. Ambrose, auteur principal avec plus de 35 ans d'expérience dans le contrôle sonore industriel. Membre de l'Institut de Contrôle Sonore depuis 1978, il dirige une petite entreprise fournissant des services de conseil sonores environnementaux pour des activités industrielles et commerciales, des organismes municipaux ou gouvernementaux ainsi que des citoyens privés.

Par Carmen M. E. Krogh, BScPharm, elle a fourni l'étude concernant la santé et le support de référence, pharmacienne retraitée avec plus de 40 ans d'expérience sur la santé. Elle a tenu des postes de cadre supérieur dans un hôpital universitaire majeur, une association professionnelle et le ministère central de la Santé au Canada. Elle a été Directeur de Publications et Rédacteur en chef de l'Abrégé de Pharmacie et des Spécialités (CPS), le livre utilisé au Canada par des médecins, des infirmières et d'autres professions de santé dans leur activité professionnelle (prescription de médicaments)

Des éoliennes industrielles (IWTs) sont installées globalement à une allure rapide (à l'échelle mondiale). Les chercheurs, des médecins généralistes et des médias ont rédigé des rapports sur les effets noclfs de santé pour les habitants vivant à proximité d'éoliennes industrielles (IWTs).

Alors qu'il y a eu quelques rapports anecdotiques de techniciens et d'autres ouvriers qui travaillent dans l'environnement des IWTS, on en sait très peu sur le secteur de la santé au travail. Le but de cette étude de cas est de sensibiliser sur les effets potentiellement néfastes sur la santé des ouvriers. Les auteurs proposent qu'il y ait un besoin de recherche concernant l'exposition des d'ouvriers professionnels relatif aux IWTs.

## 8/ Interprétation des données Épidémiologique des Effets sur la Santé d'Éoliennes Industrielles sur les personnes vivant à proximité

Par le Docteur Carl V. Phillips, consultant et auteur spécialiste de l'épidémiologie, de l'élaboration de politiques basées sur la science et dans la rédaction de concepts de communications scientifiques au grand public. Il a passé la plupart de sa carrière comme professeur de santé publique et travaille maintenant en assistance au contentieux, conseil scientifique et recherches d'infractions. Il blogue à ep-ology.blogspot.com, qui fournit des liens à ses autres écrits.

Il y a des preuves accablantes sur le fait que les éoliennes causent des problèmes de santé sérieux aux résidents à proximité, généralement des maladies de type stress, à un taux non négligeable. Des milliers de rapports d'événements défavorables ont étés fournis. Il y a aussi une petite quantité de données systématiquement rassemblées. Ces rapports confirment la preuve incontestable du sérieux des problèmes et de la causalité en raison de leur volume, de la facilité d'observer l'exposition (aux bruits éoliens dont infrasons) les conséquences et le croisement des données.

Les partisans des éoliennes ont cherché à nier ces problèmes en faisant une collection de réclamations contradictoires incluant que la preuve "ne compte pas", les résultats ne sont pas des maladies "réelles", les résultats sont la propre faute des victimes et les modèles acoustiques ne peuvent pas expliquer pourquoi il y a des problèmes de santé donc ceux -ci n'existent pas. I

Ces contestations ont semblé avoir été rapportées par de nombreux observateurs non experts, même s'ils sont facilement débusqués. De plus, si l'échec des modèles pour expliquer les problèmes observés ne les conteste pas, cela signifie que nous ne savons pas ce qui, en dehors d'un éloignement à des kilomètres de distance, pourrait suffisamment atténuer les effets.

Il n'y a eu aucune analyse de principe qui justifie d'imposer ces conséquences impressionnantes à des résidents locaux. Les tentatives de refus des évidences ne peuvent être vues comme un désaccord scientifique honnête et représenter une incompétence brute où le préjugé est intentionnel.

# 9/ Vers une Définition de Cas d'Effets Défavorables sur la Santé dans les Environs d'Éoliennes Industrielles : Faciliter un Diagnostic Clinique

Par le Docteur Robert Y. McMurtry, ancien Doyen de Médecine à l'Université de l'Ontario Occidental. Il a été membre du Conseil du Ministère de la Santé du Canada pendant 3 ans et demi, membre et conseiller spécial à la Commission Royale sous Roy Romanow sur l'avenir de services médicaux au Canada. Docteur McMurtry a été invité à la chair Cameron pour le Ministère de la Santé du Canada afin de fournir des conseils d'orientation au Ministre et au Ministre adjoint de Santé

Il a été le Fondateur et le Ministre adjoint Associé de «Population & Santé publique », au Canada.» Il a aussi été au Comité de pilotage national sur l'évaluation de la santé et le Changement climatique. Actuellement, le docteur McMurtry est Professeur (Émérite) de Chirurgle, Université de l'Ontario Occidental.

#### Résumé

Internationalement, il y a les rapports d'effets défavorables sur la santé (AHE) dans l'environnement des éoilennes industrielles (IWTs). Il y avait la confirmation pluridisciplinaire des caractéristiques clés de l'AHE au premier symposium international à propos d'AHE/IWT.

Les symptômes ainsi rapportés sont cohérents Internationalement et sont caractérisés par des découvertes recoupées ou une apparition prévisible de signes et de symptômes avec l'exposition à

l'énergie d'IWT et l'amélioration de la santé quand l'exposition cesse. Il y a aussi une préférence révélée des victimes pour retrouver la santé loin de leurs maisons.

Cet article justifie le besoin de créer une « définition de cas » pour établir un diagnostic clinique. On proposera celle-ci qui identifiera la condition sine qua non des critères diagnostics pour la constatation d'effets défavorables sur la santé dans les environs d'éoliennes industrielles. Des diagnostics possibles, probables et confirmés sont détaillés. Le but est de favoriser l'adoption d'une définition de cas communs qui facilitera des efforts de recherches futures.

## 19 Effets du bruit des éoliennes industrielles sur le sommeil et la santé

Michael A.Nissembaun, Jeffery J. Aramini1, Christopher D. Hanning2

#### Résumé:

Les éoliennes industrielles (*Industrial Wind Turbines = IWTs*) sont une nouvelle source de bruit dans les milieux ruraux autrefois tranquilles. Le bruit environnemental est une préoccupation de santé publique, et ses conséquences dans la perturbation du sommeil est un facteur d'importance majeure.

Pour comparer les résultats du sommeil et l'état de santé général entre les sujets vivant à proximité des éoliennes industrielles et ceux qui vivent plus loin d'elles, les habitants de deux sites ruraux ont été enregistrés dans une étude transversale stratifiée selon que les sujets vivent entre 375m et 1400m, à 3,3km et à 6,6 km. Des questionnaires validés ont été utilisés pour recueillir des informations sur la qualité du sommeil, la somnolence diurne, et la santé générale, ainsi que les troubles psychiatriques, le comportement et la démographie .Des analyses descriptives et multi factorielles ont été réalisées pour étudier l'effet de la principale variable d'exposition suite au dépouillement des questionnaires de santé.

Les sujets vivant en deçà de 1,4km des éoliennes industrielles avaient le pire sommeil, étaient somnolents la journée, et avaient le pire score psychiatrique ( SF36 Mental Component Scores) par comparaison avec ceux qui vivent au -delà de 1,4km. Une relation significative entre la distance du logement et les éoliennes industrielles a pu être établie à partir des études des résultats des critères de santé ( PSQI, ESS, SF36 Mental Component Score), après ajustement pour le sexe, l'âge, et le regroupement des ménages. Les constatations de troubles du sommeil et de dérèglement de la santé ( = maladles) par ceux qui vivent près des éoliennes industrielles sont confirmés et pris en charge médicalement.

## 20- Effets nocifs sur la santé des éoliennes industrielles

#### Publié:

Médecin de Famille Canadien (MFC) une revue médicale, est la publication officielle de l'Ordre des Médecins de Famille du Canada.

Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis PMC - Institut National pour la santé (National Institute of Heath)

#### Résumé:

Les médecins canadiens peuvent s'attendre à voir un nombre croissant de patients ruraux présentant les symptômes des effets néfastes de l'exposition à des éoliennes industrielles .Les personnes qui vivent ou travaillent à proximité des éoliennes industrielles ont présenté des symptômes qui incluent la dégradation de la qualité de vie, l'ennui, le stress, les troubles du sommeil, les maux de tête, l'anxiété, la dépression et les troubles du comportement (dysfonctionnements cognitifs).

Certains patients ont également déclaré ressentir la colère, le chagrin, ou un sentiment d'injustice.

Les causes suggérées des symptômes additionnent une combinaison de bruit des éoliennes, des infrasons, « d'électricité sale », « de courant de terre », d'ombre stroboscopique des pales.

Les médecins de famille doivent être conscients que les patients qui signaleront des effets indésirables des éoliennes industrielles, pourraient éprouver des symptômes qui sont intenses et omniprésents, et se sentir encore plus victimes par un manque de compréhension du professionnel de santé.

## 21 - Éoliennes Industrielles et les effets néfastes sur la santé

Par Roy Jeffrey MD,Carmen KrogH et Brett Orner été publié dans la Revue Canadienne de médecine rurale J Rural Med 2014;19(1) .

#### La conclusion stipule:

« Sur la base des connaissances actuelles, nous nous attendons à ce qu'à des distances d'éloignement répertoriées et à des niveaux de pression acoustique répertoriés des parcs éoliens industriels en Ontario, un pourcentage non négligeable de personnes exposées soit affecté.

On peut éviter ces compromis sur la santé en échange des gains attendus des énergies renouvelables si des normes relatives aux distances d'installation (aux habitations ou locaux occupés par des êtres vivants) et des normes de limites de bruit sont développées en utilisant des techniques de gestion du bruit reconnues (scientifiquement)

En plus de fournir des soins aux patients touchés, les médecins ruraux ont la responsabilité de faire progresser la compréhension des conséquences néfastes sur la santé et aider à informer les rédacteurs des règlements en matière d'éoliennes industrielles, qui permettront de protéger le bien-être physique, mental et social des patients. »

#### Étude australienne

David Mcbride, Daniel Shepherd, Robert Thorne University of Otago, New Zealand; Auckland University of Technology, New Zealand; Noise Measurement Services, Australia

## 8 ANNEXE 2 : POSITIONNEMENT DES POLITIQUES SUR LE SUJET ÉOLIEN

#### 8.1 EXTRAIT D'UNE SÉANCE AU PARLEMENT

Extrait d'une séance au parlement sur la fixation de la distance minimale entre les éoliennes et les premières maisons :

M. Serge Janquin. (Député socialiste) Je voudrais dans ce cas vous faire part de mon expérience. J'ai eu l'occasion récemment de visiter les champs d'éoliennes du nord et du sud de la Catalogne, où les règles sont à peu près les mêmes. Je peux vous dire qu'il est impossible de rester durablement à cinq cents mètres de ces éoliennes — Il est vrai que la tramontane, dont on dit qu'elle rend un peu fou, soufflait fort le jour de ma visite.

*Mme Ségolène Royal, ministre.* Les technologies progressent. Des progrès ont par exemple été faits en matière de bruit des éoliennes.

Il ne faut pas casser le marché de l'éolien. Il faut que les entreprises puissent continuer à investir, sachant aussi que les technologies vont évoluer.

Je vous propose donc de nous en tenir au texte de la commission : chacun ferait un pas. La circulaire d'application précisera bien que l'étude d'impact doit prendre en compte la hauteur des éoliennes, la topographie, les nuisances sonores.

J'ai par ailleurs saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'ANSES, pour qu'elle actualise son avis relatif à l'impact des éoliennes sur la santé : je pense au bruit et aux infrasons en particulier. J'ai demandé à l'ANSES de faire ses investigations là où il y a des nuisances, où les riverains se plaignent. S'il y a des éoliennes mal installées qui sont sources de nuisances intolérables pour les riverains, on peut parfaitement décider de les démonter. Il n'y a aucune raison.

M. Bertrand Pancher. Ça ne s'est jamais vu !

Mme Ségolène Royal, ministre. Certes, mais ça peut se voir !

M. Julien Aubert. Mieux vaut prévenir que guérir I

Mme Ségolène Royal, ministre. Je ne vois pas pourquoi les implantations seraient totalement irréversibles et la vie des gens serait gâchée à cause d'égoïsmes locaux et d'une communauté de communes qui aurait installé une éolienne à sa frontière sans se préoccuper de savoir ce qui allait se passer de l'autre côté, pour en retirer des retombées financières. Nous allons faire un état des lieux, parce que je pense qu'il faut sortir de ce conflit et admettre que dans certains endroits, il y a eu des choses qui n'ont pas été bien faites. Quand les choses sont mai faites, il faut savoir les remettre en question.

En résumé, je vous propose de retenir le texte de la commission. Je serai très vigilante sur la rédaction de la circulaire d'application que je soumettrai à votre commission. Je m'engage à examiner ce qui s'est passé et quelles décisions il faut prendre sur le maintien de certaines éoliennes là où les implantations sont les plus conflictuelles : ces endroits sont peu nombreux, mais ils existent.

Ce sera en outre un signal pour que les concertations soient correctes. La décision que prend une collectivité d'installer une éolienne doit aussi tenir compte des nuisances sur le territoire d'à côté qui ne va pas bénéficier des retombées : il en va du respect des voisins et de la transparence démocratique.

# 8.2 LETTRE OUVERTE DU PRÉSIDENT DE LA GRANDE RÉGION DU NORD DE LA FRANCE, XAVIER BERTRAND- 8 novembre 2015 :

Courrier adressé à M. GRASS de France Énergle Éolienne

Dans la perspective des élections régionales en Nord-Pas-de-Calais-Picardie les 6 et 13 décembre prochains, votre groupe d'intérêts a souhaité connaître ma position en matière d'énergie éolienne.

Si je suis convaincu que les énergies renouvelables constituent un axe de développement essentiel pour nos territoires, je considère que la grande Région a vu beaucoup trop d'implantations nouvelles ces dernières années. La Picardie est ainsi devenue la première région française en matière d'implantations d'éoliennes, alors qu'elle est en superficie la 14ème des 22 anciennes régions métropolitaines.

En tant qu'élu local, J'ai pu constater les nuisances causées par ces implantations, dont beaucoup ont été faites en dépit du bon sens. Depuis ma ville de Saint-Quentin, les éoliennes paraissent avoir été posées sur le toit de la basilique ; sans que l'avis du conseil municipal n'ait d'ailleurs été demandé à un quelconque moment, car celles-ci sont installées dans une commune voisine ... À cela s'ajoute les nuisances sonores pour les riverains qui vivent à proximité immédiate de ces installations. En tant que

parlementaire, j'avais d'ailleurs soutenu l'interdiction de leur implantation à moins de 1500 mètres des habitations, comme cela est pratiqué en Allemagne.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État aux collectivités locales, nombres d'entre elles sont tentées d'accepter les projets d'implantation compte tenu des rémunérations attractives. Mais la seule perspective de nouvelles ressources financières ne justifie pas que soient ignorés l'harmonie de nos paysages et le bien être de nos habitants. Je sais aussi que des propriétaires ruraux sont particulièrement sollicités pour accepter également de telles implantations.

En tant que président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, j'ai aussi été sollicité par les industriels que vous représentez, et je leur ai confirmé ma position car dans tous les cas de figure, je sais que derrière ces éoliennes il n'y a pas de création d'emplois locaux. Or vous savez que j'ai fait du travail la valeur centrale de mon projet, et que nous faisons face en Nord-Pas-de-Calais-Picardie au défi majeur du retour à l'emploi.

De même, les pêcheurs que j'ai rencontrés m'ont expliqué comme il redoutait les conséquences de l'éolien offshore aux abords de leurs zones de pêches. Or, je veux que ma Région reste une grande région de pêche.

C'est pourquoi, élu Président de Région, je feral donc tout pour mettre un terme à ce déséquilibre, et je m'opposeral à toute implantation nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

# **8.3** ÉOLIENNES, LE POINT DE VUE DU SÉNATEUR PS JEAN GERMAIN Par Contrepoints, le 16 février 2015 dans Énergie

Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ?

Par Jean Germain, Sénateur (PS) d'Indre-et-Loire et Vice-président de la commission des finances du Sénat.

Les éoliennes géantes, en tant que source d'énergie propre, posent deux obstacles : elles fonctionnent de manière intermittente ; elles sont chères.

Alors que la première difficulté devrait conduire à en faire un usage raisonné correspondant à des besoins spécifiques, donc à implanter les éoliennes industrielles uniquement en lien avec une activité qui peut se satisfaire d'une fourniture intermittente d'électricité, la question s'est focalisée sur l'obstacle financier présenté comme un défi.

Il a été avancé qu'il fallait faire preuve de volontarisme. En sol, cette approche n'est pas incompatible avec une approche raisonnée. Mais l'arrivée massive de subventions, à travers un tarif de rachat obligatoire financé par les factures d'électricité, a conduit à évacuer la réflexion sur la pertinence de l'implantation des éoliennes. Une forme de productivisme, consistant à vouloir implanter le plus possible d'éoliennes industrielles, est devenue une fin en soi. Cette démarche est défendue par des lobbyistes haut de gamme qui cajolent les pouvoirs publics et que s'offrent les promoteurs éoliens grâce à la manne financière dirigée vers eux et aux seules fins de la conserver le plus longtemps possible. La contrepartie qu'ils offrent est-elle réellement examinée ? Elle consiste en des mots : bonne conscience de faire reculer le nucléaire ou d'agir pour le climat, emplois créés, fiscalité mise au service du monde rural.

Alors qu'une analyse plus poussée montre que nombre de promoteurs éoliens sont liés à des sociétés pratiquant la spéculation immobilière ou à des entreprises de transport routier, et que la préoccupation du profit écrase complètement le souci de l'environnement, il est malheureux que le parlement ne se saisisse pas plus des alertes qui sont lancées par des associations, des chercheurs, des médecins mais aussi par la Cour des comptes ou le service interministériel de prévention de la corruption.

Il faut reconnaître que la réflexion et l'analyse semblent presque rabat-joie quand on considère un certain discours d'opinion qui n'a même plus besoin d'être formulé : l'éolien est posé comme une évidence, les images des éoliennes servent à illustrer tout article, tout sujet grand public, sur les énergles renouvelables voire sur les énergles tout court. Les éoliennes sont plus évocatrices qu'une image de laine de verre ou de double vitrage. Même le site Internet du Sénat utilise un pictogramme représentant une éolienne pour conduire à la page présentant les textes relatifs à l'énergle.

Mais est-on si certain que les gens y soient favorables ? La somme des opinions individuelles dans la population est-elle à l'unisson de l'opinion générale supposée ? Un temps, un sondage a été avancé pour montrer qu'une grande partie de la population accepterait l'implantation d'éollennes près de chez elle. Mais, alors que, par définition, la masse citadine des personnes sondées n'était pas concernée par l'objet de l'enquête, l'acharnement du lobby éolien à obtenir des « simplifications » juridiques limitant le plus possible les recours dont il dénonce la quantité, tout comme son insistance à se voir transférer l'élaboration des décisions le concernant, est un bon révélateur du rejet réel que suscitent les éoliennes industrielles.

Il est urgent de se saisir de cette question et de ne pas se laisser bercer par les discours bien rôdés des professionnels de la communication qui viennent dénoncer les blocages administratifs de notre pays « que tout le monde connaît bien et qui empêchent la croissance » ou réclamer « l'Indispensable sécurisation des investissements », à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la transition énergétique.

Trois raisons peuvent être facilement avancées pour interroger le système actuel.

1. Le retour de l'expérience allemande montre qu'au niveau global, les éoliennes industrielles ne constituent pas une source d'énergie de substitution.

Les Allemands ont voulu fermer leurs centrales nucléaires mais les éoliennes, qui ne fonctionnent en moyenne qu'un quart du temps et pas quand on le souhaite ni quand on s'y attend, sont inaptes à les remplacer. Alors les Allemands, conscients qu'ils devaient avoir une capacité de production d'électricité à même d'alimenter leur pays sans l'apport d'aucune éolienne, en période de pointe comme en période normale, ont relancé les centrales à énergle fossile. Aujourd'hui, ils polluent le centre et l'est de l'Europe. Il faut cesser d'aller trop loin dans l'impasse.

Du point de vue de l'utilité, ces éoliennes industrielles ont toutes les caractéristiques de ce que l'on appelle un gadget. Mais alors que le gadget est plutôt associé à l'image d'un objet qui tient dans la main et que l'on place sur une étagère ou sur un bureau, l'idée ne vient pas spontanément d'associer à ce concept des constructions visibles à des kilomètres à la ronde, qui pèsent des centaines de tonnes et dont le coût d'installation représente, pour chacune, l'équivalent de plusieurs années de budget d'une commune rurale.

En même temps, il faut avoir à l'esprit que non seulement les éoliennes telles que déployées aujourd'hui s'avèrent inutiles comme énergie de substitution, mais que, comme elles sont censées avoir des effets écologiques, l'exploitation des éoliennes s'accompagne de l'obtention de certificats

donnant des droits à polluer par ailleurs. Des holdings financières l'ont bien vu, qui sont présentes sur ce secteur.

Cela ne figure pas dans les plaquettes avantageuses qui présentent les éoliennes sur de jolis fonds bucoliques, au milieu des enfants et des vaches, ou sur de sympathiques dessins aux couleurs pastelles qui agrémentent des documents de travail.

2. Les éoliennes industrielles consomment énormément d'espace en termes de pollution visuelle et sonore. Sans compter l'enfouissement à jamais, à moins de deux mètres, de milliers de tonnes de béton qui sont coulés en bloc pour constituer les socles destinés à soutenir des éoliennes, c'est-à-dire des générateurs que font tourner des pales de six à huit tonnes chacune à plus de cent mètres de haut.

La faiblesse de notre législation est aberrante, qui n'impose qu'une distance de cinq cents mètres des habitations, là où d'autres pays exigent au moins un kilomètre et demi et où les médecins demandent que plusieurs kilomètres séparent les maisons des éoliennes industrielles. Localement, les argumentaires des représentants de commerce d'une « technologie innovante » est toujours le même, bien rôdé : avec cinq cents mètres, la loi est respectée et les prochaines éoliennes à installer seront plus performantes et moins bruyantes que celles de la génération précédente. L'expérience montre la fausseté de ces arguments. Ce qui évolue dans le temps, c'est la taille de ces engins, toujours plus hauts. L'UNESCO a menacé de déclasser le Mont-Saint-Michel si des éoliennes industrielles étalent implantées à moins de vingt kilomètres. Personne ne cherche à acheter une maison qui serait proche d'une éolienne. Des décotes très importantes sont observées, traduisant la diminution de la qualité de vie. Est-il apocalyptique d'imaginer que demain des demandes de permis d'exploiter des gaz de schiste sur ces mêmes terrains seront justifiées par le fait qu'ils sont déjà « sacrifiés » ?

Quand il n'y a pas de site classé, aucune réglementation sérieuse ne protège les campagnes contre l'invasion des éoliennes géantes. Faut-il que les paysages ruraux qui ne sont pas classés se transforment pour leurs habitants en territoires où il devient infernal de vivre, dans une ambiance de friche industrielle ou de bord d'autoroute? Voir une éolienne quelques secondes depuis sa voiture ou une heure le temps d'une inauguration, ce n'est pas la même chose que de vivre à proximité toute la journée et toute la nuit, toute l'année, pendant des années. Le milieu rural apporte une qualité de vie incomparable. Ceux qui se plaignent de ses handicaps sont les premiers à le reconnaître.

De plus, le tourisme est souvent un moteur de l'économie locale et assure une indispensable diversité de revenus. Si les premières éollennes ont pu susciter la curiosité au début, ce temps est révolu. Qui s'intéresserait à la Tour Eiffel s'il y en avait partout ? Au contraire, quels sont parmi les urbains ou les périurbains, ultra majoritaires dans notre pays, ceux qui iront se détendre en face des éoliennes ? Les éoliennes pénalisent fortement le monde rural et le monde urbain dans leur relation de complémentarité qui doit être au contraire développée.

Le rapport rendu par le sénateur Alain Bertrand au début de l'été 2014 le rappelait et le Président de la République, lors de ses vœux consacrés à la ruralité, le 17 janvier 2015, à Tulle, le confirmait. À cet égard, il est intéressant de noter qu'il y a parlé de la nécessité de développer les énergies renouvelables et a évoqué, prenant son département en exemple, le photovoltaïque et les barrages hydroélectriques, mais qu'il s'est bien gardé de revendiquer les éoliennes alors que plus de deux cents y sont en projet dans les cartons des promoteurs qui invoquent le fait qu'il n'y en a qu'une dizaine d'implantées. S'il pensait que l'éolien est une bonne chose, l'aurait-il passé sous silence ?

Afin que des éoliennes aient une certaine utilité pour contribuer à la satisfaction des besoins courants des ménages et des entreprises en électricité, il en faudrait un nombre gigantesque, comme on peut en observer dans le désert algérien ou dans le désert américain, ou les placer dans des endroits

régulièrement ventés et par ailleurs non peuplés comme dans le sud de la France. Où, en France, en répartir le nombre jamais suffisant ? Qui peut sérieusement imaginer couvrir tout notre pays verdoyant, dont le caractère des paysages a fait naître plus d'une vocation écologiste, avec ces engins à côté desquelles les lignes à haute tension, qu'ils n'empêchent pas, paraissent des insectes ?

On pourrait aussi parler des routes et des carrefours disproportionnés mais indispensables pour faire passer les engins spéciaux acheminant les éléments gigantesques des éoliennes, afin de les livrer, de les réparer ou de les démanteler. Sans compter les tranchées nécessaires aux raccordements. À cet égard, on a pu voir récemment un conseil général, la Creuse, affronter ERDF au tribunal administratif, autour de la question de savoir jusqu'à quel point ce dernier, qui subit l'obligation de raccorder les éoliennes, doit aussi remettre tous les lieux en état. Il y a là des contradictions flagrantes avec tous les efforts faits par allieurs.

La physionomie de notre pays est en cause. Or, à l'heure actuelle, l'État n'a aucune vision globale des projets en cours et se préoccupe juste, dans le projet de loi de transition énergétique, de recenser les parcs éoliens existant.

3. Un énorme gaspillage d'argent est constaté. Peut-on se le permettre ? Il y a un an, la Cour de Justice de l'Union européenne, Interrogée par le Conseil d'État, a vu des aldes publiques dans le tarif d'achat obligatoire dont bénéficient les éoliennes, puisque ce qui est prélevé sur les factures l'est à la demande de la puissance publique et est affecté selon sa volonté. Il a fallu beaucoup de contorsions juridiques pour que la commission européenne ne demande pas le remboursement des aides versées depuis quinze ans au secteur éolien : la raison de fond n'était pas juridique mais tenait à l'impossibilité matérielle de revenir en arrière. Est-ce une raison pour continuer dans l'erreur ?

La Cour des comptes s'est émue de ce gaspillage et des rentes non justifiées qu'il procure à certains. À ce stade, il faut aussi noter que les éoliennes sont pour la plupart importées, notamment de Chine, et que les arguments de l'emploi créé en France nécessitent d'être vérifiés de près. Nous construisons des pièces d'éoliennes, et nous pourrions toujours les fabriquer pour des éoliennes à installer dans le désert. La réalité est que ce secteur creuse le déficit commercial et que localement un parc éolien ne créé pas un seul emploi. Il y a quand même quelques réparateurs qui vont de parcs en parcs, car les engins paraissent tomber souvent en panne : mais alors que les commerciaux exposent aux élus qu'il y a là un gisement d'emplois, les élus ont-ils la curlosité de vérifier ce que les commerciaux disent aux investisseurs à appâter ? Ils leur expliquent l'inverse, que le perfectionnement incessant des machines permettra de limiter le recours à des réparateurs et de faire des économies rendant le placement plus rentable. Il est aussi avancé aux élus locaux que les investissements nécessités par la pose des éoliennes créent des emplois au moins pendant un certain temps. Mais pourquoi ne pas investir directement dans des travaux utiles, modernisant réellement le pays et favorisant la qualité de vie pour le monde rural et périurbain, les services et le tissu de PME ? L'aberration des éoliennes rappelle la nécessité de repenser l'investissement local comme la manière d'assurer les ressources nécessaires des collectivités territoriales.

L'inutilité globale des éoliennes à lutter contre le réchauffement climatique ou à aider à fermer des centrales nucléaires n'est pas aussi spontanément perceptible que l'inutilité d'une autoroute sur laquelle ne circuleraient que quelques cyclistes. Pourtant, que ne dirait-on pas si des bouts d'autoroutes inutilisées étaient construits un peu partout au motif que les promoteurs sont subventionnés pour les construire et qu'à tout prendre l'usage du vélo est ainsi favorisé ?

Au-delà du gaspillage d'argent qui pourrait être restitué aux ménages ou consacré à l'investissement dans les infrastructures ou dans le soutien à la recherche sur de réelles énergies renouvelables, c'està-dire efficaces, on assiste à la réunion de conditions qui enfantent des logiques quasi-mafieuses : des

promoteurs construisent des équipements qu'ils savent inutiles pour encaisser des subventions, recyclent une partie de la manne pour créer des écrans de fumée et assurent localement le système par le clientélisme. L'opacité est reine. Utilisant les vides juridiques qu'ils ont réclamés, les promoteurs et leurs agents commerciaux exploitent la pauvreté des territoires ruraux et de leurs populations pour « enrôler » les propriétaires de terrains attirés par l'appât de quelques milliers d'euros de loyers et les monter contre ceux qui n'en veulent pas. Parmi ces propriétaires séduits, on compte de nombreux élus locaux. Le service central de répression de la corruption s'est ému très clairement dans son dernier rapport de la multiplication des situations de conflit d'intérêt et alerte sur un phénomène massif.

De plus, ce service interministériel présidé par un magistrat a invité les pouvoirs publics à s'interroger sur ce qu'il appelle les « chartes d'étroite collaboration » que les promoteurs et les commerciaux font voter par des conseils municipaux totalement désarmés juridiquement pour évaluer les enjeux des engagements qu'ils prennent. L'effet de ces délibérations est de verrouiller le débat en obtenant un consentement préalable et juridiquement irrévocable des élus. On est très loin de la démocratie de proximité. Ces engagements sont ensulte utilisés pour peser sur les décisions des services de l'État et influencer les propriétaires fonciers. Quel n'est pas alors le désarroi de certains élus à qui les promoteurs ont fait croire que l'implantation d'éoliennes relevait pratiquement d'une délégation de service public, puisque couvert par la loi, lorsque les mêmes promoteurs leur demandent d'opposer le caractère privé des projets à ceux qui viennent s'en plaindre.

Outre une certaine peur du ridicule s'ils reviennent sur leur position, les élus ruraux se trouvent donc pris entre la crainte d'être attaqués en justice par le promoteur s'ils se ravisent, et l'angoisse de voir leurs administrés, où ceux des communes alentour, les dénoncer pour prise illégale d'intérêt. L'information sur ces pratiques a fini par circuler entre les associations qui se multiplient, tout comme l'information sur la manière de stopper, grâce au pénal, ce qu'on ne peut plus contrer au civil ou devant le tribunal administratif. C'est en effet le moyen qui leur reste pour mettre fin à des projets puisque le lobby éolien a obtenu il y a deux ans la suppression, portée par Delphine Batho, alors ministre de l'environnement, du dispositif des « zones de développement éolien » (ZDE). Ce dispositif consistait à conditionner les subventions aux éoliennes aux résultats d'études sur les vents et sur l'acceptabilité des projets, à partir de concertations préalables orientées par le souci d'aménagement du territoire et l'évitement du mitage anarchique. Les promoteurs et les commerciaux s'abritent maintenant derrière le respect des schémas régionaux éoliens qui sont opposables. Mais, ces documents sont beaucoup moins précis, plus approximatifs, notamment parce qu'il était entendu qu'ils devaient seulement défricher le terrain pour les ZDE qui, elles, devaient les préciser.

Les ZDE déjà validées devalent être respectées après le changement de loi. Les études avaient coûté cher aux collectivités. Certaines ZDE étalent sur le point d'être validées et, donc, juridiquement les promoteurs n'étalent plus obligés d'en tenir compte depuis la nouvelle loi. De fait, des promoteurs ont pu présenter des projets dans des zones identifiées comme non favorables à l'occasion des études devant aboutir aux ZDE. D'ailleurs, le lobby s'en vante quand il souligne la levée des « contraintes » depuis 2013. C'est cela qu'il faut lire derrière la « clarification du dispositif réglementaire » et les « dispositions économiques plus favorables » qu'il se félicite d'avoir obtenues.

Si l'Information généraliste sur l'énergle, pour le grand public, utilise l'image des éoliennes, la presse quotidienne régionale abonde désormais chaque semaine d'articles dénonçant l'arnaque que représentent les éoliennes, la dégradation des territoires et les déchirements des populations. Des mâts de mesure évalués à des dizaines de milliers d'euros sont abattus, des menaces sont reçues aussi bien par des associations opposées aux éoliennes que par des bureaux d'études chargés de préparer leurs implantations. L'échauffement des esprits met à mai l'ordre public. Le sujet transcende les clivages politiques. Un reportage sur les manipulations des élus diffusé dans le journal télévisé de

France 2 de 20h en octobre dernier a également été très remarqué. Les élus ne comprennent donc plus ce qui se passe et attendent du gouvernement et des parlementaires que la loi indique clairement ce qui est souhaitable et les mette à l'abri de faire de faux pas. Le Sénat, représentant des collectivités territoriales, est l'institution vers laquelle ils tournent leur regard.

La réalité est qu'en matière d'éoliennes industrielles, élus comme particuliers sont moins bien protégés par la loi que ne l'est le consommateur par le code de la consommation qui impose aux professionnels un devoir d'information, de mise en garde ou de consell afin d'éviter l'emballement. Et en fait de professionnels, il s'agit dans le secteur de l'éolien de sociétés adossées à des multinationales ou de multinationales elles-mêmes. Le rapport de force est-il si équilibré et les enjeux si négligeables qu'une protection législative conséquente est à ce point superflue ? Un petit propriétaire foncier à qui on a fait signer une promesse de bail, souvent contre rémunération, avec la promesse de percevoir de gros loyers, ne risque pas de se faire une opinion objective en sept jours sur les nuisances qu'il cause à des kilomètres à la ronde et de se rétracter dans le délai de droit commun.

Il faut encore noter que l'obligation d'achat de l'électricité éolienne désorganise le marché de gros de l'électricité. Dès lors qu'il convient de maintenir en service les mêmes capacités de production qu'il y ait ou non des éoliennes, les sommes qui servent à acheter l'électricité éolienne sont autant de sommes qui manquent pour mieux entretenir et moderniser les réseaux et des capacités de production classiques et pourtant indispensables afin de garantir la fiabilité de l'approvisionnement de chacun. Peut-on se permettre de créer les conditions économiques de la négligence ?

Il conviendralt d'inverser la logique. Au lleu d'aider l'éolien par principe, avec l'obligation d'achat, le tarif de rachat ou des compléments au prix du marché, il ne faut le favoriser que si les projets ont une utilité avérée, c'est-à-dire s'ils permettent effectivement de se passer du nucléaire ou des énergies fossiles pour certains usages, comme le pompage ou des industries spécifiques, que s'il répond aux raisons pour lesquelles on a spontanément envie de le soutenir, que si les éoliennes ne viennent pas dénaturer un site où vivent et passent des gens. Ce serait vraiment écologique. Plusieurs solutions existent, comme un exercice par l'État de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, soit directement, soit en posant des règles très scrupuleuses.

Au Sénat, le 29 janvier 2015.

# 8.4 À MME MARISOL TOURAINE, PAR MME LA SÉNATRICE ANNE CATHERINE LOISIER

Neuf décembre 2015, question écrite relative à la dispense pour les éoliennes de respecter le code de la santé publique en matière de bruit.

Texte de la question n° 19322 adressée à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes:

Mme Anne-Catherine LOISIER attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la dispense, introduite par l'arrêté ministériel du 26 août 2011, pour les éoliennes, de respecter le code de la santé publique qui fixe à 30 dBA le seuil à partir duquel l'infraction sonore d'une émergence excessive peut être caractérisée (3 dBA en période nocturne et 5 dBA en période diurne).

En effet, l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement autorise, par son

article 26, les éoliennes industrielles à déroger à l'obligation de respecter le code de la santé publique, en portant à 35 dBA le seuil à partir duquel l'infraction d'une émergence excessive peut être caractérisée.

Cet arrêté autorise ainsi les éoliennes à porter le bruit ambiant global à l'extérieur des habitations à 35dBA, sans qu'aucun critère d'émergence ne puisse leur être opposé, alors que ce seuil n'est que de 30 dBA à l'article R.1334-32 du code de la santé publique. Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore.

Cette dérogation est d'autant plus préjudiciable à la santé des riverains, que les bruits impulsionnels des éoilennes sont considérés, à puissance égale, plus dérangeants que la plupart des autres bruits et que les mesures en décibels pondérés « A » (dBA) minorent considérablement l'évaluation de la gêne liée aux basses fréquences caractéristiques du bruit des éoliennes comme le confirme, sur ces deux points, le rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, intitulé « impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes », publié en mars 2008.

Ce même arrêté ministériel du 26 août 2011 dispense aussi les éoliennes de tout contrôle des basses fréquences alors que l'article R.1334-34 du code de santé publique définit à 7db les valeurs limites de l'émergence spectrale dans les bandes d'octave normalisées centrées sur 125 Hz et 250 Hz.

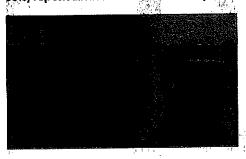
Elle lui demande donc quelle autorité sanitaire a validé à la fois l'élévation du seuil à partir duquel l'infraction peut être constituée pour les éoliennes - en le portant à 35dBA au lieu de 30dBA - ainsi que la suppression de tout contrôle de leurs émergences de basses fréquences et sur quel fondement cette dispense du respect du code de la santé publique a été autorisée.

http://acloisier.fr/au-senat/265-question-ecrite-derogation-accordee-aux-eoliennes-concernant-le-respect-du-code-de-la-sante-publique.html

# 8.5 LA CHAINE DE RESPONSABILITÉ DE REMISE EN ÉTAT D'UN SITE POLLUÉ

Abandon d'une exploitation éolienne

http://www.entreprises.ccl-paris-idf.fr/web/environnement/icpe-sites-et-sols/pollutionsols/reponsabilite-remise-etat-site-pollue



La cessation d'activité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) nécessite la mise en sécurité puis la remise en état du site qui incombe en priorité à l'exploitant de l'installation.

# 8.5.1 La responsabilité de l'exploitant

L'obligation de remise en état du site pèse sur l'exploitant de l'installation. Article L 512-17 du Code de l'environnement. Prescription trentenaire applicable aux sites et sols pollués: Le Conseil d'Etat considère que lorsque plus de 30 ans se sont écoulés depuis la date à laquelle la cessation d'activité a été portée à la connaissance de l'administration, le préfet ne peut plus imposer à l'exploitant la charge du coût entraîné par la remise en état d'un site. Cette jurisprudence ne s'applique pas lorsque les dangers ou inconvénients présentés par le site ont été dissimulés (l'obligation de remise en état reste alors imprescriptible).

CE, 8 juillet 2005, Alusuisse-Lonzo-France n° 247976.

### 8.5.2 Qui est "l'exploitant" ?

Le contentieux des sites et sols pollués est très important. Le juge cherche un responsable solvable et s'appuie, pour combler les incertitudes juridiques, le plus souvent sur les dispositions du droit des sociétés.

En cas de	L'obligation de remise en état pèse sur
Cessation d'activité	L'exploitant de l'installation. Article I, 512-17 du Code de l'environnement.
	Après une cessation d'activité, le propriétaire d'un terrain doit, en l'absence de détenteur connu, pourvoir à l'élimination des déchets qui y sont entreposés, notamment s'il fait preuve de négligence à l'égard d'abandons sur son terrain.  CE n° 328651, Commune de Palais sur Vienne, 26 juillet 2011.
Liquidation judiciaire	Le liquidateur jusqu'à ce que la clôture de liquidation soit prononcée. Article L 514-1 du code de l'environnement.
Succession d'exploitants exerçant une même activité	Le dernier exploitant en titre de l'installation qui a généré la pollution. En effet, lorsqu'une activité industrielle est cédée, la qualité d'exploitant est acquise au cessionnaire.
	Article R 512-74 du Code de l'environnement. L'acquisition d'un fonds de commerce donne pour l'administration la qualité d'exploitant à l'acquéreur. CAA Nantes, 6 octobre 1999, Société Ecofer Rouen.
	La jurisprudence est plus nuancée lorsqu'il s'agit d'une partie des éléments du fonds de commerce. Ainsi en cas de cession partielle d'actifs, il convient de déterminer avec précision les éléments qui font l'objet de la cession car ils déterminent l'étendue de la responsabilité.  CAA Paris, 28 janvier 1999, Maître Jeanne.  Le changement d'exploitant d'une ICPE implique une déclaration au préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation. Les repreneurs sont invités à réaliser des diagnostics de soi
Succession d'exploitants exerçant	avant d'acquérir l'entreprise. L'exploitant de l'installation à l'origine de la poliution. Le dernier exploitant d'une installation distincte des précédents occupants du site n'est
des activites différentes	tenu que des obligations de remise en état inhérentes à son activité propre. Il ne saurait être tenu pour responsable de pollutions inhérentes à d'autres exploitations. CE, 17 novembre 2004, Société Générale d'Archives. En cas d'impossibilité de rattachement de la pollution à l'activité génératrice,
	l'obligation pèse sur le dernier exploitant, à moins que celui-ci ne soit en mesure de démontrer l'absence de lien entre la pollution et son activité.  CAA Doual, 30 mai 2001, M. et Mme Delevoy.  CAA Doual, 15 février 2001, M. et Mme Joveneaux.
	The second and second the continuous second that the second secon

(Société mère)

Activité appartenant à S'il est établi lors de la liquidation judiciaire que c'est une faute caractérisée commise un groupe de sociétés par la société mère qui a contribué à une insuffisance d'actif de la filiale, il est possible de mettre à la charge de la société mère tout ou partie du financement des mesures de remise en état du ou des sites en fin d'activité.

Article L 512-17 du Code de l'environnement.

Circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée – Chaine de responsabilités – Défaillance des responsables, JO du 10 août 2011.

La société mère peut prendre volontairement à sa charge des obligations de prévention et de réparation des dommages affectant les eaux, les espèces et habitats (L 162-9 du Code de l'environnement) incombant normalement aux sociétés défaillantes dont elles détiennent les parts sociales. Ce comportement est exclusif de tout comportement

Article L 233-5-1 du Code de l'environnement.

Circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée – Chaine de responsabilités — Défaillance des responsables, JO du 10 août 2011.

En se fondant sur les liens qui unissent la société exploitante à la société mère et constatant que cette dernière contrôlait en réalité le site industriel, le juge administratif peut mettre à la charge de la société mère la remise en état pesant sur la filiale exploitante.

CCA Doual, 26 juillet 2001, Societé Auxilor.

Disparition de l'exploitant

L'ayant droit du dernier exploitant : lorsque celul cl a disparu juridiquement et qu'aucune substitution d'exploitant n'est intervenue par ailleurs.

Absorption de la société

La société absorbante issue de fusions successives est considérée comme l'ayant droit de l'ancien exploitant, et à ce titre, comme le débiteur légal de la remise en état. Elle se volt prescrire la réalisation d'une évaluation détaillée des risques et de travaux de réhabilitation du site.

CE, 10 Janvier 2005, n° 252307, Sté SOFISERVICE.

La responsabilité de l'Etat ne peut être engagée pour défaut de remise en état d'un site lorsque d'une part, des contraintes géologiques et hydrométriques ne permettent pas d'appliquer en totalité les prescriptions de l'arrêté et d'autre part que les travaux exécutés par l'exploitant sont de nature à permettre un usage du site comparable à celui de la dernière pérlode d'exploitation et assurer la protection des Intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement. CE n°328245, De Schonen, 11 Juillet 2011.

En présence d'un contrat de bail, le bailleur peut prévoir une obligation de remise en état d'un site sur lequel a été exploitée une ICPE plus sévère que les dispositions légales et réglementaires. CA Versailles n°10-08104, SAS Gabriel Wattelez c/ SA Immobilière Gabriel Wattelez, 3 janvier 2012.

1000

### La responsabilité du propriétaire 8.5.3

Ce n'est qu'à défaut d'exploitant présent et solvable que l'administration se retourne vers le propriétaire, même non impliqué dans la gestion et le fonctionnement des installations et qui n'en tirait aucun profit. En effet, il est certes responsable civilement en tant que "gardien de la chose", au sens de l'article 1384 du Code civil. 1000

Toutefois, la mise en cause d'un propriétaire, en sa seule qualité de propriétaire, ne peut excéder la réalisation de mesures nécessaires afin de pailler un risque avéré et immédiat pour la sécurité ou la santé publique. Le recours systématique au propriétaire est toutefois restreint.

Circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée — Chaine de responsabilités — Défaillance des responsables, JO du 10 août 2011.

Jurisprudence : CE, 21 février 1997, SCI Les Peupliers, CAA Lyon 10 Juin 1997 Zoegger, CAA Douai 8 mars 2000 Madame

Benchetrit.

CAA de Paris, 2 mai 2006 Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, n° 02PA02783.

Le propriétaire d'un terrain sur lequel des déchets ont été abandonnés peut être considéré comme le détenteur et être ainsi responsable de leur élimination, « à moins qu'il ne démontre être étranger au fait de leur abandon et ne l'avoir pas permis ou facilité par négligence ou complaisance. »

D'autre part, la jurisprudence semble interdire la responsabilité conjointe et solidaire de l'exploitant et du propriétaire. Enfin, la circulaire précise que des actions récursoires peuvent être présentées par les personnes ayant supporté le coût de la remise en état du site ou de l'élimination des déchets contre les personnes qu'elles estiment également responsables de cette situation au plan civil.

Article I. 514-1 du Code de l'environnement.

Circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée — Chaine de responsabilités — Défaillance des responsables, JO du 10 août 2011.

Le détenteur d'un terrain sur lequel a été exploité une installation classée est responsable de l'élimination des déchets et de la remise en état du site du fait de sa qualité de détenteur des déchets. CE n°325334, Société Montreuil Développement, 23 novembre 2011.

### Références réglementaires

- Article L 512-17 du Code de l'environnement.
- Article L 514-1 du code de l'environnement,
- Article R 512-74 du Code de l'environnement

Circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée – Chaine de responsabilités – Défaillance des responsables, JO du 10 août 2011.

# 8.6 SCANDALE SANITAIRE: DES VILLAGES POUR LES ÉLECTRO SENSIBLES

Remarque de l'auteur :

Nous pourrions nous dire que l'électro sensibilité aux ondes, comme le téléphone portable, n'a rien à voir dans une telle étude, mais ce problème, la réaction de la justice offrent des points tout-à-fait similaires au problème éolien.

USA : Green Bank, le village américain refuge des électro sensibles.

FRANCE: « La justice a reconnu, pour la première fois en France, l'existence d'un handicap grave dû à l'hypersensibilité aux <u>ondes électromagnétiques</u>, un dossier sensible dans une société où téléphone mobile et wifi sont omniprésents. Passé inaperçu lors de sa publication début juillet, un jugement du Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse confirme, expertise médicale à l'appui, que Marine Richard, la plaignante, souffre d'un syndrome dont "la description des signes cliniques est irréfutable".

L'hypersensibilité aux ondes magnétiques n'est pas reconnue officiellement en France comme maladie et fait l'objet de controverses entre experts. Elle se traduit par des maux de tête, picotements, troubles du sommeil, des symptômes divers, transitoires et communs à de nombreuses affections. Ceux qui se déclarent "hypersensibles" citent souvent les antennes-relais, portables, téléphones sans fil ou wifi comme causes directes de leurs maux... »

http://lci.tf1.fr/jt-20h/videos/2015/green-bank-le-village-americain-refuge-des-electrosensibles-8549548.html

http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/08/25/premiere-reconnaissance-en-justice-d-un-handicap-du-a-l-electrosensibilite\_4736299\_3244.html

Vous pouvez également lire :

« Le petit village de Saint-Julien-en-Beauchène, dans les Hautes-Alpes, valorise ses « zones blanches » pour accueillir les personnes électrosensibles. »

http://www.la-croix.com/Ethique/Environnement/Un-village-des-Hautes-Alpes-se-propose-commerefuge-pour-les-electrosensibles-2014-01-23-1095363

# « On passe pour des allumés": la vie "impossible" des électro sensibles »

http://www.ladepeche.fr/article/2015/08/29/2167155-on-passe-pour-des-allumes-la-vie-impossible-des-electrosensibles.html

À consulter :

http://www.afm-sicem.fr/actualites

### 8.7 ANNEXE 5 - PHOTOS

Si vous cherchez des photos d'éoliennes, nous vous recommandons le site sulvant :

http://windvictimsontario.com/more-pictures.html

# 8.8 DES ŒUFS SANS JAUNE

La problématique des infrasons sur les animaux est toujours de plus en plus surprenante, après les chevaux, les visons, les vaches, voici l'impact sur les poules : des œufs sans jaune.

Il faut le voir pour le croire, les œufs sont cassés par le fermier devant le journaliste, filmé, et dans les deux œufs il n'y a rien que du liquide...

http://www.epaw.org/multimedia.php?lang=fr&article=ns34

Des chevaux aux pieds déformés, des visons morts à la naissance, des vaches qui se laissent mourir de faim, des œufs sans embryons,... l'humain n'est pas le seul à souffrir des éollennes. Question : où sont les protecteurs des animaux ? Pourquoi sont-ils silencieux ?

### 8.9 LISTE D'ÉTUDES IMPORTANTES

1/ NASA Technical Memorandum 83288, Guide to the evaluation of human exposure to noise from large wind turbines, March 1982

2/ NASA Contractor Report 172482 Response measurements for two building structures excited by noise from a large horizontal axis wind turbine generator, November 1984

3/ D.S.Nussbaum, S.REINIS, Some individual differences in human response to infrasound, Insitute for Aerospace Studies, University of Toronto, January 1985

4/ Acoustic Noise Associated with the MOD-1 Wind Turbine : its Source, Impact and Control, Prepared for the U.S. Department of Energy, February 1985

- 5/ J.Chatillon, Limites d'exposition aux infrasons et aux ultrasons, INRS, 2006
- 6/ Bayerische Landesamt für Umwelt, Bayerische Landesamt für Gesundheit und Lebensmittelsicherheit, Eoliennes : les Infrasons portent-ils atteinte à notre santé ? Présenté par INRS 2e trimestre 2006
- 7/ Nina Pierpont, MD, PhD, Le Syndrome Eolien : un rapport sur une expérimentation naturelle, décembre 2009 (traduction autorisée et approuvée par l'auteur)
- 8/ Carl V. Phillips, Properly Interpreting the Epidemiologic Evidence About the Health Effects of Industrial Wind Turbines on Nearby Residents, Bulletin of Science, Technology & Society, 2011
- 9/ Rand Acoustics, Brunswick, ME, A Cooperative Measurement Survey and Analysis of Low Frequency and Infrasound at the Shirley Wind Farm in Brown County, Wisconsin, decembre, 2012
- 10/ Steven Cooper, Cape Bridgewater Wind Farm Acoustic Study, january, 2014
- 11/ Dr.Marlana Alves Pereira, How to test for the effects of low-frequency turbine noise, Lusofona University, Portugal, February 2014
- 12/ Robert Y McMurtry, Carmen ME Krogh, Diagnostic criteria for adverse health effects in the environs of wind turbines, JRSM Open, October 2014
- 13/ Denise Wolfe, Review of the Health Canada Wind Turbine Noise and Health Study, November 2014
- 14/ L'énergie éolienne en Wallonie. Est-ce que les éoliennes émettent des infrasons nocifs pour la santé ? APERE asbl, reponsable : Professeur Huart, mars 2015

COURT-CIRCUIT

# Mystère autour d'éoliennes accusées de tuer des vaches

Par AFP - 24 mai 2019 à 10:56



Des vaches dans un champ près du village de Camembert en Normandie, d'où est originaire le fromage homonyme, en 2013. Photo Charly Triballeau. AFP

Mystère autour d'éoliennes accusées de tuer des vaches

Des dizaines de vaches qui meurent chaque année sans explication, refusent la traite et se comportent bizarrement... Depuis l'arrivée d'éoliennes en 2012, c'est le cauchemar dans deux élevages de Loire-Atlantique, et le casse-tête pour les experts qui s'avouent désemparés.

Avec environ 250 vaches de race normande perdues depuis 2013, l'élevage de Didier et Murielle Potiron, installés depuis 1989, est l'un de ceux qui a le plus été passé au peigne fin par les experts. «Les problèmes ont commencé fin 2012 avec les travaux de fondation des huit éoliennes du parc de Nozay, dont l'une se trouve à 600 mètres de la stabulation», raconte Murielle Potiron, 52 ans. Baisse de la production laitière, difficultés à vêler, retards de croissance, mais aussi, dans l'exploitation voisine de quatre kilomètres de Céline Bouvet, vaches qui refusent d'avancer sur une partie de la route qu'elles empruntaient pourtant quotidiennement pour aller au pré...

Les éleveurs se plaignent eux de maux de tête, de douleurs aux jambes et d'insomnies. Depuis avril, ils sont suivis par le CHU de Nantes, comme une vingtaine de riverains affirmant ressentir des troubles similaires. «L'idée est d'objectiver la nature des symptômes que les gens signalent et de trouver une cause commune», explique à l'AFP Serge Boulanger, secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique. Les éleveurs accusent les éoliennes dont ils avaient pourtant volontiers accepté l'installation sur leur champ, et les fuites de courant électrique dans le sol.

# «Perturbation du sous-sol»

«Notre robot de traite est au croisement de deux failles d'eau dans un sous-sol riche en fer et en étain, le tout à quelques centaines de mètres d'un câble 20 000 V enterré à 60 cm qui relie les éoliennes entre elles. Cela ne fait pas bon ménage», assure Didier Potiron, qui confie «ne pas pouvoir tenir une année de plus» et réclame un «arrêt total du parc pendant trois semaines» pour déterminer la responsabilité des éoliennes. Une hypothèse jugée trop coûteuse, l'exploitant réclamant selon lui un dédommagement de 80 000 euros par jour. Mandatés par la préfecture en 2014, les experts du GPSE

(Groupement permanent pour la sécurité électrique), association chargée de régler les problèmes électriques dans les élevages, concluent en 2017 à une «concomitance de l'installation et de la mise en service des éoliennes avec l'altération des performances et les troubles du comportement des animaux». Une étude de corrélation qui s'appuie sur les données du robot de traite établit même «clairement le lien» au moins pendant deux mois entre les incidents de traite et la production d'électricité.

Mais aucune anomalie électrique ni aucun courant parasite n'ont été détectés, ni dans l'exploitation, ni dans le parc ou les autres ouvrages électriques environnants, selon l'auteure du rapport, Arlette Laval, qui rappelle que «quand il y a un problème d'ordre électrique, on sait le traiter». Selon le réseau de distribution d'électricité Enedis, les mesures réalisées sur les ouvrages électriques basse tension à proximité des exploitations «montrent un fonctionnement normal du réseau». «Depuis 2015 nous avons traité 18 cas lourds et l'électricité n'était pas la cause principale de dégradation de l'exploitation», renchérit le président du GPSE Claude Allo, pour qui il semble «urgent de travailler sur l'hypothèse du sous-sol dans la mesure où les troubles sont liés, comme dans deux autres cas non résolus, à des travaux qui ont perturbé le sous-sol».

# «Faux procès»

Il appelle les instituts de recherche à s'intéresser au sujet. Le résultat de nouvelles études de terrain menées depuis janvier, financées par l'État, est par ailleurs attendu d'ici début juin. Pourquoi ce parc éolien pose-t-il problème aujourd'hui sur un territoire qui en compte 1 500 ? Alors que la France s'est fixé pour objectif d'installer une puissance éolienne de 24,6 GW en 2023 contre 15,3 GW aujourd'hui, le cas de Nozay interroge. «Depuis 2013 nous avons tout fait pour trouver des explications. Mais plus on cherche, plus les gens se disent que si on cherche, c'est qu'on pense être à l'origine des problèmes et plus on se rend responsable de ce qui se passe», estime Patrick Bessière, gérant de la société ABO Wind, qui exploite le parc pour le compte du fonds d'investissement allemand KGAL.

En Allemagne, première puissance éolienne d'Europe, la Fédération des producteurs laitiers interrogée par l'AFP dit n'avoir jamais entendu parler de problèmes similaires sur des vaches. «Il devrait y avoir des cas partout en France où 8 000 éoliennes ont été installées» et ce «souvent à

proximité d'élevages», renchérit France Energie Eolienne (FEE), qui représente la filière. «Nous n'excluons pas que les éoliennes aient pu être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase avec un effet cumulatif des champs magnétiques», juge Serge Boulanger. Il invite à «ne pas faire un faux procès aux éoliennes», rappelant la présence d'une ligne très haute tension et d'antennes téléphoniques, jugées pourtant trop éloignées par le GPSE. «Nous avons une obligation collective d'aboutir parce qu'il y a vraiment une souffrance humaine et animale», reconnaît Boulanger.

# «Dix ans de ma vie»

A Conquereuil, bourgade située à 20 kilomètres au nord, Sylvie Bignon, 48 ans, raconte aussi avoir subi une baisse de la qualité de son lait et ressenti d'importants maux de tête après l'arrivée de cinq éoliennes. Des problèmes résolus selon elle suite à l'intervention d'un géobiologue, discipline qui étudie la relation entre la terre et le vivant, non reconnue scientifiquement.

Dans la Somme, l'ancien éleveur Yann Joly, installé depuis 1995, affirme lui avoir vécu «une descente aux enfers» depuis la construction de 12 éoliennes en 2011 à 1,8 km de sa ferme. «Ils m'ont pris dix ans de ma vie», assure l'exploitant qui s'est reconverti dans la production céréalière. Dans les Côtes-d'Armor, trois éleveurs rencontrent également de graves problèmes de mortalité bovine, pour l'instant inexpliqués, mais n'incriminent pas spécifiquement les éoliennes. Installé depuis 2016 à Allineuc, Stéphane Le Béchec se désespère d'avoir perdu 200 bêtes et évoque plusieurs sources de nuisances, dont une antenne relais, un transformateur et des lignes haute tension, les éoliennes étant «éloignées de 10 km».

Il a déposé plainte contre X en avril 2018 pour négligence et mise en danger de la vie d'autrui. Pour son avocate, Laëtitia Sibillotte, «Il y a quelque chose que l'on n'explique pas encore mais le constat est là». AFP

Sujet: [INTERNET] Pro De: jackyarmelle <jackya Date: 15/09/2019 22:47 Pour: pref-envir-pref176</jackya 	armelle@orange.fi> '	•			
Lettre jointe pour:					
Mairie de Saleigne,					
Monsieur Thiery Com	ımissaire Enquête	eur,			
	:				
Je vous transmets ce o					
	• •	er til.		V.	
Nous souhaitons sim d'une éolienne	plement que les p	oro-éoliens, qui	n'ont aucune conr	naissance du foncti	onnement
mais aveuglés par le F avec le village.	RIC, attrapent le	syndrome de l'	<b>éolien</b> pour les dé	cennies à venir vu	la proximité
Cordialement					
A.BOUYER - Gibou	urne Brook				
— Pièces jointes : ———————————————————————————————————	iennes.doc				30 octets

 $\chi(y,t\zeta)$ 

. 

# POURQUOI S'OPPOSER AUX PROJETS EOLIENS

Actuellement nous avons trop d'électricité, pourquoi ces promoteurs imposent-ils à EDF le rachat de l'électricité produite par l'éolien à un prix exorbitant que nous finançons dans notre facture d'électricité par la taxe CSPE qui va continuer d'augmenter si les projets se multiplient.

Les espaces NATURA 2000, dans lesquels se développent certaines espèces d'oiseau (canepetière – outarde etc...) qui actuellement sont en voie de disparition, ne sont plus protégés.

La santé : de nombreux chercheurs internationaux, ont édité des rapports sur les dangers des infrasons émis par les éoliennes en fonctionnement ainsi que les effets stroboscopiques la nuit et le bruit des pales perturbent le sommeil. Il est regrettable que ces rapports ne sortent pas des archives.

Diminution de 30% des valeurs immobilières reconnue par les notaires, dans nos campagnes nos maisons seront invendables.

Saccage de nos paysages pour des éoliennes qui ne tournent que 20% du temps, pas du tout écologiques et qui doivent être soutenues par des centrales thermiques.

Que le gouvernement arrête de financer tous ces projets éoliens dénoncés par la cour des comptes.

**Armelle BOUYER** 



Sujet: [INTERNET] Projet éolien Romazieres Saleignes

De: jackyarmelle < jackyarmelle@orange.fi>

Date: 15/09/2019 23:16

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Lettre jointe pour:

Mairie de ROMAZIERES,

Monsieur THIERY Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet, qui n'est fait que pour des intêrets financiers

soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes (loin de notre monde rural) et n'apportera que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations.

### Exemple:

2000

Paris le 22 juillet 2019 14h00 Canicule. Les huit mille éoliennes françaises ne fournissent quasiment plus d'électricité

Le 22 juillet à 14h, alors que la barre des 34°C a été localement dépassée sur une partie sud du pays, les éoliennes destinées à produire de l'électricité au réseau n'ont fourni que 607 MW soit 1% du total .

Dans le même temps, le nucléaire produisait 40000MW et le solaire 6200MW.

100 m

Alors même en mulitipliant par leur nombre par 3, il faudra ressortir les velos avec dynamos si on supprime le 100 nucléaire. 14,530 e (

Avec le projet des Eduts, ceci fera un très bel ensemble. Le délire complet que nos enfants et petits enfants devront subir et peut-être leurs coûter

cher pour le démentellement complet (1500t de béton laissé par le promoteur) a rigide depthe destruite and the

5 E W. .

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens qui le combattent et qui vont souffrir de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper le syndrome de l'éolien pour les décennies à venir vu la proximité avec le village.

11-11-12-12

17/00 1...40

2/2

Afin qu'ils apprécient la rentabilité d'une éolienne, je propose que l'on connecte tous les pro-éoliens sur une éolienne mais en supprimant, il va de soit, leur raccordement au secteur public. Lorsqu'ils auront pédaler pour faire de l'énergie pendant 80% du temps, ils changeront peut-être d'avis.

Cordialement

J.BOUYER - Gibourne

(Membre du collectif J.Flessingue & les autres)

(Membre du CA STOP EOLIEN 17)

(Adhérent à La FED)

UN EOLIENNE quoi est-ce.doc

30 octets

# UN EOLIENNE c'est QUOI?

### Un moulin qui:

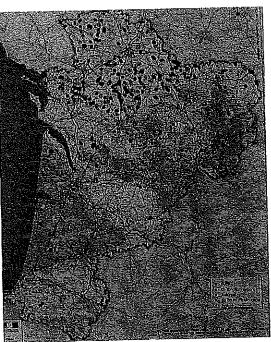
- Ne tourne que 1 heure sur 4 (23%) donc une éolienne de 3.4MW installée ne produira que 0.8MW (il faut le dire)
- Défigure le paysage (150m voire plus de 200m en bout de pale)
- Fait du bruit (pales passant devant le mat) provoquant des troubles du sommell des riverains et produit des infrasons inaudibles par les humains mais impacte sur la santé (reconnu par l'ARS)
- Détruit les oiseaux et chauves-souris qui implosent
- Dévalorise le mobilier si placé proche d'un parc & majore de 20% actuellement notre facture d'électricité (CSPE) avec hausse probable à l'avenir.
- Perturbe les ondes hertziennes (pas de réseau si le parc situé entre l'antenne émettrice et votre maison parabole nécessaire).
- Va faire chuter le tourisme du département (premier en France actuellement) d'où l'inquiétude du conseil général qui a crée un Observatoire de l'éolien sur la Charente Maritime car 400 éoliennes prévues (voir carte Nouvelle Aquitaine ci-contre) et vous pouvez voir où elles se situent. (MERCI Ségo).

# Impact sur la vie politique locale

- Intlmidation (voire plus) des élus par les promoteurs (aménagements d'espaces publics, participe réfection de mairie, sponsorise spectacle de
- Prises Illégales d'intérêts. De nombreuses plaintes déposées contre des élus qui favorisent l'implantation d'éoliennes sur leurs propres terres.

# N'est pas du tout écologique

- Pales non recyclables (les allemands les envolent en Afrique)
- Des terres rares, utilisées dans le rotor, extraites en Chine (seul au monde) polluent les rizières pour leur traitement (co²).
- lors du non fonctionnement (3/4 du temps), mise en marche de centrales à gaz (CO2) pour compenser.
- Cerise sur le gâteau, en fin de vie le bloc de béton armé restera en terre et si une association de protection de l'environnement attaque, le propriétaire aura à sa charge l'enlèvement (250000€ mini, cas actuellement aux Etats Unis).



### CONCLUSION:

Inutile car en surproduction énergétique en France et coute très cher à EDF (acheté 80€/Kwh et revendu 40à 45€/Kwh) qui ferait mieux de consacrer ces sommes pour sécuriser les centrales nucléaires dont j'ai participé à leur fabrication dans ma carrière ainsi que pour faire des recherches pour implanter de nouvelles centrales sans déchets radioactifs (américains et chinois y travaillent). Qui serait volontaire pour acheter un produit à un prix imposé et le vendre à moitié prix? Rappel: rendement 80% pour une centrale contre 23% pour une éolienne et citons en exemple : Pour remplacer un réacteur de Civaux, il faudrait 1660 éoliennes de 3MW installés --→ (cherchez l'erreur)

N'apporte AUCUN emploi pour certains parcs excepté le béton du socle. (Les éoliennes de Saint Pierre de Juillers : AUCUNE entreprise française y compris la sécurité. – Futures éoliennes Les touches de périgny et Bagnizeau/La brousse : 16 éoliennes fabriquées Danemark et montage allemand).

Laisseront à nos enfants des paysages saccagés alors que d'autres énergies renouvelables et adaptées à notre région existent.

- La méthanisation issue de l'agriculture.
- Le solaire disponible (existe déjà : 23ha à Fontenet, 17ha à St Léger, et bien d'autres ...) et sera encore plus rentable lors de la mise au point des volants d'inertie pour stocker l'énergie pendant quelques heures avant de la restituer.
- La géothermle eau chaude disponible dans les eaux souterraines
- L'utilisation des rivières avec des hydroliennes ou de la marée (existe depuis longtemps sur la Rance en Côte d'Armor)
- La biomasse, etc....



Sujet: [INTERNET] éoliennes

De: "Jacques Bachelier" < jacques.bachelier86260@gmail.com>

Date: 16/09/2019 11:10

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis absolument contre ce projet imbécile à tous égards et ne peux manquer de penser que le devoir de notre préfet est de le refuser. Je l'en remercie à l'avance.jb

.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur projet de parc éolien sur les communes de Romazières et Saleignes

De: Michel BRONCARD <michel.broncard1731@orange.fr>

Date: 16/09/2019 11:13

Pour: Enquête Publique 17 Pref. pref-envir-pref17@charente-maritime.gouy.fr>

A l'attention de Monsieur P Thiery.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pourquoi je suis contre le projet de Romazières et Saleignes

# Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

# Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la

génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie.

Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/180 m de haut, apparait comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éollen font

défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait manarat de les

promouvoir.

7709

46045

1 533

# Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

# Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

# Une pollution visuelle obsédante :

La pollution visuelle (150 mètres de haut ), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

# Un patrimoine dégradé :

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteint au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

### **Urbanisme:**

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

# Une menace pour le tourisme :

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gites et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

# Des perspectives problématiques pour l'emploi :

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

# La baisse de la valeur de l'immobilier :

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

# La division du tissu social:

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

# Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers

qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

# Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans . Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

# Des avantages fiscaux illusoires pour les collectivités ?:

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.), si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

# Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA)

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable contre ce projet de parc éolien.

Michel Broncard

19 rue des 4 vents

Simoussais

17700 St Pierre d'Amilly

[INTERNET] Enquête publique sur projet de parc éolien sur les...

(Tuest)



Sujet: [INTERNET] Eoliennes en Charente maritime
De: "gauthier@delevingne.be" <gauthier@delevingne.be>

Date: 16/09/2019 18:49

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fi>

Monsieur,

En tant que belge habitant en Charente maritime je suis stupéfait de la quantité d'éolienne envisagées. Outre l'inconfort et la destruction du paysage de votre belle région, je m'insurge contre le fait de concevoir une production INTERMITANTE d'électricité qui vous forcera à construire des centrales au gaz en plus des nucléaires.

Constatez l'impasse allemande qui compense avec des centrales au charbon !!!

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Gauthier de le Vingne Chemin de la Piffeterie Bussac sur Charente.

G.J. CAMREDON

Licencié en Droit
Diplômé d'Études Supérieures de droit Public,
Chargé de Cours Honoraire à l'Université
31 rue du Lavoir à La Jallet
par Saint-Denis-du-Pin

le 17 septembre 2019

Adresse du courrier : BP 10 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, 17510 ROMAZIERES

Concerne: votre Étude sur les Parcs Éoliens.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je viens de lire dans l'Angérien daté du 12 septembre 2019 que vous mettez à l'étude l'implantation de deux parcs éoliens sur votre commune et qu'à ce titre vous vous proposez de consulter démocratiquement les habitants.

Bien que non résident, je me permets, vu la multiplicité inquiétante de ces parcs, d'attirer votre attention sur les conséquences environnementales et surtout financières pour vos administrés, leurs enfants et la Commune d'une telle implantation dont l'efficacité n'est pas toujours démontrée.

L'âge n'a pas que des avantages, hélas, mais il donne du recul et de la profondeur pour mesurer les évolutions et comprendre leur ressort.

Je précise, que simple consommateur d'énergie électrique, j'interviens ici <u>pour information</u>, n'ayant aucun intérêt direct ou indirect dans ce type d'affaire. Je crains seulement que leur inefficacité relative ne soit pas un gage de longévité et qu'à ce titre on peut se poser des questions sur les efforts financiers hors du commun qu'elles vont imposer aux contribuables, mais aussi aux consommateurs. Je pense également que l'on devrait <u>mettre l'accent sur les risques financiers que vont subir à effet immédiat les propriétaires fonciers, bâti et non bâti de la commune, mais également les risques financiers qu'ils vont <u>encourir à long ou moyen terme</u>. j'ai simplement des faits à relater, encore une fois pour simple information.</u>

L'idéal serait bien sûr que chacun puisse produire l'énergie qu'il consomme, avec sa propre installation, ou qu'une Régie Communale gère cette production au mieux des intérêts de ses administrés, sans autre intervention des contribuables présents et à venir.

Il faut tout d'abord constater que chaque période de notre histoire a été victime de ses **utopies**, dont la définition est *une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité*. Ce fut le cas dans les temps récents du communisme, puis du libéralisme à tous crins.

Notre temps n'y échappe pas, il est marqué par une série d'utopies, politisées et médiatisées autour de la religion du CLIMAT.

Si vous le voulez bien, sans polémiquer, on peut réfléchir ensemble sur la doctrine et les affirmations dites « incontestables » de ce nouveau dogme.

# <u>PREMIERE AFFIRMATION</u>: IL EST URGENT DE LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT <u>CLIMATIQUE</u>

Bien évidemment, ce n'est pas en envoyant 32,32 milliards de tonnes de CO2 par an dans l'atmosphère que l'on va ralentir le réchauffement inter glaciaire naturel de la planète, problème majeur, qui, lié au développement exponentiel de la population terrestre va entrainer des émissions de CO2 encore plus considérables. Il en résultera des déplacements de population tout aussi considérables. Mais que pouvons-nous faire à notre niveau, nous, en France ?

Rappelons tout de suite que nos enfants apprennent au collège que notre planète est entrée depuis 12.000 ans environ, date de la fin de la dernière glaciation, dans une période de réchauffement, dite inter-glacière. Le quaternaire est ainsi fait, aux glaciations d'une durée moyenne de 90 à 100.000 ans, succèdent des périodes de réchauffements d'une durée moyenne de 12 à 15.000 ans. Nous ne sommes donc pas encore tout à fait à la fin de la période inter-glacière, le niveau de la mer va continuer de monter, puis il redescendra brutalement dès le début de la nouvelle glaciation. Un exemple : l'entrée de La grotte Cosquer découverte ces dernières années dans une calanque de Marseille se situe à 37 mètres sous le niveau actuel de la mer. Il y a 20.000 ans elle se situait à moins 120 mètres. Ainsi va la vie de notre planète, qui fait fondre la calotte glacière, puis la reconstitue, avec des hauts et des bas successifs. Sans entrer dans de longs développements, on peut citer le professeur au Collège de France E. LE ROY LADURIE qui rappelle comment fonctionne notre période inter glaciaire. Le plus fort réchauffement se situe entre -5.000 et -3000 ans av. JC. Il a permis entre autres la création de l'agriculture. Il fut suivi de 1.300 à 1860 après JC d'un petit âge glaciaire -PAG- puis d'un fort réchauffement de 1860 à 1870, d'une période fraiche de 1950 à 1975, d'un réchauffement depuis 1991. Toutes ces variations très schématisées laissent prévoir une phase de moindre activité solaire dans un proche avenir.

Ce n'est pas le coup de marteau symbolique de la COP 21 qui peut changer le cours des choses. Et que pouvons-nous faire, nous, minuscule confetti sur la mappe monde ? Quels droits avons-nous sur les américains, les canadiens, les australiens, les chinois ? Par surcroit pouvons-nous arrêter <u>l'excentricité de l'orbite terrestre</u> ? Pouvons-nous rectifier <u>l'axe de rotation de notre planète</u> ? Pouvons-nous modifier les <u>caprices périodiques du rayonnement solaire</u> ? La bataille pour le climat est perdue d'avance.

Encore ne faudrait-il pas trop l'y aider par une production mondiale inconsidérée de CO2. Les pollutions créées par le chauffage urbain et celui des transports sont à maitriser en priorité. Le pire nous dit-on est représenté par les avions et les porte containers qui chacun polluent autant que 1.000 automobiles nous dit-on...Il y a du travail à faire...

De là à mettre en place *l'utopie d'un scénario catastrophe* dont nous serions responsables, il faut raison garder et renvoyer la jeune Greta Thunberg à ses études secondaires, n'en déplaise à tous les pseudo scientifiques qui vivent -et vivent fort bien- de cette utopie, dans des Associations et Organisations les plus diverses, mais aussi les agitateurs de toutes tendances, de gauche comme de droite à la recherche d'électeurs et surtout les agioteurs de la finance qui se sont engouffrés dans la niche des subventions qu'on leur offre. Car c'est bien de cela qu'il s'agit! Cette utopie rapporte et rapporte gros, une machine peut même laisser, parait-il, jusqu'à 250.000 euros par an, toutes aides et subventions comprises, payées bien sûr par les contribuables et les consommateurs d'électricité, les plus modestes étant comme souvent les plus pénalisés.

La lutte ,en France, contre le réchauffement climatique parait donc être une croyance aveugle, qui nie les faits et la réalité, celle des lois de la nature.

### DEUXIEME AFFIRMATION: IL FAUT CULPABILISER LES CONSOMMATEURS FRANÇAIS

Le résultat de la taxe carbone ne s'est pas fait attendre, et encore les Gilets Jaunes n'avaient pas lu leur facture d'électricité, majorée de 15% en moyenne, plus TVA au titre de la taxe CSPE.

Qu'on le veuille ou non, il faut bien considérer que notre pays est parmi les meilleurs élèves de l'Europe et même de la planète. La France produit en gros 90% de son énergie électrique décarbonée, nucléaire et hydraulique compris. Qui dit mieux ? Les engagements de l'Europe étaient de diminuer de 8% les émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 par rapport à ceux de 1990. Ils ont diminué de 13,2% sur la période et ce, grâce à la France!

A noter que l'Allemagne et certains autres pays dépendent majoritairement des énergies fossiles et à ce titre sont les plus gros producteurs de CO2 de notre continent. Le Parlement Européen relève que 78% des émissions de gaz à effet de serre, soit annuellement 4.4 milliards de tonnes sont dus à cette production à laquelle la France ne contribue pas. Elle supporte cependant les milliers de tonnes de micro particules qui polluent l'atmosphère de l'Est de notre pays, jusqu'à la Région Parisienne!

Pendant ce temps les émissions augmentent de 10% aux USA, elles explosent dans de nombreux pays. L'Agence Internationale de l'Énergie -AIE- enregistre 32,32 milliards de tonnes de CO2 émis par an dans le monde, liés à la production d'énergie.

Quelques chiffres de l'AlE pour situer les efforts à réaliser: En France nous émettons annuellement 4,38 tonnes de CO2 <u>par habitant</u>, soit <u>1%</u> de la production mondiale, l'Italie 5.37 t. et la Grande Bretagne 5.65 t. soit <u>2%</u> de la production mondiale, la Chine 6.57 t. soit <u>28%</u> de la production mondiale, l'Allemagne 8.88 t., le Japon 9.04 t., la Russie 9.97 t., le Canada 14.41 t., les USA 14.95 t. soit <u>15%</u> de la production mondiale, l'Australie 16 t., et l'Arabie Saoudite 16.34 tonnes par habitant, pour ne citer que les pays significatifs.

Il en résulte que <u>si la France avec ses 1% du CO2 mondial disparaissait, cela ne changerait rien.</u> Nous ne pouvons sauver la planète. Par contre, on peut penser que c'est en Chine (autoritaire) que se fera la révolution énergétique et écologique qui changera la donne.

Vous avouerez avec moi que culpabiliser les consommateurs français est bien une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité de la situation de notre pays.

4

# TROISIEME AFFIRMATION : IL FAUT LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PAR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Bien sûr il ne faut négliger aucun apport, notamment solaire.

Mais comme pour l'ensoleillement, <u>l'éolien souffre d'une faiblesse intrinsèque :</u> <u>l'intermittence du vent.</u> Or un système de production d'énergie doit avant tout être stable. Il doit absolument garantir la sécurité de l'approvisionnement aux jours et heures où le consommateur en a besoin. Ce furent les choix de l'Hydraulique de 1930 à 1950, du nucléaire dans les années 1970.

Or la production des éoliennes, qui tournent en général à 25% de leur puissance, ne peut être stockée. Bien des recherches sont lancées dans le monde. L'Agence Internationale de l'Énergie -AIE- prévoit, au mieux, que les progrès techniques devraient permettre en 2050 de stocker entre 200 et 300 GW, soit une capacité infime.

Pour atteindre les 50% des besoins énergétiques de la nation en énergies renouvelables, il faudrait couvrir une grande partie du territoire de plaques solaires et installer 50.000 machines éoliennes de 150 ou 200 mètres de hauteur. Et ces installations ne suffiront pas, il faudra peut-être 100.000 machines si l'on tient compte de l'augmentation constante des besoins en énergie électrique. Chauffage électrique, voitures électriques, camions et bus électriques, et j'en passe. Vous le voyez , tout ceci est déraisonnable, encore *une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité de l'instabilité du système.* 

### **QUATRIEME AFFIRMATION:** LA PRODUCTION D'ENERGIE EOLIENNE EST EFFICACE

Ce n'est pas vérifié.

En dessous d'un vent de 50 Km heure, la puissance délivrée s'effondre. En ces temps de canicule où la vitesse du vent tourne autour de 10 à 25 Km heure, la production est nulle et les besoins plus importants du fait de la climatisation de nombreux bâtiments. L'éolien dans cette situation est incapable de produire l'énergie demandée. D'où son *infirmité congénitale*. Il en est de même vers 18 heures, à l'heure où le soleil descend sur l'horizon, celle où le vent tombe, celle où les ballons dirigeables peuvent s'élever dans le ciel de l'Abbaye de Sablonceaux, mais celle aussi où l'on va recharger les batteries des vélos, autos, camions, bus et autres engins, celle enfin où dans les chaumières on va allumer les lampes et les radiateurs.

Supposons un instant que le parc éolien soit exploité en <u>Régie Communale</u>, Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux se feraient <u>alors distributeurs de bougies et de lampes à pétrole</u>?

Pourquoi ce qui ne peut fonctionner au plan communal, fonctionnerait-il au plan national ? Nous sommes un tout petit pays, aucun stockage n'est possible, et par surcroît aucune compensation géographique, le soleil se couche partout peu ou prou à la même heure, et nous ne pouvons bénéficier, vu leur éloignement, de la force des vents alizés des Antilles dus au décalage horaire.

L'efficacité des éoliennes est donc encore une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité.

## <u>CINQUIEME AFFIRMATION</u>: <u>L'ENERGIE EOLIENNE EST UNE ENERGIE PROPRE, ELLE LUTTE</u> CONTRE LES EMISSIONS DE CO 2

Ce n'est pas la réalité.

. . . 1

Pour compenser à certaines heures la faiblesse ou l'absence d'énergie on fait appel aux centrales hydrauliques, et demain, si les parcs éoliens continuent à se développer, on sera obligé de <u>réactiver les centrales thermiques au charbon et au fuel</u> pour répondre aux besoins nocturnes et aux pics de consommation de l'été et des mois de décembre à février. Sans sécurité d'approvisionnement, dès lors que 20.000 machines seront installées, il faudra bien qu'EDF pour pallier l'intermittence de la production réactive ses vieilles centrales thermiques arrêtées, les mêmes qui polluent l'air des habitants de l'est de la France et de la région parisienne. Pour compenser l'extrême irrégularité des éoliennes on va donc émettre du CO2. Ici également, la lutte contre les émissions de CO2 par les éoliennes est encore une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité.

#### SIXIEME AFFIRMATION: LA PRODUCTION DES EQLIENNES N'EST PAS CHERE

A priori on pourrait le croire.

Le vent est gratuit, profitons-en. En fait, il n'en est rien. Il apparait que l'éolien est la façon la moins efficace pour produire de l'électricité, mais c'est aussi, et de loin, la plus onéreuse. Les machines ne tournent qu'à 25% en moyenne, elles peuvent produire une énergie renouvelable certes, mais pas aux heures et aux époques où l'on en a besoin. Sans rentrer dans le détail des chiffres que l'on trouve aisément sur internet, le prix des machines installées est énorme, il nécessite de l'État des subventions du même ordre et par surcroit l'EDF est contrainte de racheter le courant produit à un prix garanti beaucoup plus élevé que celui du marché et ce sur de longues périodes.

Une énergie bon marché l'éolienne ? Une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité.

#### SEPTIEME AFFIRMATION: L'ENERGIE EOLIENNE EST RENTABLE

C'est ce que l'on nous dit.

Rachetée par EDF autour de 238 % plus cher que le prix du marché, dans de nombreux cas, soit un gaspillage de plusieurs milliards d'euros, 7 milliards de 2024 à 2030, un engagement financier totalement inconsidéré, sur des durées aussi longues. En outre Les subventions aux énergies renouvelables plombent elles aussi pour longtemps les finances publiques : (voir internet) 3 milliards d'euros en 2010, 10 milliards d'euros en 2013, 20 milliards d'euros en 2015. <u>Une véritable bombe à retardement pour les contribuables à venir.</u>

A ces chiffres vertigineux, il faut ajouter les prélèvements annuels faits sur le dos du consommateur, au titre du CSPE - Contribution au Service Public d'Électricité, 8 milliards en 2018, 40 milliards en 2020. Cette contribution qui représente en moyenne 15% (vous pouvez vérifier) des factures d'électricité est en fait un impôt déguisé, tous les consommateurs la payent et par-dessus le marché, elle est soumise aux 20% de TVA. On peut se poser des questions....

En résumé, l'éolienne qui est d'un faible rendement énergétique, revient très cher, on vient de le voir et par-dessus le marché, C'EST UNE GRAVE ERREUR INDUSTRIELLE, elle ne crée pas d'emploi, nous ne fabriquons pas les machines alors que nous avons des millions de chômeurs, mais donnons du travail aux Allemands, aux Hollandais et maintenant aux Chinois.

Pour couronner le tout, elle accroit notre déficit commercial déjà abyssal.

Par contre elle fait les affaires des agioteurs et des exploitants, qui d'après les statistiques publiées sur internet, avec des rendements compris entre 100 et 220% bénéficient d'un retour sur investissement exceptionnel, parfois même en moins d'un an. Qui dit mieux ? Face à ce gaspillage des fonds publics on comprend bien que l'idée d'une énergie éolienne rentable est encore une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité.

#### **HUITIEME AFFIRMATION: I'ENERGIE EOLIENNE EST SAINE**

C'est à voir de plus près.

Le principe de précaution cher à nos Associations n'est pas appliqué. Nul ne sait si le transport souterrain du courant électrique est supportable par les riverains. Il semblerait que certains animaux soient perturbés, gravement, notamment des vaches bretonnes en seraient mortes. Le bruit des palles et autres nuisances pourraient avoir aussi des conséquences sur la santé. Nul ne le sait. Par contre l'on sait que l'Académie de Médecine et l'OMS, l'Office Mondial de la santé, recommandent une distance minimale de 1.000 mètres entre les machines et les habitations. Au nom de la religion éolienne, les pouvoirs publics sont passés outre, 500 mètres suffisent disent leurs tablettes. Il y a là un déni de risque sanitaire, encore une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité.

#### NEUVIEME AFFIRMATION: LES EOLIENNES NE DEGRADENT PAS L'NVIRONNEMENT

Je crois ici ne pas devoir insister.

L'opinion générale et le nombre de recours devant les tribunaux disent le contraire. Nous mesurons tous la dégradation de notre paysage, fait de plaines et de collines si harmonieuses. Dommage « collatéral » disent les fanatiques de cette religion. « Que vont devenir nos collines, écrit Jack Lang, nos bocages, nos plaines dès lors que la dérive éolienne va les défigurer à jamais ? Qui pourra un jour les démonter ? » Dire que les éoliennes ne

dégradent pas nos paysages c'est une fois encore céder à une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité.

7

## <u>DIXIEME AFFIRMATION ET NON LA MOINDRE</u> : LES EOLIENNES SONT TOUT BENEFICE POUR LES COMMUNES ET LEURS HABITANTS

Ce n'est pas exact.

Il ne faut pas être un grand expert pour comprendre que les propriétaires fonciers, bâtis et non bâtis vont subir une <u>dépréciation notable et immédiate</u>: qui va vouloir acheter une maison dont l'horizon serait peuplé de ces machines? Pas vous, pas moi ! Il en est de même des terres agricoles sur lesquelles les éoliennes sont installées.

En fait, les pauvres propriétaires de maisons et de terres agricoles vont subir la triple peine :

- la dégradation pour longtemps du paysage qui est le leur,
- la dévaluation de leurs biens,
- et le paiement de la taxe CFPE.

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, les propriétaires sur lesquels ces moulins à vent seront construits, à prix d'or, engagent gravement et pour longtemps, leur avenir financier, celui de leurs enfants et celui de la Commune :

-<u>Par les impôts qu'il faudra bien prélever un jour</u>, pour le remboursement des investissements déraisonnables qui sont réalisés, tant au niveau des subventions que du prix de rachat très élevé du courant produit.

- Par le démantèlement des installations qui est inéluctable :
  - si leur non rentabilité est enfin reconnue,
  - si les subventions déraisonnables sont supprimées,
  - si les contrats ne sont pas renouvelés,
- le jour où les machines seront arrivées au terme de leur cycle de fonctionnement.

Nous sommes là devant une VERITABLE BOMBE A RETARDEMENT: <u>qui règlera le prix exorbitant du démantèlement des machines</u>? Suivant les modèles ce prix se situerait (voir internet) dans une fourchette de 100.000 à 850.000 euros par machine. La Société d'Exploitation du parc ? Elle aura certainement disparue depuis longtemps, et ce ne sont pas les quelques 50.000 euros ou plus, déposés à la Caisse des Dépôts qui pourront supporter des chantiers de cet ordre ? D'autant que lesdites Sociétés ne sont souvent dotées que d'un faible capital social, fut-il de quelques millions d'euros. L'une d'elles, dans le centre de la France affiche même un capital social de 100 euros! C'est ainsi qu'aux États-Unis 14.000 éoliennes sont abandonnées depuis que les contribuables ont fait leurs comptes. Elles

croupissent <u>faute de financement pour les démonter</u>, témoins de la dictature d'une idéologie qui a cédé, là aussi, à une croyance aveugle qui nie les faits et la réalité.

8

Vous le voyez, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, cette affaire à bien des égards parait dangereuse. A la relative inutilité d'une énergie intermittente, s'ajoutent des conséquences financières qui peuvent être dramatiques pour la Commune qui prend la décision, pour ses habitants et pour ceux qui acceptent l'installation des machines sur leur propriété. Je les résume brièvement :

- 1- Des dommages impardonnables à la beauté de la nature angérienne,
- 2- Des prélèvements fiscaux à venir irraisonnables, véritable Bombe à Retardement,
- 3- Une dépréciation certaine de la Commune, des propriétés bâties et non bâties,
- 4- Des risques qui paraissent inévitables pour la Commune et les propriétaires fonciers lorsqu'il faudra bien démanteler ces machines de plus en plus géantes. C'est la deuxième Bombe à Retardement que je relève.

Pour conclure je citerai la situation ubuesque des Fournisseurs d'Électricité, <u>qui ont fait de l'énergie renouvelable</u> UN ATOUT COMMERCIAL, <u>sans pour autant y avoir recours</u>! EDF, ENGIE, TOTAL parmi les plus importants, vendent sous le nom <u>d'énergie verte</u> de l'électricité fournie par les centrales nucléaires françaises! Elles compensent ces ventes en achetant *des CERTIFICATS D'ORIGINE VERTS* qui peuvent provenir de barrages hydrauliques norvégiens ou slovènes.

Au comble de l'absurdité, il est même possible d'acheter des certificats à des producteurs hydrauliques islandais, alors que l'ile n'est même pas connectée au réseau européen...(voir Le Monde du 27 août 2019).

On se demande jusqu'où la religion du climat va entrainer nos enfants. Cette nouvelle religion et ses contraintes me fait penser *aux rites des Mayas qui sacrifiaient des enfants pour apaiser les Dieux...* Ferons-nous le sacrifice de nos enfants sur l'hôtel du Dieu CLIMAT ?

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nous sommes confrontés à des opérations financières très complexes. Nous devons en avoir conscience.

Puissent ces quelques informations, glanées sur des sources sérieuses et publiques, à la disposition de tous, nourrir votre réflexion, en dehors de toute polémique, c'est la vocation de ces lignes.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de ma parfaite considération et de mes sentiments dévoués.

G.J. Camredon

**TSVP** 

9

PS : une dernière information relative à la Commune de Gourvillette :

L'Angérien du 5 septembre 2019 nous informe que l'Enquête Publique, arrêté du 8 mars 2019, sur l'implantation d'un parc éolien sur cette petite commune a donné le résultat suivant : sur 137 contributions, 126 étaient contre, 11 pour, soit 92% d'opposants. Face à ce résultat sans équivoque, le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable à la poursuite du projet. Comprendra qui voudra.

Démocratie ou dictature du climat ?

Curieuse République qui proclame la Liberté et ne l'applique pas.

gjc



1/2

Sujet: [INTERNET] Enquete Publique - Projet de Romazières De: "Vrecourt, Nicolas" <NVrecourt@nordex-online.com>

Date: 27/09/2019 10:55

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Classification: Confidential

Monsleur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe notre courrier de soutien au projet éolien de Romazières.

Je reste à votre disposition pour tout complément.

مع أطلب التعيات | Kind regards | Bien cordialement | Mit freundlichen Gruessen

Nicolas Vrécourt Head of Sales France – Lead Sales Maghreb Nordex Group

Nordex France S.A.S. 194, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis, France

Phone: +33 (0)1 55 93 44 65 fax: +33 (0)1 55 93 43 40 mobile: +33 (0)6 72 17 75 83

email: <a href="mailto:nvrecourt@nordex-online.com/">nvrecourt@nordex-online.com/</a> web: <a href="http://www.nordex-online.com/">http://www.nordex-online.com/</a>

Nº B 439 008 004 / R.C.S. de Bobigny, La Plaine-St. Denis, Anna-Katharina de Tourtier



Wir schützen ihre Daten. Nähere Informationen dazu finden Sie <u>hier</u> oder auf unserer Homepage unter "Datenschutzerklärung". We protect your data. For further information please click <u>here or visit</u> the "Privacy" link on our website.

As you are aware, messages sent by e-mail can be manipulated by third parties. For this reason our e-mail messages are generally not legatly binding. This electronic message (including any attachments) contains confidential information and may be privileged or otherwise protected from disclosure. The information is intended to be for the use of the intended addressee only. Please be aware that any disclosure, copy, distribution or use of the contents of this message is prohibited. If you have received this e-mail in error please notify me immediately by reply e-mail and delete this message and any attachments from your system.

Thank you for your cooperation.

- Pièces jointes : -		 MIMO	

Courrier\_participation EP\_Romazieres-Saleignes\_Nordex.PDF

30 octets



Classification: Confidential



Enquête publique : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

#### Projet de Ferme Eolienne de Romazières

Communes de Romazières et Saleignes (Charente-Maritime, 17)

#### **Observations et avis NORDEX FRANCE**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par ce courrier, je voudrais vous exposer notre soutien au projet de 8 éoliennes du projet de « Ferme Eolienne de Romazières » situé sur les communes de Romazières et de Saleignes, en Charente-Maritime.

Récemment, la France a été la vitrine de la transition énergétique en accueillant la COP 21 et a maintenu ses objectifs de production d'électricité EnR de 23% d'Ici à 2020. Nous ne pourrons atteindre cet objectif si nous ne soutenons pas la fillère éolienne terrestre et les énergies renouvelables qui présentent des atouts majeurs si l'on compare aux sources d'énergie traditionnellement utilisées jusque-là. L'éolien Onshore présente de nombreux avantages parmi lesquels :

- Un coût de production qui est désormais très compétitif et qui s'avère être meilleur que les dernières générations de réacteurs nucléaires type EPR, confirmé par les derniers Appels d'Offres de l'éolien terrestre
- Une redynamisation des territoires grâce aux retombées économiques aux collectivités et les créations d'emplois liée aux phases opérationnelles de construction et de maintenance des éoilennes
- Une production d'énergie locale dont la saisonnalité correspond aux périodes de consommation des foyers (production éolienne et consommation plus fortes en hiver).

Le projet éollen de « Ferme Eollenne de Romazières » développé par la société Eurocape New Energy s'inscrit dans ce cadre et montre la rigueur ainsi que le respect des territoires dont a fait preuve ce développeur éolien depuis de nombreuses années :

- Une prise en compte permanente des avis de chacun au travers des réunions et permanences publiques ainsi
  que des conseils municipaux, qui a permis de générer un soutien local fort au projet
- Le profond respect de la problématique acoustique avec un éloignement minimum des éoliennes de 550m qui ont elles-mêmes été choisies au regard de leurs performances acoustiques
- L'analyse du gisement éolien au travers d'une campagne de mesure de vent de plus de trois ans permettant de confirmer la qualité du site et sa compétitivité en termes de coût de l'énergie produite
- Construire et maintenir ces aérogénérateurs permettront de faire travailler les entreprises de génie civil locales et de renforcer les équipes de maintenance du fournisseur de ces matériels. En conséquence, l'économie locale n'en sera que redynamisée
- La base de Service Nordex située à Vars (16) compte actuellement 4 techniciens en charge de la supervision et de la maintenance de 23 écliennes situées à proximité. L'installation de 8 écliennes supplémentaires sur le projet de « Ferme Eolienne de Romazières »permettra le renforcement des équipes de maintenance avec le recrutement d'un technicien supplémentaire.

Un projet comme celui de « Ferme Eolienne de Romazières » ne peut être que bénéfique et nous lui apportons notre entier soutien.

Restant disponible pour toute discussion, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

NORDEX France S.A.S.

194, Avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint Denis

Tél.: 01.55.93.43.43 Nº Identif. TVA FR 25 439 008 004 NORDEX France SAS

Nicolas Vrécourt

nvrecourt@nordex-online.com

**NORDEX France SAS** 

194, avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis - www.nordex-online.com

Sujet : [INTERNET] enquête publique parc éolien de Romazières et Saleignes

De: "TERRIOUX, Michael (SAINTES)" < michael.terrioux@colas-so.com>

Date: 24/09/2019 15:37

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous menez actuellement une enquête publique afin d'envisager l'autorisation du projet éolien cité en objet.

Nous souhaitions vous faire part de notre intérêt pour la concrétisation de tel projet.

En effet, ce type d'opération nous permet de maintenir notre activité et donc nos emplois sur le territoire.

Je rajouterai également, que dans un contexte de réduction des dotations publiques aux collectivités locales, ce projet permettrait notamment aux communes

concernées, d'améliorer sensiblement l'état de leur patrimoine routier, le financement de l'amélioration des routes d'accès étant assuré par l'opérateur du parc éolien.

En conclusion, en tant que chef d'agence de l'entreprise Colas Sud-Ouest, je souhaite émettre un avis favorable sur cette enquête publique.

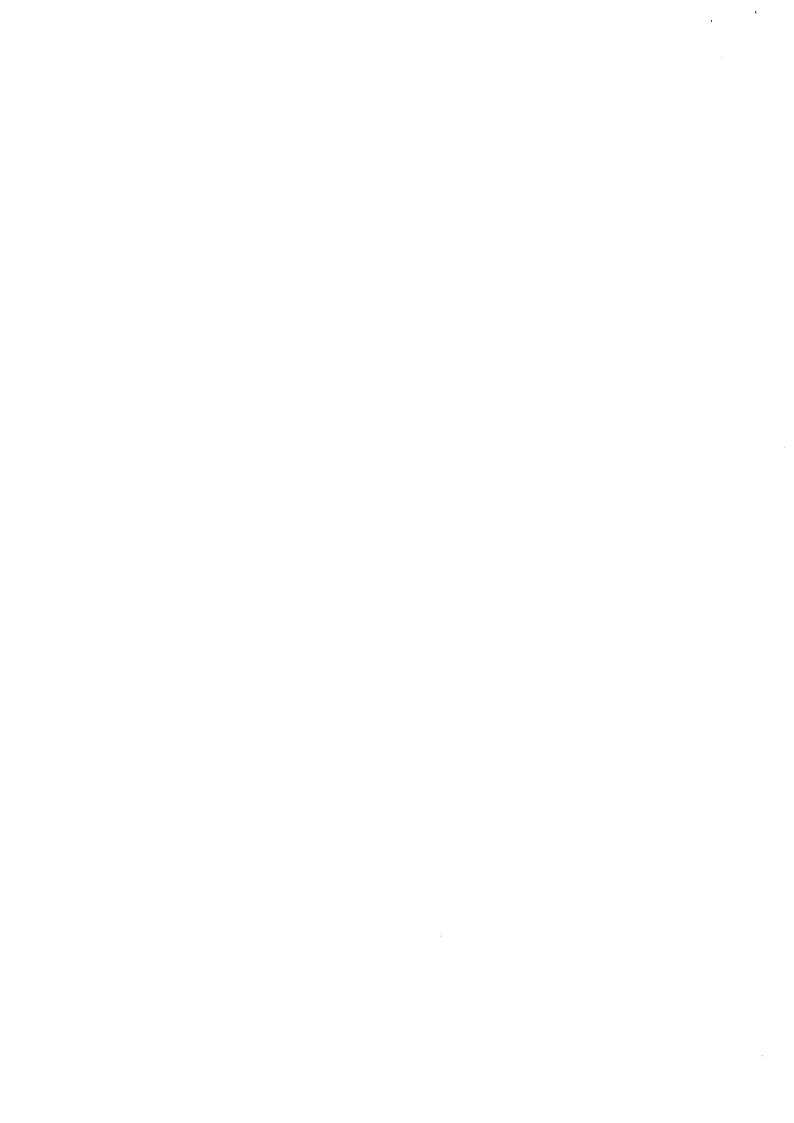
Cordialement,



Michael TERRIOUX Chef d'Agence Tél. 0546742519 - Fax 0546748148 - Mobile 0660293107 michael.terrioux@colas-so.com

- 3 rue des Signaux - 17100 SAINTES





Sujet: [INTERNET] projet de Parc éolien ROMAZIERE-SALEIGNES

**De :** Cle Asso <cle.asso@sfr.fi> **Date :** 24/09/2019 20:19

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Philippe THIERY Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir noter **mon opposition totale au** projet éolien de ROMAZIERE SALEIGNES, pour les raisons suivantes :

Je m'oppose aux slogans publicitaires aberrants qui qualifient l'éolien comme une solution écologique, alors qu'il contribue aux émissions de CO2

L'intermittence des vents impose que des centrales thermiques soient prêtes à suppléer les éoliennes lorsqu'elles ne fonctionne pas, ce qui est très fréquent. L'Allemagne qui avait tout misé sur les éoliennes connaît un accroissement majeur de très inquiétant de ses émissions de CO2.(aujourd'hui ce pays commence à se poser les bonnes questions) voir document ci-joint.

L'éolien est un grave danger pour la population à plus de 10 km aux environs, et provoque des maux inexpliqués mais réellement présents, maux de tête, insomnies, tachycardie, troubles de la concentration (le syndrome éolien, reconnu par de nombreuses études)
Les animaux sont également victimes comme en témoignent les documents ci-dessous ;

- https://www.youtube.com/watch?v=Ur3-nTlo4AE&feature=voutu.be
- article L ECLAIREUR Du 22 février 2019 ; « un scandale sanitaire, LES EOLIENNES TUEUSES, plus de 300 bêtes mortes depuis 2012 dans un élevage de la région de NOZAY. »

L'éolien est la plus grande arnaque de notre temps. Il faut mettre un terme rapidement à cette hystérie qui détruit nos campagnes pour enrichir une poignée de personnes sans foi ni loi.

L'éolien pollue nos terres et dénature nos paysages.

Il détruit la biodiversité, les zones humides.

Il dévalue les biens immobiliers de 40 % parfois jusqu'à les rendre invendables

Soutenir les projets éoliens, c'est encourager une catastrophe humaine et écologique de grande envergure, dont les conséquences seront à court terme aussi graves que celles de l'amiante, le sang contaminé et l'affaire du Médiator.

Le monde rural commence à réagir face à toute la souffrance des riverains des parcs industriels.

Je demande l'application de toute urgence, du principe de précaution



#### conformément à l'article 5 de la charte de l'environnement.

Je vous remercie de bien vouloir noter mon opposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes cordiales salutations

#### Bien à vous

Annie Goursaud Vice Présidente Charente Limousine Environnement

- Pièces jointes :	**************************************
Les éoliennes sèment la zizanie en Allemagne.pdf	30 octets
Arlot-attestation notaire.pdf	30 octets
mort mystérieuse des animaux.docx	30 octets
Ces éoliennes qui troublent le lait des vaches.docx	30 octets
Eoliennes NOZAY L'éclaireur (003),pdf	30 octets



## Les éoliennes sèment la zizanie en Allemagne

Elles fournissent déjà 20 % de l'électricité en Allemagne. Le gouvernement va cependant devoir gérer l'opposition grandissante des riverains. Reportage dans le Brandebourg.

Ninon Renaud NinonRenaud Correspondante à Berlin

A mi-chemin entre Berlin et la mer Baltique, Angermünde vante aux voyageurs sortant de la gare de la ville ses attraits sur des panneaux d'affichage aux photos avantageuses; centre historique coquet aux maisons à colombages restaurées, monastère franciscain, fortifications, mais aussi réserve naturelle et parc national de la basse vallée de l'Oder leur promettent culture et calme, A condition de se tenir à distance des coliennes qui ont poussé

comme des champignons tout autour de la ville.

Ce portrait idyllique, les habitants d'Angerminde accusent en effet les autorités de l'avoir brouillé en y introduisant ces immenses hélices vrombissantes vissées sur des tiges de 50 mètres, voire de 200 mètres pour les éoliennes de dernière génération. « Ma maison se situe à 1.300 mètres d'un des pares et j'accumule les migruines. Si cela continue, je devrai déménager », se plaint Rainer Ebeling.

#### Initiatives citoyennes

Le sexagénaire installé depuis trente ans à Crussow, à 5 kilomètres d'Angerminde, est porte-parole du collectif citoyen local de lutte contre le déploiement des éoliennes, que le vrombissement et les ultrasons indisposent. Sur les quel que 550 habitants de sa commune, 400 en sont membres. Il faut dire que le parc éolien occupe délà 160 hectares et 200 hectares de champs supplémentaires en bordure de réserves naturelles doivent être colonisés. Dans le Brandebourg, Angermunde n'est pas un exemple isolé, le Land concentrant, juste derrière la Basse-Saxe, 12 % du parc de 30.000 éoliennesaliemandes Mais les autres Länderne sont pasen reste :l'Allemagne compte plus de 1,000 initiatives citoyennes de ce type, Rainer Ebeling ne se fait cependant pas d'illusions sur leur capacité d'influence. « Personne n'entend nos arguments, qu'il s'agisse de santé ou de protection de la nature, les autorités ont des celllères », se plaint-il.

Etpourcause, pour tenir ses engagements en matière de réduction d'emissions de dioxyde de carbone, l'Allemagne n'a d'autre choix que de mettre les bouchées doubles sur les énergies renouvelables. Elle a en effet décidé de fermer sa dernière

« Personne n'entend nos arguments, qu'il s'agisse de santé ou de protection de la nature, les autorités ont des œillères. »

RAINER EBELING Porte-parole du collectif citoyen d'Angermunde

centrale nucléaire en 2021. L'objectif est que les énergies vertes fournissent 65 % de la production d'électricité en 2030, contre près de 40 % actuellement. Dans ce mix, les éoliennes fournissent déjà 20 % de la production d'électricité. Or le secteur affiche actuellement les plus grandes difficultés : depuis 2016, dernière année avant le passage d'un système de tarif subventionné à celui d'enchères, la pression sur les prix a provoqué la faillite de nombreux petits acteurs, entraînant la disparition de 30.000 emplois.

Faute d'acteurs suffisants, les prix sont rapidement repartis à la hausse. Les autorisations étant par ailleurs distribuées au compte-gouttes et les plaintes se multipliant avec le développement du parc, l'installation de nouvelles éoliennes a chuté de 80 % depuis le début de l'année. « Au sommet organisé le 5 septembre par le ministre de l'Economie, Peter Altmaier, à Berlin, le message a été qu'il fallait faciliter les autorisations de construction et accélérer le déploiement des éoliennes », conclut, amer,

Rainer Ebeling. Cette incompréhension n'est pas étrangère au résultat des élections régionales du le septembre : à Angermünde, il s'en est fallu de 3 voix pour que le parti d'extrême droite AfD, très critique vis-à-vis de la politique énergétique du gouvernement, n'arrive en tête devant les sociaux-démocrates.

Peu avant, le ministre-président du Brandebourg, Dietmar Woidke, avait pourtant promis de verser 10.000 euros par éolienne aux communes concernées et de proposer au Conseil fédéral (Bundesrat) que les Länder redonnent aux communes la main sur l'aménagement des parcs éoliens, « Les Lander n'abandonneront pas leurs prérogatives », estime-t-on, sceptique, à la mairie d'Angermunde. Quant à l'argent, « cela ne compensera pas notre qualité de vie perdue », rétorque Rainer Ebeling. Le fossé sera difficile à combler.





### Jean-François MEUNIER

#### Notaire

Successeur de Maître Yvon CARRENO

18 Rue de la Roche Grolleau - BP 80033 - 86600 LUSIGNAN

1003890 /JFM /CD /CB

#### AVIS DE VALEUR

Pauline GUILLET Notaire salarié

pauline.guillet.86009@notaires.fr

Tel : 05,49,43,31.07. Fax: 05.49.43.67.15 jeanfrancols:meunier@notaires.fr

Service Negociation

Tel: 05.49.43:21.77 Port: 06:86:20.90.84 Immobiller.86009@notaires.fr

Service Successions christelle.mousserion@notaires.fr

Service Actes Courants. celine.dutisseuil@notaires.fr

Domiciliation bancaire : 40031 00001 0000309536B 51 Adresse S.W.L.V.T : CDCC FR PP

Service Immobilier Ventes - Negociation Immobiliero Expertises - Locations - Transactions

<u>Service Patrimoine – Conseils</u> Droif de la Famille Oestion do patrimulae Partages - Donations - Successions

Service Droit des Affaires Droit commercial - Cessions Ponds de Commerce - Baux Sociétés diverses

Je soussigné Maître Jean-François MEUNIER, notaire à LUSIGNAN Vienne).

#### CERTIFIE ET ATTESTE

Avoir visité une ancienne ferme rénovée sise à SAINT GERMIER (deux Sèvres) lieudit la Nigauderie, appartenant à Monsieur et Madame Olivier ARLOT dont la description est la suivante, savoir :

Un hangar en tôle,

Un ancien poulailler,

Un ancien four à pain,

Deux garages,

Une ancienne porcherie transformée en chenil,

Une grande grange en cours de réhabilitation en habitation,

Longère comprenant:

Au rez-de-chaussée: une grande pièce formant salon-salle à manger-L., . . . cuisine équipée, arrière cuisine, WC,

Au premier étage : trois grandes chambres, salle d'eau, WC, bureau, débarras.

Le tout rénové : chauffe-eau en géothermie, panneaux solaires sur partie des bâtiments, insert, assainissement individuel et chauffage électrique.

Proximité de trois écliennes.

Le tout Cadastré:

Section ZP numéro 54 lieudit « La Nigauderie » pour 00ha 26a 82ca Section ZP numéro 55 lieudit « La Nigauderie » pour 00ha 23a 00ca Pour une contenance totale de 00ha 49a 82ca

Ce bien peut être valorisé abstraction faire des éoliennes et sous réserve de la constructibilité de la parcelle cadastrée section ZP 54, entre CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000,00 EUR) et DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 EUR), mais compte tenu de l'immédiate proximité des éoliennes une décote de 20 à 30% devrait s'appliquer, soit une valorisation entre CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135,000,00 EUR) et CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (145.000,00 EUR).

EN FOI DE QUOI, l'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A Lusignan (Vienne),

∠6 20 février 2018.

Etude fermée le Samedi - Le notaire reçoit su rendez-vous Membre d'une Association agrèce, T.V.A. acquittée sur les débits





## Morts mystérieuses de vaches : des éleveurs préparent une plainte contre l'Etat

-	# <b>% C.</b> 10 C. 10
>So	iété Solenne Durox, correspondante à La Prénessaye (Côtes-d'Armor)  25 avril 2019,
18h	7   MAJ : 25 avril 2019, 23h57   9
1	(Catan d'Armor) l'éleveur Stéphane Le Béchec a perdu 200 vaches et veaux d

À Allineuc (Côtes-d'Armor), l'éleveur Stéphane Le Béchec a perdu 200 vaches et veaux de manière inexpliquée en trois ans. LP/Solenne Durox

Des éleveurs, qui imputent les nombreux décès de leurs bêtes aux champs électromagnétiques, se réunissent ce vendredi afin d'attaquer l'Etat en justice sous la bannière de l'association Animaux sous tension.

Le veau gît à même le sol dans une arrière-cour en attendant l'équarrisseur. « Je l'ai découvert mort près de sa mère jeudi. Il avait huit jours », confie Patrick Le Néchet. Parfois il y en a trois d'un coup. Quand on se lève, on ne sait pas ce qu'on va trouver. » En cinq ans, cet éleveur sexagénaire de La Prénessaye (Côtes-d'Armor) a perdu 120 bovins.

À 30 km de là, un autre éleveur a de son côté perdu 200 bêtes en trois ans et va mettre la clé sous la porte. Stéphane Le Béchec, 51 ans, a identifié plusieurs sources de nuisances dont un transformateur, des antennes relais et éoliennes dont les courants électriques seraient captés par les failles passant dans le sol de son exploitation. « J'ai constaté que le voltmètre réagissait fortement lorsque je le piquais dans la terre et dans l'eau », explique-t-il dans la plainte contre X qu'il a adressée l'année dernière au procureur de la République.



#### LIRE AUSSI > Électrosensibilité : pourquoi ce syndrome intrigue tant

« On a aussi eu des veaux aveugles, avec des trous dans le crâne, des membres mal formés, qui se mettent à tourner en rond et à se cogner la tête dans les murs », explique Patrick Le Néchet. Des bêtes qui n'arrivent plus à se lever, refusent la traite, ne boivent plus et produisent très peu de lait, des taurillons qui ne grandissent pas... Le vétérinaire n'ayant pas d'explication, la chambre d'agriculture a orienté l'éleveur vers un géobiologue qui a mesuré un taux important d'électricité dans l'eau. Patrick Le Néchet pointe du doigt l'installation photovoltaïque d'un de ses voisins. Le maire de la Prénessaye qui a fait constater une « charge électrique anormale dans le réseau de distribution de l'eau » de la commune a alerté les autorités.

#### On laisse crever des éleveurs»

Ces deux cas sont loin d'être isolés. La Chambre d'agriculture de Bretagne fait état d'une dizaine de signalements problématiques en deux ans. Deux exploitations sont aussi concernées à Puceul (Loire-Atlantique), depuis l'implantation d'éoliennes en 2012. Sur arrêté préfectoral, une campagne de tests a débuté en janvier afin de réaliser des mesures à proximité des équipements.

Des cas sont signalés aussi en Normandie et dans la Sarthe où un collectif d'agriculteurs qui s'estiment victimes des rayonnements électromagnétiques a vu le jour. « On laisse crever des éleveurs à petits feux alors qu'on connaît le problème depuis 25 ans et que cela va en s'aggravant, dénonce Serge Provost, ex-agriculteur touché à la fin des années 1990. Lors de l'implantation d'antennes relais, d'éoliennes, de lignes basse ou haute tension, on ne tient pas compte de la géologie des sols qui peuvent être conducteurs.

Décision a été prise de se réunir avec d'autres éleveurs concernés ce vendredi au Mans (Sarthe) afin d'attaquer l'Etat en justice sous la bannière de l'association Animaux sous tension. « Nous avons assez de preuves pour déposer une plainte collective. »

#### «Il faut lancer un programme de recherche»

L'influence des champs électromagnétiques sur les élevages avait déjà fait l'objet d'un rapport du ministère de l'Agriculture en 1998. Il est reconnu que les animaux sont beaucoup plus sensibles que les humains aux phénomènes électriques, en particulier les bovins. Un groupe de travail a été créé, le GPSE, composé des pouvoirs publics, des éleveurs et des acteurs du monde de l'énergie (RTE, Enedis, France énergie éolienne...) À la demande des chambres d'agriculture, le GPSE est intervenu dans une vingtaine d'exploitations depuis trois ou quatre ans.

Problème: c'est au seul bon vouloir des acteurs de l'énergie qui sont aujourd'hui les seuls à financer le dispositif, l'Etat s'étant désengagé. Les études ont été mises en suspens. « Il y a là un vrai problème dont il faut se préoccuper. Notre méconnaissance justifie de dégager des crédits pour lancer un programme de recherches », appuie Claude Allo, président du GPSE.



## Ces éoliennes qui troublent le lait des vaches

- Obtenir le lien
- Facebook
- Twitter
- Pinterest
- Google+
- E-mail
  - septembre 18, 2015



Par Delphine de Mallevo le Figaro 17

septembre2015

Source: http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2015/09/17/01016-20150917ARTFIG00286-ces-eoliennes-qui-troublent-le-lait-des-vaches.php

Un rapport d'expert démontre un lien de causalité entre la baisse significative de la production du cheptel d'un exploitant agricole de la Somme et le parc éolien voisin.

Les éoliennes feraient tourner le lait des vaches. C'est en tout cas la conviction de Yann Joly, exploitant agricole près d'Amiens, dans la Somme, qui assigne un opérateur éolien en justice devant le TGI de Paris. Depuis l'installation d'un parc de 24 éoliennes à proximité immédiate de son exploitation, en 2011 et 2013, l'agriculteur a constaté une baisse sensible de sa production laitière ainsi qu'une dégradation de l'état sanitaire du cheptel.

Les 120 vaches, jusqu'alors paisibles et «rentables» sur leurs quelque 65 hectares de terre, présentent des troubles variés depuis l'installation des géantes de fer, conduisant à une nette baisse de productivité et de résultats financiers pour cette société civile laitière familiale. Le préjudice, bien tangible à en juger par les bilans d'exploitation, et le lien de causalité entre la prospérité des unes et l'étiolement des autres sont pour la première fois démontrés dans un rapport d'expert, que le Figaro s'est procuré.



Baisse de la consommation d'eau du cheptel

Dans ce document, l'ingénieur en agriculture Christiane Nansot, expert agricole et foncier près la Cour d'appel d'Amiens, atteste que la production laitière de ce cheptel est affectée par une baisse sensible de leur consommation d'eau depuis l'édification des éoliennes. Or la consommation d'eau et la production de lait sont corrélées, comme l'attestent la littérature médicale vétérinaire. La qualité de l'eau ou tout autre facteur ne sont pas en cause, comme le révèlent les nombreux tests, recherches et analyses effectués pendant des mois par les professionnels. «Le technicien du contrôle laitier, le vétérinaire, le marchand d'aliments n'ont pas trouvé de raisons rationnelles», dit le rapport qui estime ce seul préjudice à 265.908 euros. Le géobiologue Arthur Revel a conclu luimême à «une dégradation des ambiances de nature à stresser durablement le cheptel bovin et à pénaliser la production laitière».

Problèmes de croissance pour les génisses

L'expert près les tribunaux relève par surcroît que «le constat de baisse de productivité ne porte pas que sur la production laitière» mais «également sur la croissance des animaux». Les pesées régulières montrent un «manque de gabarit des génisses au vêlage», «un retard de croissance, notamment dû à un manque de consommation d'eau et d'aliments», dit Christiane Nansot. «Il en ressort une perte de GMQ (gain moyen quotidien, NDLR) de l'ordre d'un tiers, cela veut donc dire que pour qu'une génisse actuellement dans cet élevage atteigne sa taille normale, il lui faudra 50 % de temps en plus qu'un animal ayant une croissance normale», précise-t-elle en évaluant le coût de ce manque de gain de croissance à 91,000 euros.

«Il n'y aura pas d'autre remède que soit déménager l'élevage sur un autre site, soit une indemnisation (de l'agriculteur)pour arrêt de la production laitière permettant de couvrir le coût des investissements réalisés»

Christiane Nansot, expert agricole et foncier près la Cour d'appel d'Amiens Elle note aussi une augmentation des mammites, une affection courante de la mamelle des vaches laitières, et une «qualité bactérienne du lait qui se dégrade». Des pertes «qui se sont amplifiées au fil des années», observe-t-elle.

«Miné par ce gâchis», l'éleveur réclame aujourd'hui 356.900 euros à l'opérateur éolien. «Au début de ce projet éolien, mon client y était favorable, c'est dire sa bonne foi et son absence de parti pris idéologique!», commente Me Philippe Bodereau, avocat de l'agriculteur. Yann Joly demande aussi à la justice «le démantèlement, voire la démolition, des éoliennes litigieuses», dit l'assignation.

«Il n'y a pas de solution magique pour inverser la tendance tant que les éoliennes resteront implantées», conclut Christiane Nansot, et «il n'y aura pas d'autre remède que soit déménager l'élevage sur un autre site, soit une indemnisation pour arrêt de la production laitière permettant de couvrir le coût des investissements réalisés».



À ce jour, qu'il s'agisse du bruit ou des champs électromagnétiques, aucune étude n'est scientifiquement venu établir que les éoliennes avaient un impact nocif sur les animaux, même si de nombreux scientifiques admettent des «zones grises» et reconnaissent des nuisances, notamment sur les «zones de faille».

élevage faune plainte santé vidéo





Châteaubriant et sa région

eclaireur-chateaubrlant@publinebdos.fr actu.fr/l-eclaireur-de-chateaubrlant

Vondradby Godrafing at the contraction of the contr

BOURGUILLEAU FRERES 10. pinco St Nicolas (place de l'úplico) - CHATEAUBRIANT 02 40 20 14 23 - www.cheminee-traveux-chateaubriant.ir

Vers un « scandale sanitaire » en Région de Nozay ?

Des éoliennes tueuses



Châteaubriant

Page 8

Food truck: les restaurateurs n'en veulent pas!



Châteaubriant

Un nouvel aménagement contre les inondations

Coupe de France

Page 33

Les handballeuses de l'ALC en quête d'exploit





## AaUne

## Un scandale sanitaire

## témoignage d'agriculteurs. Plus de 300 bêtes mortes depuis 2012!

Un parc éolien de la région de Nozay semble à l'origine de multiples maux - certains très graves - chez les riverains, et d'une mortalité et infécondité anormales des animaux d'élevage. L'État vient de lancer une expertise poussée pour tenter d'y voir plus clair,

Cela fait plusieurs années que le parc éolien des Quatre selaneurs, construit en 2012 à cheval sur les communes de Nozay, Puceul, Abbaretz et Saffré, fait couler beaucoup d'encre

et alimente la polémique. Animaux d'élevage en surmortalité ou victimes de nombreux troubles du comportement, habitants également touchés par des maux de gravité diverse... Des problèmes mis sur le compte d'ondes produites par les aérogénérateurs, mals difficiles à relier scientifiquement

#### Les humains touchés aussi

En mai 2016, L'Éclaireur avait rencontré un couple d'aorlculteurs de Puceul, Murielle et Didier Potiron, Installé à quelques centaines de mètres du parc et particulièrement touché par divers maux depuis la realisation des écliennes : maux de tête, troubles du sommeil, sensation permanente de grande fatique éprojuée sur leur exploitation, et disparaissant des qu'ils s'en éloignent pour quelques jours...

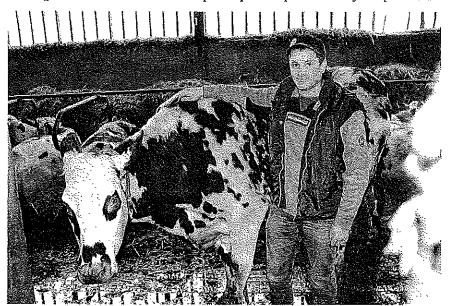
Des problèmes intervenus après ceux rencontrés par leurs vaches laitières, devenues totalement réticentes à réintégrer les bâtiments de repos et de traite dès le coulage des fondations des éollennes : « On a observé que les vaches effectualent moins de passage au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a égalenent constaté de gros problèmes de vélage, chez des animaux stressés », relataient les éleveurs en 2016.

Différentes études menées par des géobiologues ont conclu que ces maux étaient probablement provoqués essentiellement par des ondes électromagnétiques Issues du câble en cuivre reliant, sous terre, les huit éoliennes entre elles.

Des ondes propagées de façon particulièrement intense par l'existence de failles dans le socie rocheux sous-jacent; failles remplies d'eau le plus souvent, qui plus est. Problème : les preuves scientifiques concrètes manquent et l'expertise menée en 2015 par le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole), à la demande du gouvernement, n'avait « pas mis clairement en évidence de lien de cause à effet entre les écliennes et ces problèmes de santé animale et humaine », soulignait Didler Potiron.

« Un trauma crânien à la suite de convulsions »

Trols ans plus tard, leur sltuation - et celle de nombreux autres riverains - s'est encore aggravée, sans qu'aucune solution n'ait encore été trouvée. Murielle Potiron, épileptique depuis 2006, explique : « Cela s'est sérieusement aggravé dentils la construction du parc. Depuis 2016, j'al même



Didler Potiron avec l'une de ses vaches. Lorsqu'elles marchent, les bêtes donnent l'impression de souffrir à chaque patte posée sur le soi. Et le passage au robot de traite semble pour beaucoup synonyme d'inconfort, « Le bâtiment est construit sur un croisement de failles d'eau », explique l'éleveur. Depuis la construction des éoliennes, des courants électromagnétiques semblent parcourir ces failles et provoquer ce comportement inhabituel des animaux

convulsions particulièrement violentes, avec notamment un trauma crânien et une dent cassée sulte à l'une d'eiles...» Un nouveau traltement prescrit en 2018 semble avoir réduit le problème, mais la fatigue, les céphalées et l'Inconfort ressenti sur leur lleu de travail, qui est aussi leur lieu de vie, est persistant.

#### Des comportements anormaux

Concernant leurs bêtes, les chiffres de mortalité sont éloquents: « On est passé d'une moyenne de 10-15 bêtes mortes par an entre 2010 et 2012 à une moyenne de 50 morts par an, toutes catégories confondues (vaches, veaux, génisses...) depuis 2012 l », indique Didier Potiron.

Soit plus de 300 bêtes décédées depuis la mise en service du parc éclien (

Photos, vidéos et démonstrations sur place à l'appui, Didier et Murielle Potiron montrent des vaches au comportement totalement inhabituel : une démarche hésitante et tremblante, comme si elles redoutaient chaque contact avec le sol, sous lequel passent de très nombreuses failles d'eau. Des pattes anormalement gonflées, des yeux exorbités, un refus de se coucher dans certaines parties des stalles... « Regardez, elles préfèrent se coucher dans la m... plutôt que sur la pallle, car à cet endroit, des failles souterraines doivent provoquer des courants éleciromagnétiques », montre Murielle Potiron.

#### Des bâtiments pourtant conformes

Les animaux rechlonent aussi à boire l'eau de leurs abreuvoirs, sans doute pour les mêmes ral-sons. Les problèmes de vêlage sont toujours d'actualité aussi. Les éleveurs précisent aussi que plusieurs de leurs animaux de

compagnie, chats et chiens, sont aussi victimes régulièrement de convulsions et de désorientation.

Les diverses études déjà menées sur place, aussi bien par des experts payés par les agriculteurs que par ceux de l'exploitant du parc éolien, ont permis de prouver que ces divers problèmes ne venalent ni de la nourriture, ni de la construction ou de l'équi-pement des bâtiments agricoles, ni d'un quelconque virus. Aucune anomalie n'a été relevée dans la façon de travailler des agriculteurs. Et d'ailleurs, une autre éleveuse riveraine du parc connaît exactement les mêmes soucis avec ses vaches (lire p.5).

« Pour la nouvelle expertise aui vient d'être démarrée, on nous a demandé de faire certifler à nouveau la conformité électrique de nos bâtiments. Ce qui a été fait. Tout est conforme », souligne

Didler Potiron.
En effet, toujours suivis et soutenus de près par le député Yves Daniel, réélu en 2017 sous l'étiquette de la majorité gouvernementale (LREM), lis ont obtenu le fancement d'une nouvelle expertise, plus pous-sée, dirigée par les services de l'État (lire ci-contre), ils espèrent obtenir enfin des réponses et des solutions d'ici le mols d'avril...

Cécile Rossin





À gauche : De nombreuses vaches, extrêmement stressées, refusent de guitter leurs logettes pour passer au robot de traite. À

droite : Chez beaucoup aussi, l'éleveur constate « des pattes anormalement gonflées



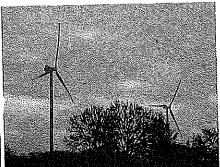
## en région de Nozay?

# En quoi consiste la nouvelle expertise ?

Pour la nouvelle expertise menée par la Préfecture, des appareils de mesure et des ca-méras ont été installés dans les bâtiments des deux exploitations agricoles concernées par ces problèmes : celle du couple Potiron à Puceul, et celle de Céline Bouvet-Niol, à Saffré. « Les appareils de mesure électrique ont été posés par le cabinet Cetim, payé par l'exploitant du parc éolien, explique Didier Potiron. Les caméras ont été installées par l'école vétérinaire Oniris, de Nantes, à la demande de la préfecture. Elles servent à enregistrer le comportement des animaux. »

A partir du 25 févirer, la société responsable des éoliennes doit procéder à « 14 trous dans le sol pour couper l'équipotentialité des éoliennes : c'està-dire la càble de mise à la terre », Un câble qui pourrait être à l'origine de la plupart des maux provaqués chez les animaux et les humains, « Contrairement à la plupart des parcs éoliens, où le câble souterrain est blindé, là, il s'agit d'un câble de cuivre nu. Ce qui, avec la présence des failles remplies d'eau, pourrait ex-





À gauche, les appareils de mesure électrique installés dans les exploitations agricoles pour la nouvelle expertise, qui verra la mise hors tension du parc éoilen ces prochains jours, afin d'observer si cela joue effectivement sur le comportement des animaux.

pliquer pourquol l'électricité se propage autant », pousuit l'éleveur

Le parc éclien va ainsi être mis hors tension durant quelques jours, pendant lesquels les appareils posés dans les bâtiments d'élevage enregistreront les mesures et les comportements des bêtes, pour constater s'il y a une différence ou non, par rapport à la période d'artivité des éoliennes. Pour Didier Potiron, cela fait peu de doutes : « En février 2017, il y a eu une panne de 4 jours du parc, Nous avons d'ailleurs fait venir un huissier pour constater sa mise hors tension. Pendant cette courte période, le troupeau s'est enfin comporté de nouveau normalement. Cela a été constaté par les chiffres du robot de traite, analysés par un expert. Et nous-mêmes, on cettenué le conmeil s.

a retrouvé le sommeil ».

Après la mise hors tension totale du parc, « les éoliennes

seront rebranchées les unes après les autres pour voir l'impact sur le comportement des animaux ».

En parallèle, Oniris a aussi pour mission « d'effectuer des analyses bactériologiques de l'eau, du lisier et du soi là où passent les failles d'eau ». La présence de bactéries dites « magnétotactiques » pourrait en effet aussi expliquer de nombreux problèmes.

C.R.

#### témoignage d'une agricultrice. « On a l'impression d'étouffer »

Céline Bouvet-Niol est l'autre agricultrice victime, comme le couple Potiron, de nombreux problèmes de santé, que ce soit chez son troupeau ou chez elle-mème et son mari. « Depuis la construction du parc, mes animaux montrent des troubles du comportement : lis ne veulent plus boire dans les bacs et il arrive même qu'ils se battent dans la salle de traite l », témoigne cette exploitante basée à Salíré.

Des experts ont aussi constaté que certains emplacements de silo à maïs s'échauffent anormalement : « Alors qu'il ne fait que 13-14 °C à l'extérieur, la

température interne monte jusqu'à 50 °C, parfois i Cela altère les qualités nutritives du fourrage et ça pose problème à l'estomac des vaches aussi... », précise-t-elle.

« Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est au niveau de la santé humaine. On est très nombreux à souffirir de troubles du sommell. Mon mari se réveille souvent la nuit, avec l'impression d'étouffer. Il y a des enfants de 3-4 ans qui se plaignent de maux de tête et de ventre... On souffre aussi de troubles musculaires et d'une grande fatigue permanente ».

#### témoignage d'une riveraine. « J'ai cru que j'allais en mourir ! »

Les exploitants agricoles du secteur, particulièrement touchés, ne sont toutefois pas les seuts à se plaindre de maux déclarés depuis la construction du parc éollen des Quatre seigneurs. Nombreux sont les riverains qui se plaignent de « maux de tête et troubles du sommell régullers », ainsi que d'inflammations musculaires diverses.

Au lleu-dit Les Buffais, sur la commune de Saffré, Josette Hardy-Papotte, 65 ans, vit un véritable enfer « depuis que ces écllennes se sont installées », Comme le couple Pouran (lire page 4), les problèmes ont commencé dès la réalisation des fondations de ces structures.

ces structures,
« Je suls diabétique depuls plus de 30 ans. Mais
cela ne m'a jamais empèché
d'ailer travailler i », souligne
cette ancienne aide-soignante
d'un hôphial psychiatrique
pour adultes, « Et qu'on ne
vienne pas me dire que j'ai
un comportement délirant,
le sais ce qu'est un comportement délirant, de par mon

métier 1 », précise-t-elle.

Chez elle, outre les troubles du sommeil, les symptomes se sont concentrés sur le système digestif. « Mon pan-

créas s'est complètement atrophé et les docteurs ne savent pas expliquer pourquoi. Tout à coup, je me suis mise à avoir des crises : je me vidais comme si j'allais mourir i Je suis désormais un traitement lourd, mais j'ai encore des crises régulières malgré cela. J'aimerais partir d'ici, mais ma maison ne pourra jamais se vendre au prix qu'elle vaut normalement i »

Elle pense participer aux tests de contrôle, comme tous les riverains y ont été invités par les services de l'État, au service des pathologies professionnelles et environnematales du CHU de Nantes. Mais elle se dit sceptique : « Si c'est pour nous traiter encare de délirant, ce n'est pas la pelne... ».

## YVES DANIEL. « Les ondes des éoliennes interfèrent sur la santé des habitants »

Yves Daniel, député (La République en marche) de la sixième circonscription de Loire-Atlantique et agriculteur à la retraite, connaît particulièrement blen ce dossier. Il avait ainsi pris la parole à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, pour alerter sur la situation.

sar la sudanom.

Le député avait interpellé
Ségolène Royal, alors ministre
de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie, sur les
éventuelles nuisances environnementales et sanitaires des ondes
émises par les éoliennes.

« La protection de l'environnement et de la santé publique est l'un des objectifs majeurs du projet de loi de transition énergétique pour une croissance verte. Or, il semblerait que, dans certains cas, les ondes émises par les éoliennes et véhiculées par le soil, notamment via les nappes phréatiques, interfèrent sur la santé des troupeaux des élevages agricoles et, plus grave encore, sur celle des habitants. »

Il avait ainsi évoqué le parc des Quatre seigneurs, dans la Région de Nozay, « Ainsi, dans ma circonscription, plusieurs agriculteurs Installés à proximité d'un champ d'éoliennes perdent des bètes, voient la



Yves Daniel, ici avec sa suppléante Séverine Le Noble.

production de lait de ces dernières diminuer et sont confrontés à des vèlages difficiles. Leur activité agricole s'en trouve fortement Impactée : ils subissent des pertes importantes, tant au niyeau finander qu'au niveau de leurs animaux, pertes qui ne sont pas prises en charge par les constructeurs de parcs éoliens, bien que la loi les y oblige. En outre, plusieurs habitants ont vu survenir diverses affections de santé depuis la mise en service de ce parc éolien. »

Ségolène Royal lui avait répondu, « Le Gouvernement est attentif à l'évaluation des risques nouveaux qui pourraient affecter la population. Les éollennes et leurs câbles de raccordement peuvent âtre à l'origine d'ondes électromagnétiques à faible fréquence. Les valeurs mesurées à proximité des éollennes sont largement Inférieures à la limite réglementaire. On a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'ailmentation, de l'environnement et du travall (Anses), en charge d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux, une expertise sur les effets des champs magnétiques de basse fréquence sur la santé humaine et animale. »

Par ailleurs, le Groupement

permanent pour la sécurité électrique dans les élevages (GPSE) avait « été réactivé au cours du premier semestre 2014 afin de travailler à une méilleure concertation sur la question de la santé animale. Le GPSE pourrait utilement être mobilisé afin d'identifier et diagnostiquer les prohlèmes pathologiques des animaux d'élevage mentionnés, et aider à leur traitement. »

La question d'un éventuel impact des infrasons produits par les éoliennes avait aussi été soulevée, « Le Gouvernement a pris les mesures de précaution adaptées en imposant que les nouvelles éoliennes soient éloignées d'au moins 500 m de toute habitation. »

Contacté en ce mois de féwier 2019, Yves Daniel n'a pas voulu communiquer à nouveau sur ce sujet. « Je ne veux pas perturber les protocoles en cours sur le site. Je veux attendre la fin de l'expertise pour me prononcer. Il ne faut pas que cela gène l'exploitant du parc, les agriculteurs concernés, les riverains, personne. Mais je me suis battu pour que l'on trouve les meilleures solutions possibles pour ce parc follen. »

Gwendal le Priellec

#### Note de la rédaction

Pour ce dossier, L'Eclaireur a aussi cherché à contacter Abo-Wind, le développeur du parc éolien, ainsi que ja présidente de la Communauté de communes de Nozay, Claire Theveniau.

Maigré nos messages, ceux-cl n'ont pas répondu à notre requête avant bouclage de cette édition.



Sujet: [INTERNET] éoliennes

De: Robert DELECOURT < robert-delecourt@orange.fi>

Date: 20/09/2019 15:14

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre le projet éolien car elles ne produisent pas l'électrilté d'une manière continue et d'un coût très important.

Aucune rétombée économique car elles sont fabriquées à l'étranger et monter par des ouvriers étrangers.

Impact négatif sur l'immobiller et la santé



Sujet: [INTERNET] NON AUX ÉOLIENNES
De: renee-delecourt < renee-delecourt@orange.fr>

Date: 27/09/2019 07:52

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Il faut arrêter les massacres : détruire nos magnifiques paysages, détruire notre santé et celle des animaux.

Ces géantes coutent très cher pour le peu de production puisqu'elles ne produisent pas en permanence (pas de vent, trop de vent etc...)

C'est un enjeu économique pour les promoteurs, vraiement très riches pour s'acharner, des années, sur un site pour les ériger.

Bravo à toutes les associations se battent contre elles.



112

Sujet: [INTERNET] Enquête publique

De: "Serge PORTEJOIE" <serge.portejoie@wanadoo.fi>

Date: 24/09/2019 09:06

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe mon expression concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit machines sur les communes de Romazières et Saleignes.

Cordialement,

Serge Portejole

B

Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes :

Consultation publique éoliennes Romazières.docx

30 octets

Consultation publique éoliennes Romazières.pdf

30 octets (Double)



Portejole Serge 11 rue des Coteaux Nogeret 17 510 Seigné

Tél: 05 46 33 08 44

Couriel: serge.portejole@wanadoo.fr

Objet : consultation publique éoliennes Romazières

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique concernant la Ferme Éolienne de Romazières sur les communes de ROMAZIERES, SALEIGNES, j'émets une opinion plutôt défavorable avec quelques remarques non exhaustives ci-après.

- La zone concernée se trouve déjà impactée par les éoliennes. Hors ces éoliennes vont accélérer la désertification rurale. En effet, avec la nuisance visuelle et sonore, qui va vouloir s'installer pour de ses fenêtres admirer les pales des éoliennes ?
- Les éoliennes participent et accroissent la bétonisation du sol et diminuent la surface agricole (De 2006 à 2015, la part des surfaces bétonnées a ainsi grimpé de 13% en France métropolitaine.) Une bétonisation supérieure à la moyenne européenne selon l'INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281689?sommaire=3281778#graphique-figure2
- L'impact de l'éolien sur les oiseaux n'est pas nul. lci nous sommes dans un territoire relativement boisé (forêt de Chef-Boutonne et forêt de Fontaine) avec pas mal d'espèces. Hors, selon la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la mortalité directe due aux éoliennes serait au moins deux fois plus importante dans les parcs situés près des Zones de Protection Spéciale (zones Natura 2000) lci il s'agit de la FR5412024 – plaine de Néré à Bresdon (https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412024).

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Serge Portejole



Sujet: [!! SPAM] [INTERNET]

De: Robert DELECOURT < robert-delecourt@orange.fr>

Date: 27/09/2019 08:59

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Manque de concertation

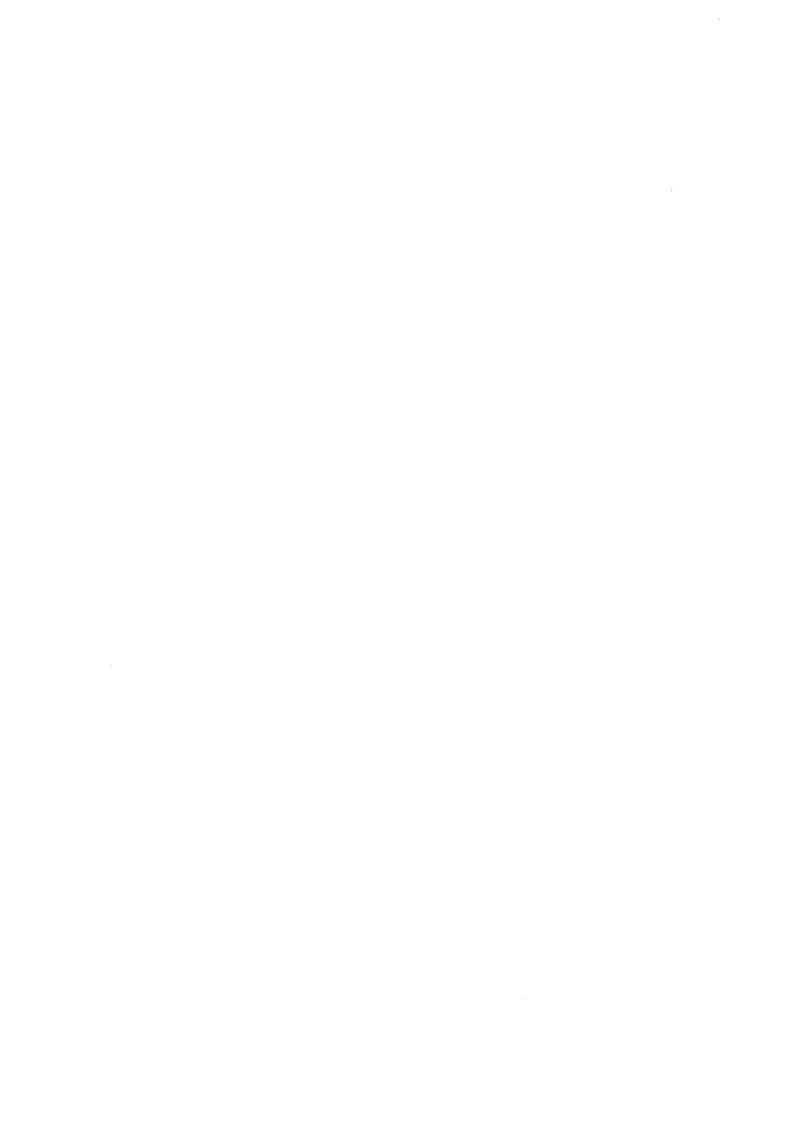
Non prise en compte de l'avis défavorable des élus, des scientifiques

Atteinte à nos paysages de la Saintonge Romane

Une zone sans vent – Un projet inefficace pour la cause environnementale

Le projet entrainera une chute de l'activité économique, une dévalorisation des biens

Un risque sanitaire pour les enfants, les animaux, les personnes à proximités Escroquerie financière qui alourdira la facture d'électricité et une production trop faible pour les besoisn à venir. Continuons sur le nucléaire.



Sujet: [INTERNET] Parcs éoliens en Charente Maritime

De: Michel Grenier < grenier.m.d@wanadoo.fi>

Date: 27/09/2019 19:34

Pour: pref-envir-prefi7@charente-maritime.gouv.fr

Non à tous ces parcs éoliens. Varzay, Bagnizeau, les Touches, Gibourne.......

Mort touristique assurée

Pertes économiques importantes assurées surtout dans les zones viticoles en AOC Cognac et Pineau

Non respect de la présence des hommes et des femmes qui travailleront prés des éoliennes en particulier dans les vignobles et les cultures maraîchères.

ARRETER tous ces projets

Michel Grenier



Sujet: [INTERNET] Enquête Publique Ferme Eolienne de Romazières

De: Heather Unway <unways@aol.com>

Date: 29/09/2019 14:37

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

#### 28.09,2019

Monsieur le Préfet,

Réf: Enquête Publique Ferme Eolienne de Romazières.

Nous sommes les propriétaires d'une maison de vacances à Bois Giffard depuis plus de vingt-cinq ans. Bois Giffard est un petit village faisant parti de la commune de Romazlères, situé à 2,5 km de Romazières et Saleignes et au nord-est du site proposé du Parc Eolien. Nous avons choisi ce petit coin rurale pour le calme, la beauté du paysage et les aspects naturels de la campagne.

Nous supportons le principe de l'énergie renouvelable, mais nous avons des questions et observations sur le site proposé concernant la situation, la dimension et les risques du projet indiqué au dessus. L'information fournie sur le site internet, dans les mairies de Romazières et Saleignes et personnellement par M. Philippe Thiery nous a bien aidés.

## Situation

- Bois Giffard est l'habitation la plus proche au parc éolien et l'éolienne la plus proche à Bois Giffard est une des plus hautes.
- L'analyse des communes dans le dossier cite la diminution de la population dans les communes de Romazières et Saleignes. A Bois Giffard c'est le contraire. Toutes les maisons sont occupées.
- Le village profite de l'investissement continué des résidents dans leurs propriétés.
- Nous craignons que la proximité du projet pourrait avoir un effet négatif sur la valeur des immeubles (estimé à 20% à 30% par Notaire Meunier de Lusignan. Voir Observations d'Annie Goursand 26.09.2019).
- Nous nous rendons compte qu'il y a des parties qui bénéficieront directement de ce projet mais nous ne pouvons pas voir d'avantage pour les résidents.
- En examinant le dossier nous avons l'impression que le village de Bois Giffard n'a pas été considéré dans la même mesure que les autres villages autour du projet. Par exemple: Dossier 4-1.2 Carte 91 Points de vue; Synthèse et Synthèse générale Ch. e 3-7f; Dossier 4-1.1 Perception depuis les bourgs Ch. b 3-5c; Ambiance lumineuse 2.6. Il n'y a aucune mention de Bois Giffard.
- Nous le trouvons difficile à comprendre que dans une région si rurale, c'est nécessaire d'installer les éoliennes si proche et au milieu de plusieurs villages.

## Dimension

En Charente Maritime II y a déjà nombreux parcs éoliens et beaucoup plus en projet. Nous favorisons un moratoire sur les éoliennes pendant 2 ans proposé par le Président du Département Dominique Bussereau et par le Président de l'Observatoire de l'éolien Lionel Quillet,



- Toutes les éoliennes dépassent la hauteur du mat de teste. Nous posons la question, est-ce que les résultats obtenus sont valides.
- Le projet propose d'installer une éolienne (7) la plus proche que possible aux habitations. Nous avons l'impression que la limite de distance entre l'éolienne et les habitations ne prend pas compte de la hauteur de l'éolienne. Ce principe de rapport entre hauteur et distance est déjà établi en quelques pays, par exemple Pologne et Allemagne (Bavière).
- Variante 3 du projet (dossier 4-1.2. Ch. C 3-3f) déclare comme avantageux que du point de vue paysager la distancevis-à-vis des habitations s'augmente. Dans le cas de Bois Giffard ce n'est pas applicable.

# Risques

- Santé: La définition de la santé a évolué. D'après l'OMS, elle représente aujourd'hui un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. (Rapport de l'Académie Française de Médicine NUISANCES SANITAIRES DES EOLIENNES TERRESTRES, séance du 09.05.2019). Pertinent pour nous;
  - · Nuisance sonore, infrasonore niveaux dépendent de la proximité et du calme profond des environs qui existent maintenant.
  - Nuisance visuelle la proximité et la hauteur des éoliennes, surtout numéro 7 impacteront sans doute le bien-être des résidents de Bois Giffard.
  - Ambiance lumineuse dans l'aire d'étude rapprochée, l'ambiance lumineuse a été qualifiée de « rurale/périurbaine » selon l'échelle de Bortle. Cette qualification ne s'applique pas à Bois Giffard. Classe 1 ou 2 selon l'échelle de Bortle s'appliquerait beaucoup plus précis.

## Danger d'accident

- Plus les éoliennes sont proches des habitations, plus le danger pour les personnes. Une distance de 10 x la hauteur de l'éolienne est recommandée par l'étude « La Sécurité Publique des Centrales Eoliennes Industrielles » Annexe II. Réf : <a href="http://en.friends-against-wind.org/doc/Dossier-Risques-eoliens.pdf">http://en.friends-against-wind.org/doc/Dossier-Risques-eoliens.pdf</a>.
- Ce principe est déjà bien accepté en quelques pays (voir au dessus).

### Technologie

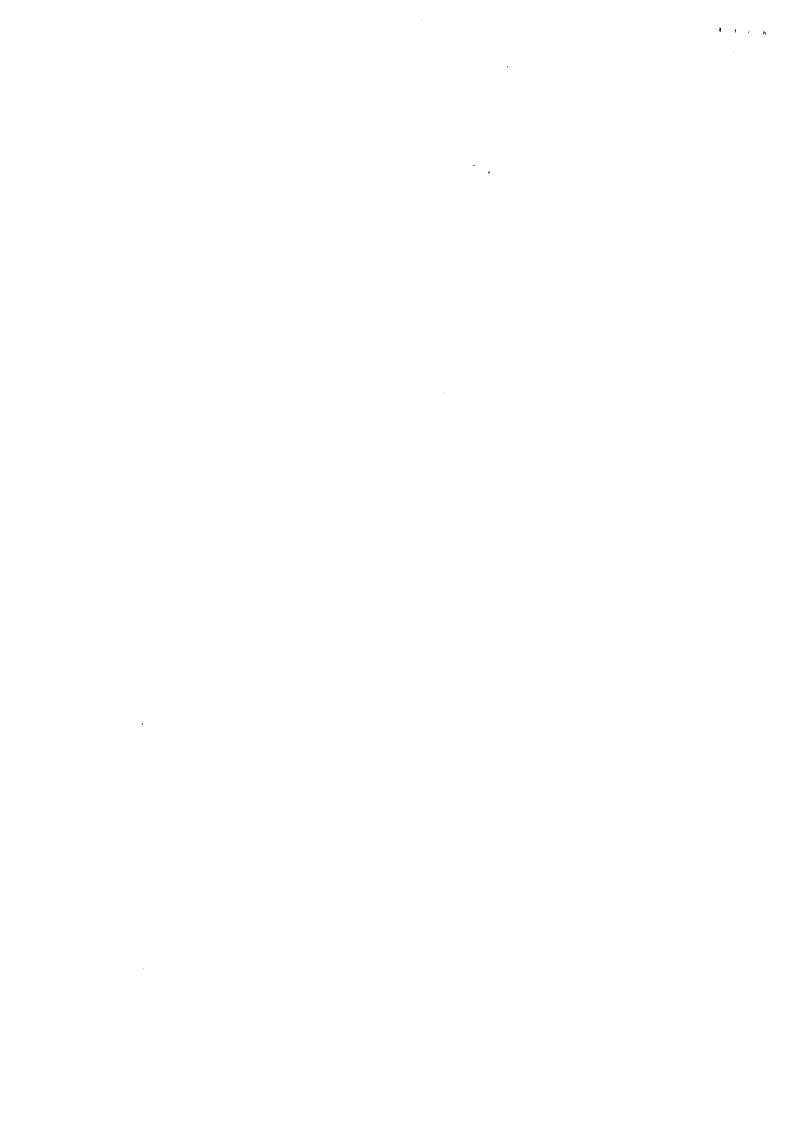
- La technologie évolue très rapidement et un moratoire de deux ans est, en ce cas, fortement pertinent.
- SF6 (l'hexafluorure de soufre): nous n'avons pas trouvé des références aux dangers de SF6 pour l'environnement dans le dossier. Est-ce qu'on peut confirmer que l'installation n'utilisera pas de SF6 ?

Bien que nous supportions le principe de l'énergie renouvelable, tenant compte de nos observations, nous opposons le projet proposé surtout à cause de l'impact sur Bois Giffard.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux,



Heather and William Unway



Sujet: [INTERNET] Projet éolien de Romazières et Saleignes

De: JUILLARD Marc <marc.juillard@sas-delaire.fr>

Date: 29/09/2019 16:07

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Message à l'attention du commissaire enquêteur en charge de l'acceptabilité locale du projet d'implantation de 8 éoliennes sur les communes de Romazières et Saleignes

### Monsieur,

Je vous adresse ce message pour vous informer du soutien de l'entreprise DELAIRE à ce projet d'implantation de 8 éoliennes sur les communes de Romazières et Saleignes, voisines de Chef Boutonne où notre entreprise est implantée.

En effet, de part son activité et de sa démarche d'amélioration continue en matière de Qualité, Sécurité et Environnement (l'entreprise est notamment certifiée ISO 14001 pour l'environnement), elle est sensible à tout projet favorisant la transition énergétique, dans le respect de la biodiversité ce qui est le cas vu la situation technique présentée pour cette opération.

Par ailleurs, l'entreprise DELAIRE, spécialisée dans le domaine des réseaux électriques et forte de son expérience dans l'installation électrique de parcs éoliens (dernier chantier en date : parc éolien de Le Pelon sur la commune de Sauzé Vaussais inauguré le 27 septembre 2019) pourrait collaborer à la construction de ce nouveau parc si elle est retenue par le porteur du projet EUROCAPE NEW ENERGY France.

Espérant que ce message retiendra tout votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Marc Juillard Chef d'Entreprise 06-24-30-57-01

ZA du Grand Mouton, Route de Sauzé-Vaussais - 79110 CHEF-BOUTONNE

Tél: 05.49.07.47.50 - Fax: 05.49.29.65.12

Centre de Travaux : Le Grand Tillais - 79600 Saint-Loup Lamairé

Tél, 05.49.64.18.62 - Fax. 05.49.69.03.61

Centre de Travaux : Atelier A - ZA de Beaussais - Rue Vasco de Gama - 79260 La Crèche

Tél. 05.49.76.05.65 - Fax. 05.49.76.05.73

E-mail: infos@sas-delaire.fr Site Web: www.delaire-sas.fr

Sujet: [INTERNET] PROJET EOLIEN DE ROMAZIERES ET SALEIGNES (17)

De: Contact ETCHART-GCM < larochelle@etchart-construction.fr>

Date: 30/09/2019 09:47

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint le soutien de notre société pour le projet d'éolien sur Romazières et Saleignes (17)

Bien cordialement

### **Aurore CAILLAULT**

Sécrétaire administrative

Ligne directe: +33 (0)5 46 44 20 24

Fax: +33 (0)5 46 44 58 69



http://www.etchart-construction.fr/



Tel. +33 (0)5 46 44 20 24 ZA de Belle Aire Sud - 21, rue Galllée-17440 Aytré -- France

-- Pièces jointes :

BE - 2019-09-238- PREFECTURE ENQUETE PUBLIQUE-AVIS FAVORABLE PARC EOLIEN- Ferme Eolienne ROMAZIERES ET SALEIGNES.pdf

30 octets





Aytré, le 30 septembre 2019

## PREFECTURE ENQUETES PUBLIQUES

Courrier adressé par mail avec demande AR pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Nos réf. : FC/AC 2019 09 237

Objet

: Ferme Eolienne ROMAZIERES ET SALEIGNES (17)

Monsieur Le commissaire Enquêteur,

Notre société basée sur La Rochelle (17) filiale d'un groupe régional indépendant (Groupe ETCHART) est une société spécialisée en travaux de Génie Civil et intervient notamment sur la construction de parcs éoliens en Nouvelle Aquitaine.

Par la présente, nous souhaitons transmettre un avis favorable sur cette enquête publique.

Ce projet est significatif en termes d'emplois et de retombées économiques pour notre activité et nous souhaitons qu'il se concrétise.

Veuillez agréer Monsleur Le Commissaire Enquêteur à nos salutations distinguées

Directeur filiale Génie Civil et Maritime, Franck COUVERT

etenari construction

+33(0)5 46 44 20 24

& maritime

## Mairie de Romazières

De:

Amanda Jeffery <amandathepanda@hotmail.co.uk>

Envoyé:

lundi 30 septembre 2019 15:16

À:

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Cc:

mairieromazieres@wanadoo.fr

Objet:

Enquete Publique Ferme Eolienne de Romazieres

Sent from Windows Mail

30.09.2019.

Monsieur le Prefet

Nous sommes les proprietaries d'une maison principale a Bois Giffard depuis plus de 16 ans, Lieu dit Bois Giffard est situe a 2.5km de Romazieres et Saleignes et au nord-est de site propose du Eolien. Nous avons choisi notre residence pour la tranquillite, la faune et la flore de la campagne et la securite de nos animaux domestiques.

Nous supportons le principe de l'energie renouvelable, mais nous avons de concernes sur le site propose de l'installation du parc eolienne.

Bois Giffard est l'habitation la plus proche (notre maison est la plus proche, nous croyons 550m DE NOTRE PORTE ET MOINS DE 500m DE NOTRE FRONTIERE) au parc eolien et l'eolienne la plus proche a Bois Giffard est une des plus hautes.

Nous craignons que la proximite de projet pourrait avoir un effet negative sue la valeur de notre residence et pas plus facile a vendre - qui va acheter une maison si proche d'un parc eolien?

Nous comprenons qu'il y a des parties qui beneficieront directement de ce projet mais nous ne pouvons pas voir aucun avantage pour nous, les residents; electricite moins chere? Nous ne le pensons pas!

Nous craignons que la proximite du projet va constituer une menace a notre sante et notre bien-etre, en partriculier les nuisances sonore et visuelle, (le soir, un ciel clair et plein des etoiles; l'avenir - des lumieres en rouge clignotent?

Nous supportons le principe d'energie renouvelable mais nous le trouvons difficile a comprendre que dans une region si rurale, c'est necessaire d'installer les eoliennes si proche et au milieu de plusieurs villages. Pourquoine pas les pannaux photovoltaique?

Nous opposons le projet propose surtout a cause de l'impact sur Bois Giffard.

Nous vous prions d'agreer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux,

Thomas et Amanda DODD

Sujet : [INTERNET] Projet Éolien

De: Patrice Petit <patrice.petit@lelineau.fi>

Date: 30/09/2019 12:17

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je vous demande instamment de renoncer à ce projet éolien qui défigure notre région et est dérisoire en production d'électricité.

Très respectueusement

Patrice PETIT

Envoyé depuis mon appareil Samsung



Sujet : [INTERNET] Centrale éolienne de Romazières De: Yves de La Meslière <y,mesliere@gmail.com>

Date: 30/09/2019 15:17

Pour: pref-envir-pref! 7@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les sociétés, éoliennes ne seront jamais rassasiées.

Huit éoliennes de plus alors que la saturation est déjà évidente dans ce secteur de Romazières, cela n'est pas

Le gouvernement est coupable de laisser faire et d'encourager ces société financières qui sous couvert de faire de l'écologie détruisent les campagnes.

Nous savons que sans subventions, il ne peux pas y avoir d'éoliennes car elles ne sont pas rentables économiquement. Cette aventure folle est le fruit d'un fantasme totalement déraisonnable.

L'aventure éolienne sera reconnue comme un désastre économique et écologique.

Je suis contre ce projet de centrale éolienne sur Romazières.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.

Yves de La Meslière

Charente Nord à 30 km de Romazières



Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Projet de centrale électrique éolienne de Romazières et Saleignes

De : Laurent Leleu <ljleleu@gmail.com>

Date: 30/09/2019 16:26

Pour: pref-envir-pref 17@charente-maritime.gouv.fr

À l'attention de Monsieur Philippe THIERY,

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

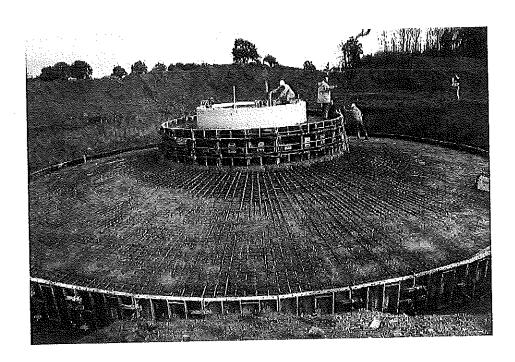
Veuillez prendre en compte mon avis absolument DÉFAVORABLE au projet de centrale électrique éollenne de Romazières et Saleignes.

Ce projet est trompeur, à commencer par son nom : une ferme, dans son acception générale, produit de la nourriture d'origine végétale ou animale et, dans l'Imaginaire collectif français, est dotée d'une connotation plutôt positive, d'où sa fréquente utilisation, avec celui de parc, par les promoteurs éoliens. En revanche, une ferme se situe bien dans une zone rurale et c'est le cas du projet de centrale électrique éolienne industrielle de Romazières et Saleignes.

Il menace l'avifaune et les chiroptères, mais peu de nos contemporains s'en soucient. On nous présente l'énergie éolienne comme une source de production d'électricité écologique: c'est fauxl Elle tue la faune, décime dans certains cas le bétail (cf. l'élevage de Nozay: https://actu.fr/pays-de-la-loire/nozay 44113/eoliennesnozay-leur-cheptel-decime-eleveurs-se-lancent-dans-bras-fer-letat 25594628.html).

Lors du démantèlement, 20 ans après la mise en service (puisque c'est la durée de vie somme toute limitée d'un aérogénérateur industriel), le socie de 1500 à 2000 tonnes de béton restera ad vitam aeternam en terre:

-- Image1.jpeg



Est-ce écologique? I

il est vrai que le coût de démantèlement d'un tel socle s'élèverait à environ 200 000 € et que la réglementation permet son maintien en terre. Au reste, la réglementation exige une provision pour couvrir les frais de démantèlement de seulement 50 000 € de la part du promoteur éolien alors que le coût de démantèlement (qui ne prend pas en compte le socle, comme nous venons de le voir) se monte à 400/500 000€ (démantèlement par explosif sans utilisation d'une grue beaucoup plus chère). La puissance publique devra probablement à terme assumer les coûts de démantèlement ou les frais de mise en périmètre de sécurité des centrales éoliennes abandonnées. Les promoteurs, de petites sociétés sans capital significatif et détenus souvent par des groupes financiers étrangers, seront partis et les propriétaires des terrains loués aux promoteurs ne seront pas en général en capacité financière d'assumer de tels frais.

L'énergie éolienne n'est pas écologique car elle est par définition intermittente; le vent ne soufflant pas de manière continue. Le « taux de charge » en Poitou-Charentes s'élève à environ 20 %; ce qui revient à dire qu'il faut implanter cinq éoliennes pour obtenir l'énergie d'une seule éolienne en année pleine. Nous ne savons pas aujourd'hui stocker durablement et à grande échelle l'électricité. Or nous avons besoin d'énergie électrique en permanence et pour pallier l'intermittence de l'éolien, nous sommes donc contraints d'avoir recours (lorsque le vent ne souffle pas -ou trop fort, au delà de 90 km/h les éoliennes doivent être bridées sous peine de se vriller et de s'effondrer-) à des centrales pilotables qui consomment de l'énergie fossile; charbon et, de manière croissante, gaz soit UNE PRODUCTION ELECTRIQUE FORTEMENT ÉMETTRICE DE GAZ A EFFET DE SERRE. C'est-à-dire exactement l'inverse de ce que l'on nous annonçait à propos des éollennes.

Notre Nord-Charentes et notre Sud-Poltou est littéralement envahl par une foultitude d'éoliennes qui massacrent nos paysages et programment la désertification et la paupérisation de nos contrées rurales. Ces paysages, fruit du travail séculaire de l'homme en harmonie avec la nature, étaient jusqu'ici encore épargnés. Hormis l'agriculture, quelles sont en effet les activités humaines productrice de valeur ajoutée et de richesse dans ces territoires ruraux : la rénovation/construction immobilière et le tourisme. Or qui ira s'installer ou se ressourcer dans des zones industrielles peuplées de forêts d'éoliennes s'élevant jusqu'à 200 et bientôt, paraît-il, 240 m d'altitude?

NON A L'HYPERSATURATION EOLIENNE

Regardez les cartes ci-dessous produites par les services de l'Etat. Toutes les centrales électriques éoliennes de la Nouvelle- Aquitaine sont situées au nord de l'ancienne région Poitou-Charentes. Où est l'égalité de notre devise nationale: Liberté, ÉGALITÉ Fraternité ?
<del>=</del>

La Charente-Maritime dispose pourtant d'un important potentiel en énergies renouvelables :

- Le bois énergie est la première source d'énergie renouvelable de notre territoire et les lieux de production sont proches des lieux de consommation.
- La **petite hydroélectricité** offre également d'intéressantes perspectives en quantité et régularité de production, mais aussi en potentiel d'activités et d'emplois non délocalisables. La production en Charente-Maritime pourrait être développée de façon significative.
- La méthanisation produit à la fois de l'électricité, de la chaleur et de l'engrais qui sont autant de sources de revenus pour l'éleveur agriculteur. Elle contribue de ce fait à maintenir des emplois dans l'agriculture; elle permet aussi d'en développer d'autres pour l'installation et la maintenance des méthaniseurs.
- Le solaire offre un potentiel dans notre région, 1er producteur photovoltaïque en France. Les Charentes sont sous équipées dans ce domaine.

Pour le photovoltaïque, il faut privilégier les créations sur les bâtiments publics, les bâtiments agricoles, les mobiliers urbains, les parkings, et veiller à préserver notre richesse paysagère.

Le développement du solaire thermique est aussi à promouvoir.

- La géothermie.
- l'hydrogène.
- et surtout ... les économies d'énergie.

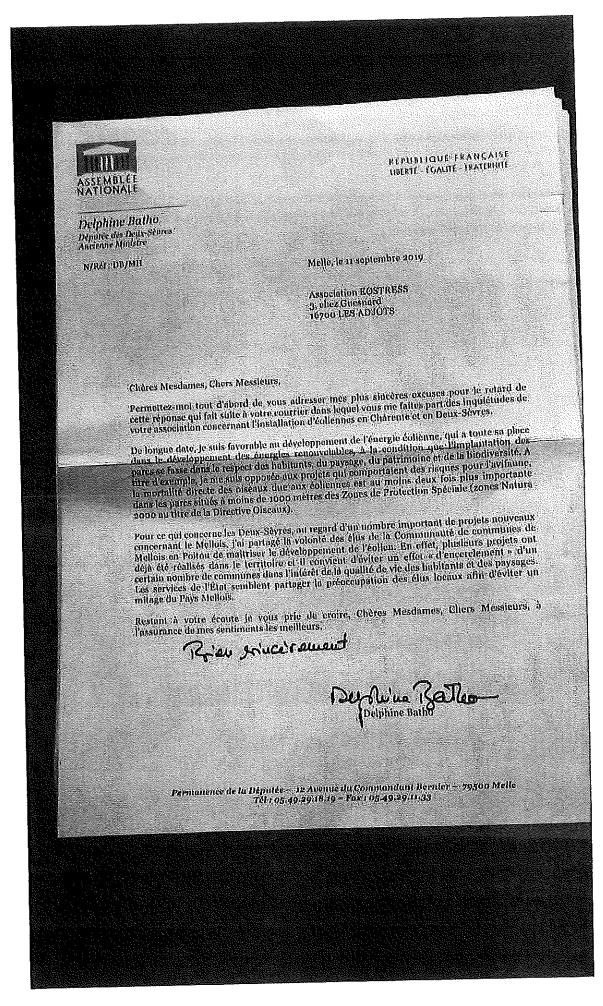
DEVELOPPONS CES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

L'éolien industriel est la source de nombreuses nuisances : il provoque une pollution sonore audible, inaudible (infrasons) et visuelle (jour et nuit), effets stroboscopiques pouvant porter atteinte à la santé des habitants (Académie de Médecine, 9 mai 2017).

Les riverains subissent de fortes **dévalorisations de leurs biens immobillers**, voir se retrouvent avec des biens invendables, situés parfois à à peine 500 mètres d'un mât prométhéen haut de près de 200m : comme cela pourrait être le cas pour les habitants de Bols-Giffard par rapport à E7 si le projet, dont vous êtes le commissaire-enquêteur venait à être construit.

Les élus locaux s'opposent, comme Dominique Bussereau, Président du conseil départemental de la Charente maritime ou encore, très récemment, la députée écologiste (Présidente de Génération écologie, ex suppléante de Ségolène Royal) du Sud Deux-Sèvres (2eme circonscription) Delphine BATHO, dont l'ouest de sa circonscription se trouve à 2 km de Saleignes:

-image1.jpeg	



La foi dans le développement de l'énergie éolienne de cette députée écologiste convaincue commence à être sérieusement ébranlée; elle s'oppose à certains projets, aux encerclement de certains villages et au mitage de nos campagnes, comme vous pouvez le lire ci-dessus.

Toutes ces nuisances, qui condamnent nos territoires, sont destinées à assurer le bénéfice de financiers avides, qui bénéficient de prix de rachat par EDF garantis sur 15 ans à des niveaux très élevés. Ces subventions ce sont nous citoyens français qui les payons par nos taxes carbones et factures d'électricité.

Le promoteur du projet de centrale électrique éolienne de Romazières et Saleignes est la société Eurocape New Energy Limited dont le siège social affiché sur son site Internet se trouve à Monaco (cf. <a href="https://www.eurocape.eu/fr/compagnle-18">https://www.eurocape.eu/fr/compagnle-18</a>)

- image2.png

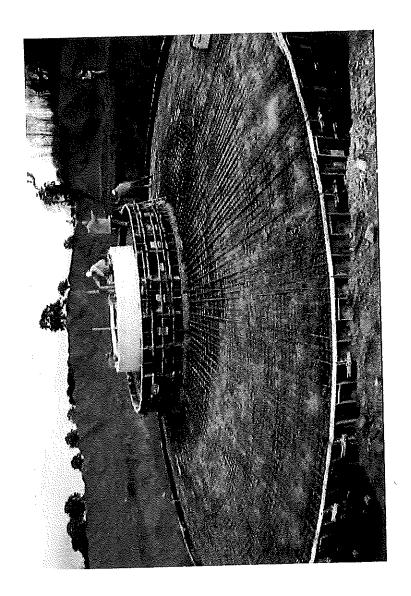
Cette société est citée dans les *Panama Papers*, laissant planer plus qu'un doute sur sa probité fiscale. Sa filiale française, EUROCAPE NEW ENERGY FRANCE SAS a réalisé un résultat net de 744 K€ pour un chiffre d'affaires de 6,3M€ en 2017. Jolle rentabilité

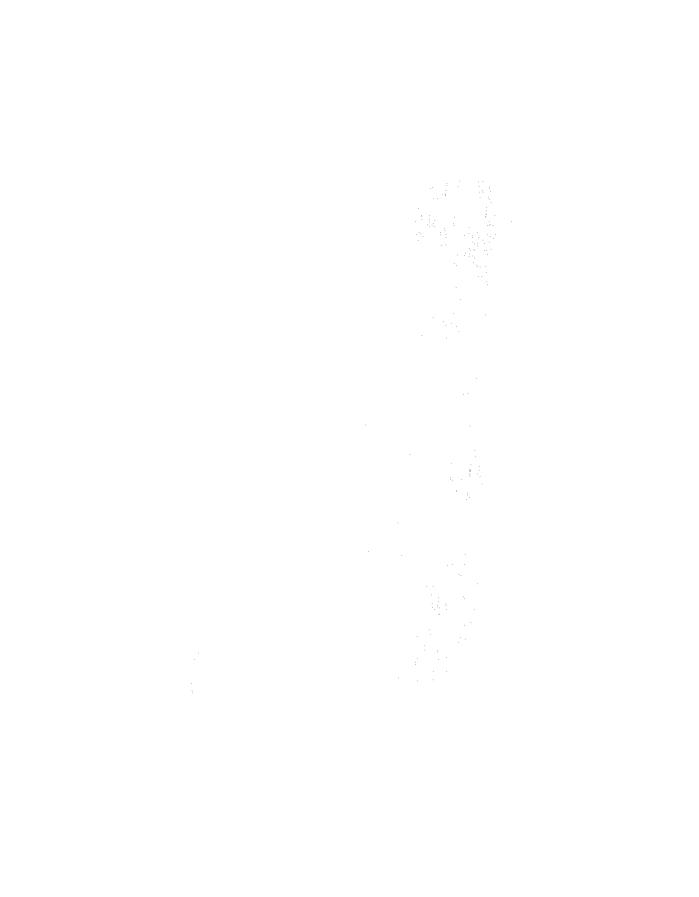
Comptant sur votre compréhension et espérant un avis défavorable de votre part, veuillez agréer Monsieur le commissaireenquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent LELEU Les Gouges 16700 Bernac (à 30 mn de Saleignes)

- Pièces jointes :	
image1.jpeg	58,3 Ko
pièce jointe 1.pdf	30 octets
pièce jointe 1.pdf	30 octets
image1,jpcg	510 Ko
imagc2.png	230 Ko





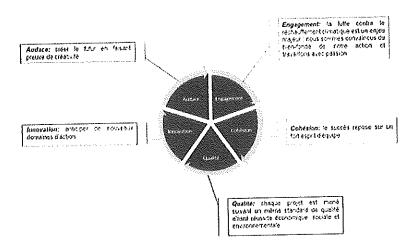


**√** 86% □ 1/4

a eurocape.eu

régimes réglementaires favorables.





## EUROCAPE NEW ENERGY

T: +377 93 50 50 75 F: +377 93 50 50 85

info@eurocape.eu

25 bd Albert 1er -

98000 Мопасо





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Delphine Batho Députée des Deux-Sèvres Ancienne Ministre

N/Réf: DB/MH

Melle, le 11 septembre 2019

Association EOSTRESS 3, chez Guesnard 16700 LES ADJOTS

Chères Mesdames, Chers Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes plus sincères excuses pour le retard de cette réponse qui fait suite à votre courrier dans lequel vous me faites part des inquiétudes de votre association concernant l'installation d'éoliennes en Charente et en Deux-Sèvres.

De longue date, je suis favorable au développement de l'énergie éolienne, qui a toute sa place dans le développement des énergies renouvelables, à la condition que l'implantation des parcs se fasse dans le respect des habitants, du paysage, du patrimoine et de la biodiversité. A titre d'exemple, je me suis opposée aux projets qui comportaient des risques pour l'avifaune, la mortalité directe des oiseaux due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1000 mètres des Zones de Protection Spéciale (zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux).

Pour ce qui concerne les Deux-Sèvres, au regard d'un nombre important de projets nouveaux concernant le Mellois, j'ai partagé la volonté des élus de la Communauté de communes de Mellois en Poitou de maîtriser le développement de l'éolien. En effet, plusieurs projets ont déjà été réalisés dans le territoire et il convient d'éviter un effet « d'encerclement » d'un certain nombre de communes dans l'intérêt de la qualité de vie des habitants et des paysages. Les services de l'État semblent partager la préoccupation des élus locaux afin d'éviter un mitage du Pays Mellois.

Restant à votre écoute je vous prie de croire, Chères Mesdames, Chers Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rieu rincerament

Deplie Batho



Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Ferme Eolienne de Romazières

De: andré leclere <andreleclere@yahoo.fr>

Date: 30/09/2019 21:59

Pour: "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" < pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Nadia et André LECLERE 5 impasse des Busards **BOIS-GIFFARD** 17510 ROMAZIERES

Romazières le 30/09/2019

Monsieur le Préfet,

A/S Enquête Publique Ferme Eolienne de Romazières.

Mon épouse et moi-même sommes depuis 1984 propriétaires d'une maison à Bois Giffard, hameau faisant parti de la commune de Romazières, situé à 2,5 km de Romazières et Saleignes et au nord-est du site proposé du Parc Eolien. Désormais retraités, nous habitons de façon permanente notre maison dans laquelle nous avons engagé des frais importants pour la rendre confortable en toutes saisons.

Nous partageons totalement les observations formulées par M. et Mme UNWAY (nos voisins) sur la situation, la dimension et les risques du projet éolien, tout particulièrement à l'égard du hameau de Bois-Giffard où nous résidons.

Il nous parait injuste que Bois-Giffard supporte l'essentiel des nuisances liées au projet alors que le hameau est constitué de 7 maisons toutes occupées (dont 4 par des retraités) et qui ont toutes fait l'objet d'investissements substantiels. Si, en outre ces nuisances devaient conduire à une dévalorisation de patrimoines immobiliers qui constituent les économies de toute une vie, l'inégalité de traitement avec la poignée de bénéficiaires (parce que propriétaires des terrains concernés...) devient insupportable.

Je ne suis pas sûr que ces situations aient été réellement prises en compte dans les études préliminaires du projet...

J'ajoute que le hameau de Bois-Giffard comporte une maison appartenant à la commune d'Aubigné (Deux-Sèvres) or cette commune n'a pas été associée à l'enquête publique qui n'a concerné que Romazières et Saleignes... La maison en question est pourtant en face de chez moi donc en plein dans le périmètre impacté par le projet. Enquête publique incomplète, n'est-ce pas là une clause de nullité ?

Je demande donc l'abandon du projet tel qu'il est conçu dans sa forme actuelle. Ce n'est en l'état qu'un projet de plus visant un département qui a déjà trop contribué à l'extension du domaine éolien en France sans en retirer aucun avantage collectif.

Croyez Monsieur le Préfet à mes sentiments les plus respectueux.

[INTERNET] Enquête Publique Ferme Eolienne de Romazières

André LECLERE Diplomate à la retraite

Sujet : [INTERNET] t	r: Observation	s projet de	parc éolien de	Romazières-Saleignes
s. r.J r · f. · · ·		· .		

De: Decat Philippe <decat.philippe@orange.fi>

Date: 01/10/2019 00:00

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

> Monsieur le Préfet,
>> Monsieur le Commissaire-Enquêteur
>>
 >> Je ne peux que soutenir les éléments à charge contre ce projet soulevés et argumentés dans les observations vous transmises par Mr Marcel Puygrenier.
>>
> > Je ne suis pas un intégriste anti-éolien mais dans ce projet on ne peut-être qu'interloqué par la très (très) grande proximité de ces éoliennes par rapport aux zones d'habitat.
>> Si la France ne comptait plus aucun lieux venteux permettant l'implémentation d'éoliennes à moins de 5-10 km, je pourrais comprendre le sacrifice sanitaire et financier (perte de valeur de son bien) demandés aux pauvres gueux qui seraient (seront ?) eux directement impactés par ce projet hors normes.
>>
>> Que vaut l'avis de quelques citoyens face au lobby éolien et aux avantages financiers que pourront en tirer quelques personnes. Les 2 communes concernées en retireront-elles seulement un quelconque avantage financier annuel ? Quelle taxe serait perçue par éolienne ? Une exemption ou une réduction des taxes foncières et d'habitation seront-elles au menu pour compenser la dévalorisation des propriétés et les nuisances tant sonores que visuelles (voire des ondes) ? Que nenni très certainement !
>>
>>
>> Dans l'espoir d'une décision raisonnée et raisonnable qui consisterait en la notification de rejet de ce projet au promoteur, veuillez croire, Messieurs, en l'assurance de ma plus parfaite considération.
>>
>> Philippe DECAT
>> Impasse du Mas des Rois 2
>> 17510 Romazières
>
>
1 3

M 29 7-66

A l'attention de M.Fabrice RIGOULET-ROZE
Préfet de la Charente Maritime



Saleignes, le 3 septembre 2019

Monsieur Le Préfet de Charente Maritime,

prend déjà le plus d'éoliennes sur son territoire.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-jointe la copie de la pétition des résidents de Romazières et de Saleignes, pétition que nous vous avions déjà fait parvenir il y a deux ans à Madame la maire de Saleignes, Mme Hélène Chaunux.

Cette pétition concerne le projet d'installation d'éoliennes sur les communes de Romazières et de Saleignes, et dont l'enquête d'utilité publique est actuellement en cours. Par celle-ci, nous vous faisons part de notre désaccord quant à l'installation de ces éoliennes. Nous avons trouvé très peu de personnes favorables à ce projet qui modifiera de façon durable le paysage de la campagne, dont le maintien se fait par le travail quotidien de nos paysans. Quant au bénéfice de la production d'électricité, nous savons très bien qu'il ne sera pour nous, la consommation d'électricité ayant chuté de 60 % ces 25 dernières années. De plus, la région Aquitaine est la région de France qui com-

Dans l'attente d'une réponse favorable de la Préfecture, nous nous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Saleignes.

M ou Mme Banks Terence.

C MARZINEUS C

1, Rue de la Foret.

Saleignes.

Chere Madame Chaunux,

Re: opposition a Eurocape Projet.

Construire ces monstruosité dans le lieu que vous avez sélection né est une castastrorophe Ecologique.

Pour placer ces chancres dans une region d'une grande beauteet un habit naturel pour la vie Sauvage et de la faune.

Cette zone recoit egalement un grande nombre de migrateursolseaux qui traversent cette Zone voyage nord au printenps et du sud à l automne.

On a besoin de se tenir a visualiser cettezone avec ses villages pittoresques et tolle de fond De massifs forestlers.

Li y a plusieurs raisons pour ne pas construire ces unites mais je ne vois pas la raison de les Construire la.

il y a beaucoup d'endroits dans une zone de 10 kilometres qui n'aurait aucune incidence alors considerablement.

Nous l'undersigne dire non au projet Eurocape.

Nom.

0. . . 0

E Banks

noverles

DATIONAL DATIONAL Philips BESNARD ignature.

Flowing.

MARTINET

HOW WON

The arther



Saleignes.

M ou Mme Banks Terence.

1, Rue de la Foret.

Saleignes.

Chere Madame Chaunux,

Re: opposition a Eurocape Projet.

Construire ces monstruosité dans le lieu que vous avez sélection né est une castastrorophe Ecologique.

Pour placer ces chancres dans une region d'une grande beauteet un habit naturei pour la vie Sauvage et de la faune.

Cette zone recolt egalement un grande nombre de migrateursoiseaux qui traversent cette Zone voyage nord au printenps et du sud  $\overset{\checkmark}{a}$  l'automne.

On a besoin de se tenir à visualiser cettezone avec ses villages pittoresques et tolle de fond De massifs forestiers.

Li y a plusieurs raisons pour ne pas construire ces unites mais je ne vois pas la raison de les Construire la.

Il y a beaucoup d'endroits dans une zone de 10 kilometres qui n'aurait aucune incidence alors considerablement.

Nous l'undersigne dire non au projet Eurocape.

Nom.

Signature.

L.C. Myene.

RG. vom Schutterhoef

M. ARYER

C. D. JRYER

F.L.R.SIMALWOOD

do a Sear



Saleignes.

M ou Mme Banks Terence.

1, Rue de la Foret.

Saleignes.

Chere Madame Chaunux,

Re: opposition a Eurocape Projet.

Construire ces monstruosité dans le lieu que vous avez sélection né est une castastrorophe Ecologique.

Pour placer ces chancres dans une region d'une grande beauteet un habit naturel pour la vie Sauvage et de la faune.

Cette zone recoit egalement un grande nombre de migrateursolseaux qui traversent cette Zone voyage nord au printenps et du sud a'l automne.

On a besoin de se tenir à visualiser cettezone avec ses villages pittoresques et tolle de fond De massifs forestiers.

Li y a plusieurs raisons pour ne pas construire ces unites mais je ne vois pas la raison de les Construire la.

Il y a beaucoup d'endroits dans une zone de 10 kilometres qui n'aurait aucune incidence elors considerablement.

Nous l'undersigne dire non au projet Eurocape.

Nom.

Signature.

BERMAROIN

AB. GRANT

de Guibert

Leftoud Gdile

3. Hewon

Transition of the same of the

-> Euflacoment

B. HETCON

Romazieres

M ou Mme Banks Terence.

1, Rue de la Foret.

Saleignes.

Chere Madame Geoffroy,

Re: opposition a Eurocape Projet.

Construire ces monstruosites dans le lieu que vous avez sélection né est une castastrorophe

Ecologique.

Pour placer ces chancres dans une region d'une grande beauteet un habit naturel pour la vie Sauvage et de la faune.

Cette zone recoit egalement un grande nombre de migrateursolseaux qui traversent cette Zone voyage nord au printenps et du sud à l'automne.

On a besoin de se tenir à visualiser cettezone avec ses villages pittoresques et toile de fond De massifs forestiers.

Ll y a plusieurs raisons pour ne pas construire ces unites mais je ne vois pas la raison de les Construire la.

ll y a beaucoup d' endroits dans une zone de 10 kilometres qui n'aurait aucune incidence alors considerablement.

Nous l'undersigne dire non au projet Eurocape.

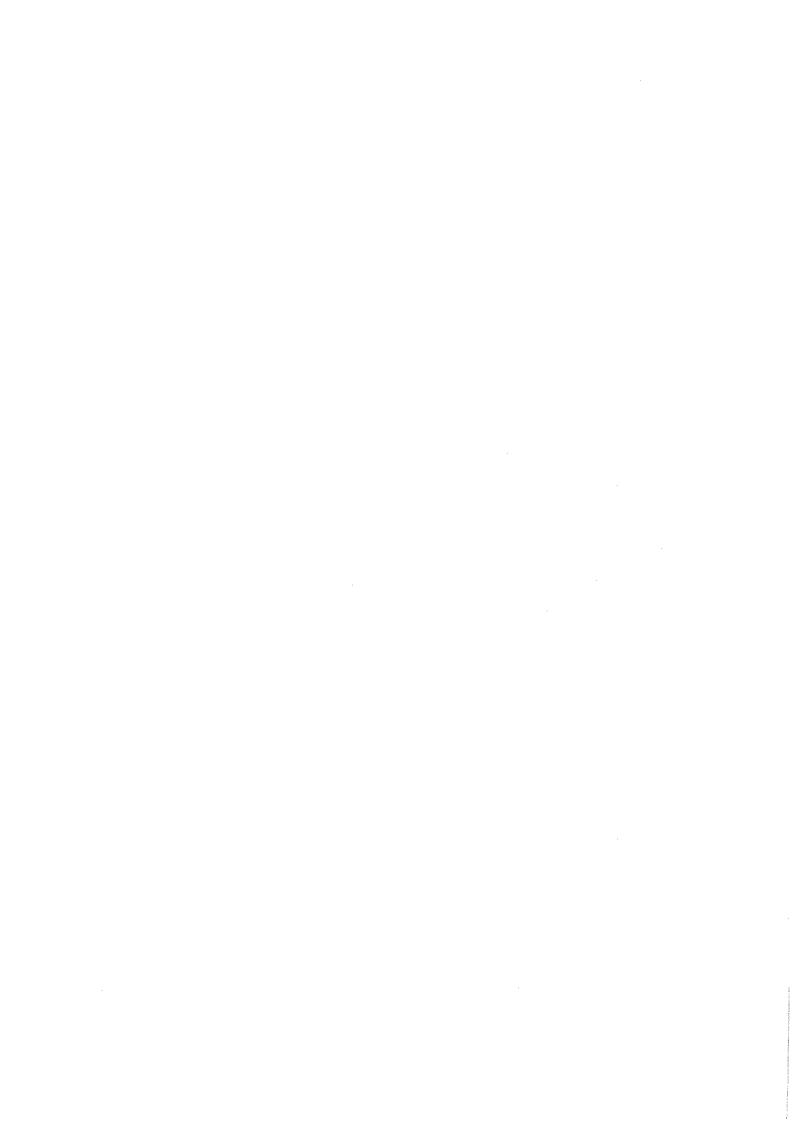
Nom.

K.W. BANUS

E BANKS

MIRAT Guy SIROT 5-G

CIDA CRET. The it Endrine



M ou Mme Banks Terence.

Le Maire,

Romazieres

1.Rue de la Foret.

Saleignes.

Chere Madame Geoffroy,

Re: opposition a Eurocape Projet.

Construire ces monstruosité dans le lieu que vous avez sélection né est une castastrorophe Ecologique.

Pour placer ces chancres dans une region d'une grande beauteet un habit naturel pour la vie Sauvage et de la faune.

Cette zone recolt egalement un grande nombre de migrateursolseaux qui traversent cette Zone voyage nord au printenps et du sud  $\overset{7}{a}$  l'automne.

On a besoin de se tenir a visualiser cettezone avec ses villages pittoresques et tolle de fond De massifs forestiers.

Li y a plusieurs raisons pour ne pas construire ces unites mais je ne vois pas la raison de les Construire la.

Il y a beaucoup d'endroits dans une zone de 10 kilometres qui n'aurait aucune incidence alors considerablement.

Nous l'undersigne dire non au projet Eurocape.

Nom.

HANES

Signature.

LECLERE André et Nadia

CODD THOMAS (Massa)

a Dodd

Thirty of Patricia